

C.I.H.E.A.M.

CENTRE INTERNATIONAL DE HAUTES ÉTUDES AGRONOMIQUES MÉDiterranéennes

INSTITUT AGRONOMIQUE  
MÉDiterranéen de MONTPELLIER

A411  
DON  
1990

CS 51310



CHAMP LEXICAL DU PASTORALISME  
ET DE LA GESTION DE L'ESPACE

P. DONADIEU  
A. BOURBOUZE

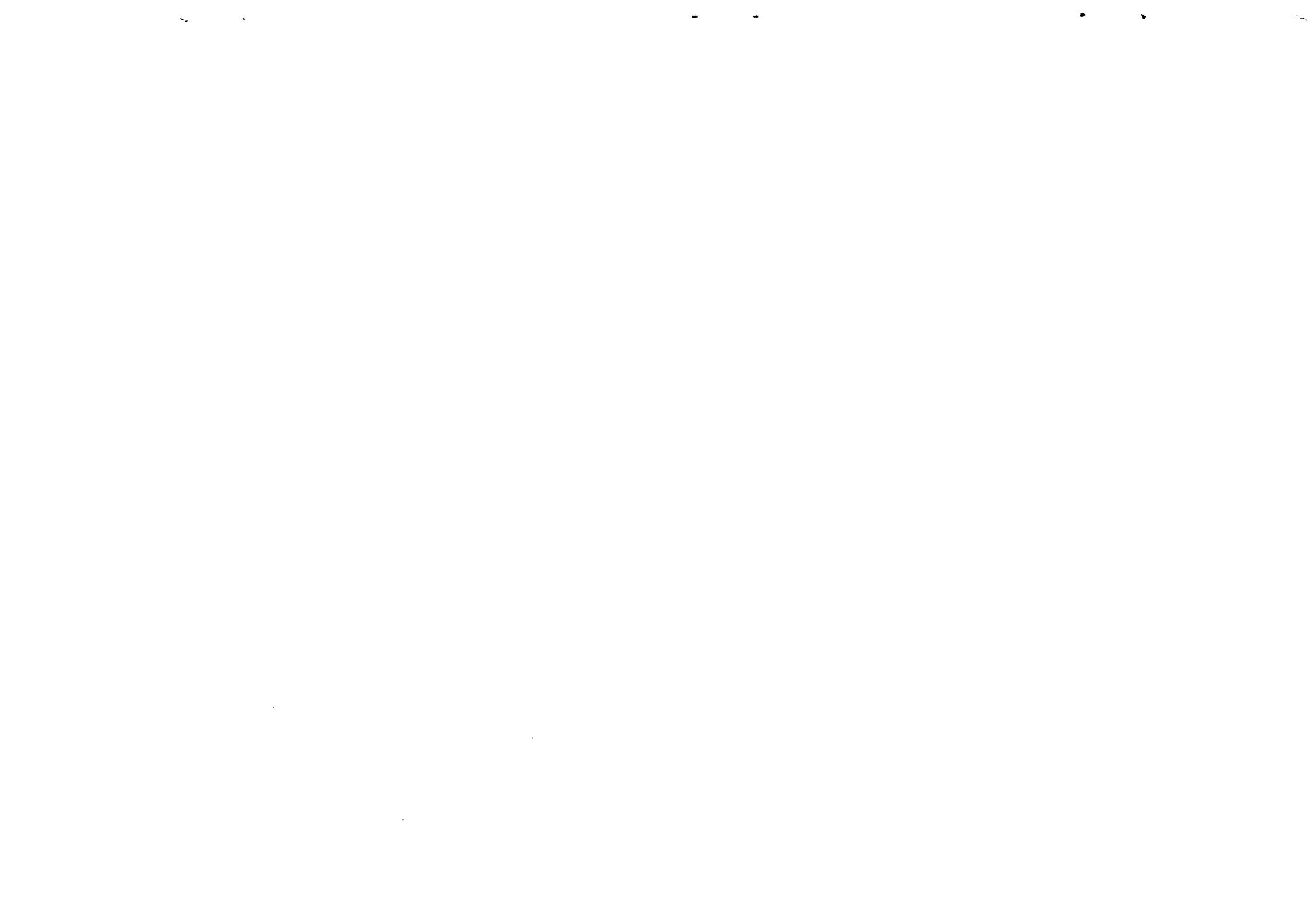
1990



IHEAM-IAMM/Centre Doc.  
  
\* 2021 \*

INSTITUT AGRONOMIQUE MÉDiterranéen  
3191, route de Mende  
BP 5056  
34033 MONTPELLIER CEDEX 1 (FRANCE)  
Tél. : 67.63.28.80 - Télex : 480783 F - Telefax 67.54.25.27

44249



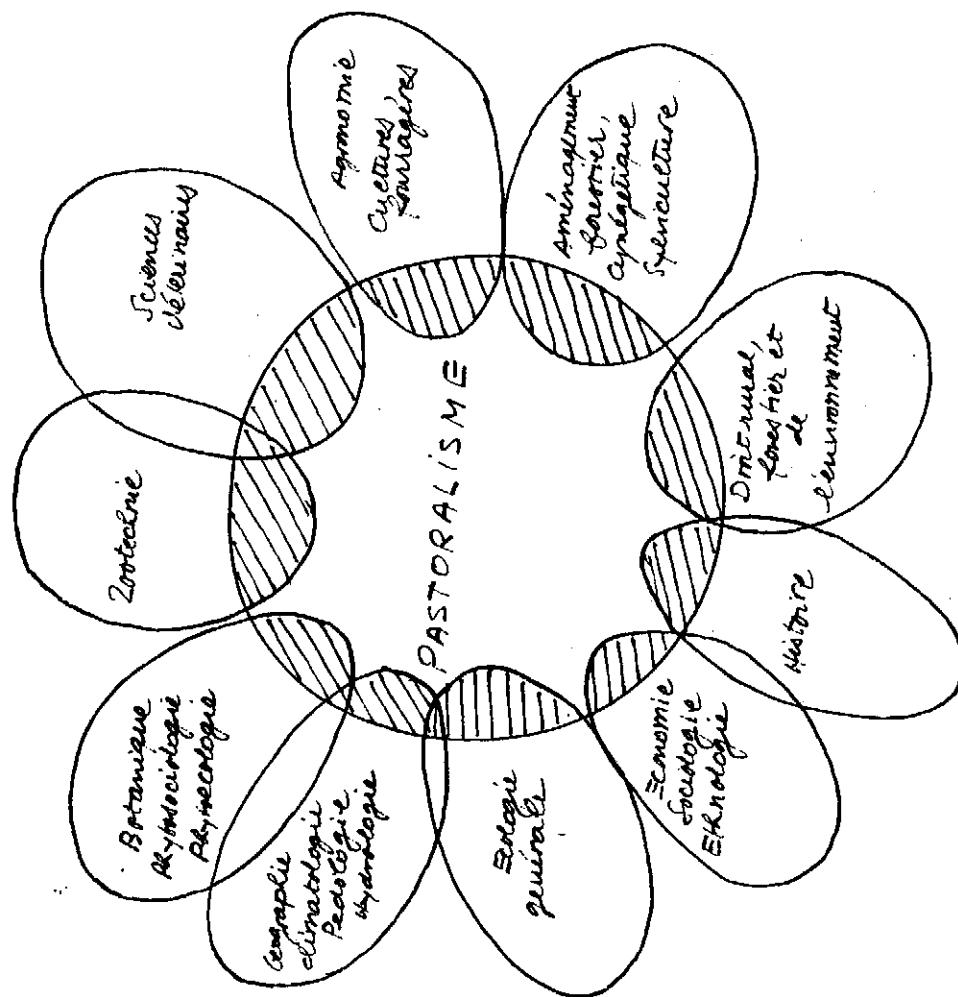
#### CHAMP LEXICAL :

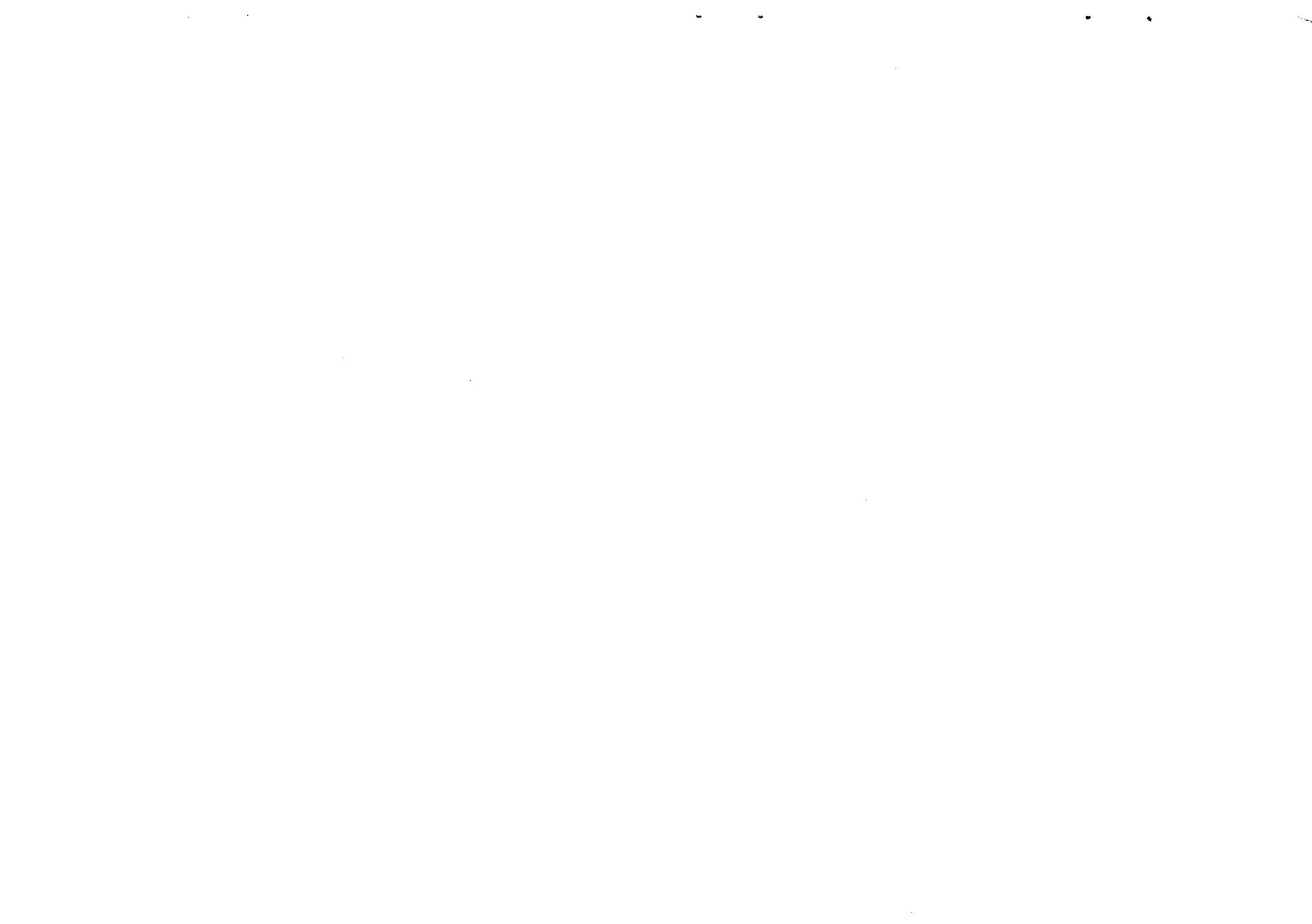
Ensemble des signes (mots, locutions, etc...) qui, dans un contexte donné, permettent de signifier et d'illustrer un concept, de le présenter et de le qualifier.

L'usage du mot pastoralisme pour désigner un ensemble de pensées et pratiques traditionnelles et contemporaines, relatives à l'élevage sur parcours date en France de l'après-guerre (1960).

Le champ recouvert par le terme est potentiellement vaste, étant donné la diversité des disciplines impliquées.

Le but essentiel de ce premier document, est donc moins de délimiter le lexique de sciences complémentaires à destination des étudiants, des chercheurs et des praticiens, que de rechercher quel rassemblement de langages peut signifier, au mieux, la nature des pratiques qui consistent à penser l'espace pastoral à travers les discours, des savoirs de ses acteurs et de ses usagers ainsi qu'à travers ceux de la connaissance scientifique pastoraliste.

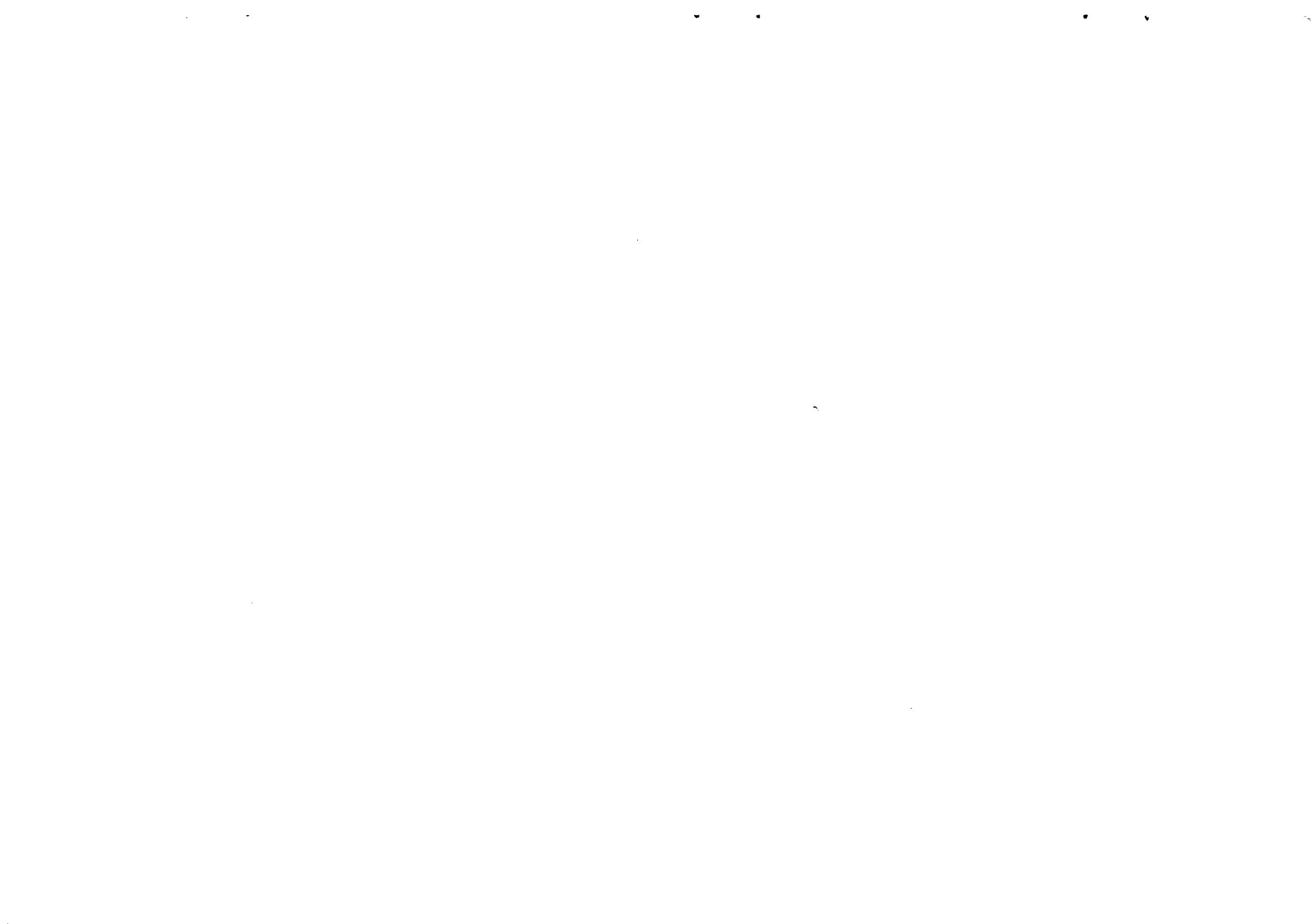




## ABREVIATIONS

### Références :

- A. C. : Le mouton et ses maladies. A. CONSTANTIN.  
A. D. R. Aménagement et développement rural, un plaidoyer. J. GADANT (1987). Lavoisier - Paris.
- A. F. I. E. Association française des ingénieurs écologues.
- C. P. P. Colloque Phytosociologie et Pastoralisme (1988).
- C. L. F. Codes de la Législation Forestière. Ch. JACQUOT (1866).
- D. A. Dictionnaire d'agriculture et des sciences annexes. Agence de coop. cult. et techn. La Maison Rustique (1977).
- D. A. F. Dictionnaire d'ancien français. R. Grandsaignes d'Hauterives Larrousse (1947).
- DICO. Dicovert : Dictionnaire des termes et expressions d'économie et de gestion utilisés en agriculture. IGEP-Paris (1977).
- E. P. P. F. Ecologie de la prairie permanente française. L. HEDIN, KERGUELEN M. et MONTARD F. (1972). Masson.
- G. L. E. Grand Larousse Encyclopédique.
- H. S. Harrap's shorter. Bordas (1988).
- H. F. R. Pathologie des ovins et des caprins (3ème Journée de la recherche ovine et caprine).
- I. T. O. V. I. C. Institut technique ovin et caprin.
- L. E. Lexique écologie. J. Montésgut et M. Rumelhart (1977).
- L. A. ENSP - Versailles.
- N. L. A. Nouveau Larousse agricole (1952).
- O. M. L'élevage méditerranéen sur parcours. A. Bourbouze et P. Donadieu (1987). Options méditerranéennes.
- P. P. P. Paysans, Paysages dans les Vosges du sud. INRA-ENSSAA (1997).
- P. R. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. P. Robert. Paris (1973).
- P. L. Le Littré 3ème édit. 10/18 Paris (1983).
- TERUTI Enquête sur l'utilisation des terres (1985).
- V. E. Vocabulaire d'Ecologie. R. Daget et M. Godron. CNRS - Conseil international de la langue française. Hachette (1974).
- V. F. Vocabulaire : typologie des stations forestières. R. Delpech, G. Dumé, P. Galiniche ; I.D.F. : (1985).



Divers :

a. f.	ancien français
all.	langue allemande
adj.	adjectif
ang.	langue anglaise
ant.	antonyme
ar.	langue arabe
berb.	langue berbère
b. l.	bas-latin
compta.	comptabilité
cyn.	cynégétique
dial.	dialectal, dialecte
dr.	droit
éco.	économie
ell.	elliptique (de manière)
esp.	langue espagnole
frq.	langue franque
gén. rur.	génie rurale
géog.	géographie
géom.	géomorphologie
gest.	gestion comptable
gr.	langue grecque
hort.	horticulture
in.	inusitée
it.	langue italienne
lat.	langue latine
litt.	littéralement
littér.	littérature
loc. f.	locution féminine
loc. m.	locution masculine
milit.	techniques militaires
néol.	néologisme
n. f.	nom féminin
n. m.	nom masculin
phytos.	phytosociologie
port.	langue portugaise
socio.	sociologie
svylv.	svylviculture
syn.	synonyme
v.	verbe
v.	Voir
v. intr.	verbe intransitif
v. tr.	verbe transitif



## AVERTISSEMENT

1. Les termes spécifiques à chaque champ lexical de disciplines scientifiques ont été en général écartés ou du moins peu abordés, par exemple la terminologie botanique, strictement zootechnique ou vétérinaire.

N'ont été retenus que ceux qui, pour les auteurs, jouent ou ont joué un rôle déterminant dans le discours des praticiens du pastoralisme au sens le plus large du terme.

Pour cette raison, les langages forestiers, géographiques, phytocologiques et zootechniques ont été plus ou moins développés à ce stade en relation avec l'hypothèse que l'enjeu spatial joue un rôle déterminant dans les pratiques d'élevage pastoral, tout aussi important que les logiques strictement productives.

La terminologie propre aux régions tropicales n'a pas été retenue, ce premier document étant consacré plus particulièrement au pastoralisme circum-méditerranéen et tempéré.

Des champs sont à peine esquissés (cynégétique, droit, sociologie, économie, tourisme, environnement, ethnologie, etc...), ils le seront ultérieurement en collaboration avec les compétences nécessaires.

2. Pour chaque terme ou locution retenue, sont donnés en général :
  1. Le genre (masculin ou féminin).
  2. La date de premier emploi connu du terme, tel qu'elle est fournie par certains dictionnaires (Robert, Littré, Dictionnaire d'ancien français, etc...) ou simplement estimée.
  3. Sont signalés également les néologismes (néol.), dérivés ou nom de termes de langues étrangères (angl., esp., ar., etc...), ainsi que les origines dialectales (dial.) ou les étymologies jugées nécessaires.
  4. Les différentes significations référencées par l'ouvrage ou elles ont été trouvées ou par un auteur et une date. En l'absence de référence, la définition n'engage que les auteurs du document ; ceux-ci n'ont pas cherché d'ailleurs dans de nombreux cas à décider du sens, ni à juger du "bon" ou "mauvais" usage des mots et locutions.

**ABROUTI** adj. (angl. *browsing*).

Sylv. : Qualifie un recrû d'aspect buissonnant dont les pousses (broût) sont habituellement broutées par le bétail ou par des cervidés (D.A.).  
V. BROÛT.

**ABROUTISSEMENT** n. m. (de abroutti).

1. Dégât provoqué par les cerfs, chevreuils et daims lorsqu'ils broutent les pousses des plants et ou semis des essences ligneuses (V.F.).
2. Conséquence d'une forte pression de pâturage sur les végétaux ligneux.

**ACCEPTABILITÉ** n. f.

Quantité de matière sèche de fourrage qu'un animal peut ingérer par jour :

Ex : mouton : 0,6 à 2,4 kg/jour.  
vache de 600 kg :  $\frac{8}{8}$  à 17 kg/jour. (Larousse Agricole 1981).

**ACCRU** n. m.

1. Peuplements forestiers souvent clairs et désordonnés, qui ont colonisé naturellement des accrues (V.F.).
2. Rorti : Rejeton produit par les racines.

**ACCRUE** n. f. (1246, de accroître) angl. accretion.

1. Sylv. Extension d'un bois par rejets naturels (P.R.)
2. Dr. rur. Augmentation d'un terrain par suite du retrait des eaux (D.A., P.R.). V. MANTEAU, OURLET.

**ACIDES GRAS VOLATILS** (A.G.V.) loc. 'm. pl.

Mélange d'acides acétique, propionique, butyrique et, en quantités plus faibles, d'acides isobutyrique, valérienique, isovalérienique... qui est produit par la population microbienne dans le rumen et le gros intestin. On exprime généralement la proportion de chacun de ces acides par son pourcentage molaire dans le mélange. (INRA).

**ACHABA** (ar.).

De "ached" herbe, En Algérie mouvement traditionnel des troupeaux, des régions nord-sahariennes (hiver), vers les plaines céréalières au nord (chaumes en été) et réciprocement.

**ACHEB** (ar.).

Herbe des pâturages. (Maghreb et Maschrek).

A. D. A. S. E. A. Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles.

A. D. E. A. R. Atelier départemental d'étude d'aménagement rural.

**ADRET** n. m. (1927, de l'a. provenc. adrech, var. de adroit "bon côté").

Versant exposé au sud ; les étages de végétation sont décalés vers une plus haute altitude sur les adrets (L.E.). Syn : Soulane dans les Pyrénées. Ant : Ubac

**AGER** n. m. (lat. champs cultivés), du régime le plus extensif (assurement avec jachères) au plus intensif (irrigué).

**AGNEAU** n. m.

On appelle agneau tout jeune ovin mâle (voire femelle) de moins d'un an.

- L'agneau de lait est un agneau non sevré âgé de 30 à 50 jours.

- L'agneau "blanc" ou "laiton" ou "agneau de 100 jours" est un agneau précoce non sevré âgé de 3 à 5 mois.

- L'agneau "gris" ou "broutard" est un agneau sevré élevé à l'herbe ou sur parcours puis engrangé pour être vendu entre 5 et 12 mois.

**AGNELLE** n. f.

Désigne pour l'espèce ovine les femelles de moins d'un an.

V. ANTENAISE.

**AGOUDAL** (AGDAL) (berb.) (pl. igoudlan).

1. Lieu et moment de mise en défens sur les almous et tichka.

2. Prairies irriguées des fonds de vallée (Maroc).

**AGROSTOLOGIE** n. f. (de Agrostis "graminée prairiale"). (Angl. : agrostology).

1. Etude des plantes de la famille des Graminacées. (G.L.A. 1960).

2. Partie de la botanique qui a pour objet l'étude des graminées et par extension celle des formations végétales à base de graminées. (D.A.).

**ALMOU** (berb.).

Herbages ; en général végétation de type pelouse dans la montagne marocaine et de très bonne valeur fourragère. V. POZZINE.

A.F.P. V. Association foncière pastorale.

A.F.P. Association française de pastoralisme, créée en 1985 rassemblant les techniciens et les chercheurs travaillant sur les terres à pâturage en zone de montagne et dans les régions méditerranéennes et tropicales. (Echo alp 1985).

AFFORESTATION n. f. Anglicisme : de l'ang. afforestation.  
Extension de la forêt au dépends des cultures ou des prairies.

V. ACCRUE.

AFFOUAGE n. m. (1256, de affouer : faire du feu, de focus : foyer).

1. Droit des habitants d'une commune de prendre du bois (de chauffage) dans une forêt communale et d'en faire l'usage souhaité. (P.R., L.A.). Ex : futaie affouagère.
2. Part de bois qui revient à chacun des bénéficiaires (affouagistes). (P.R.).

AFFOURAGEMENT n. m. angl. feeding.

1. Distribution de fourrage aux animaux ; action d'affourager.
2. Approvisionnement d'une exploitation en fourrage. (D.A.).

AFFOURAGER v. t. (14ème, de fourrage).

1. Distribuer du fourrage aux animaux. (= affourer ou raffourer). (O. de Serres 1600).
2. Approvisionner en fourrage (P.R.).

AIRE MINIMALE n. f.

Phytos : Surface représentative d'un individu d'association végétale, au-delà de laquelle le nombre d'espèces inventoriées n'augmente plus que d'une manière négligeable. (V.F.).

Forêt tempérée : 400 à 800 m<sup>2</sup>

Landes : 100 à 200 m<sup>2</sup>

Pelouses : 10 à 50 m<sup>2</sup>

Syn. : Aire minimum floristique.

ALIMENTS CONCENTRÉS loc. m.

Aliments ayant une teneur en énergie nette (UF) élevée dans la matière sèche, dont certains ont en plus une teneur élevée en azote (MAD ou PDI). On distingue : des aliments concentrés simples : graines oléagineuses ; grains (céréales) et fruits ; sous-produits de ces graines et fruits, ainsi que des racines et tubercules, ayant conservé une teneur élevée en énergie nette ; aliments d'origine animale ; des aliments concentrés composés : mélanges d'aliment concentrés simples pouvant aussi contenir une certaine proportion d'autres aliments (fourrages). (INRA).

ALIMENTS D'ALLAITEMENT loc. m.

Aliment sec qui après dilution dans l'eau donne un lait reconstitué destiné à remplacer le lait. (INRA).

- ALPAGE** n. m. (17e s., mot du Dauphiné) angl. mountain grazing.
1. Prairie naturelle dans l'étage alpin et semi-naturelle dans l'étage sub-alpin (après déforestation). (D.A.).
  2. Terres régulièrement pâturées, situées à 1000 mètres d'altitude au moins, utilisées comme parcours de transhumance où les animaux passent une partie de l'année (100 jours environ) sans retour à l'exploitation le soir. (TERUTI 1985).
  3. Saison passée par un troupeau sur l'alpage.
  4. Système écologique complexe de phytocoénoses pâturees (C.P.P.).

**ALPE** n. f. (19e s.).  
Parties de montagne qui sont exclusivement réservées au pâturage. (P.R.). Syn. Alpage, montagne.

**ALPISTE** n. f. (1617, de l'espagnol *alpista*, mot des Canaries). Graminée fourragère du genre *Phalaris*. (P.R.).

**AMAZIR** (berb.).  
Bergeries d'altitude utilisées l'été (Haut atlas marocain).

**AMENAGEMENT** n. m. V. AMENAGER.

**AMENAGEMENT SYLVO-PASTORAL** loc. m.

1. Au sens de l'arrêté vizirial de 1944 au Maroc, ensemble des dispositions de gestion du domaine forestier, permettant les pratiques d'élevage en forêt (mise en défens dans chaque série du 1/5 de la surface, contrôle de la charge, perception d'une redevance, etc. . . ).

**AMENAGEMENT FONCIER ET FORESTIER** loc. m. (lois foncière et forestière de 1985).  
Permet des échanges entre parcelles non boisées et boisées afin de placer l'agriculteur dans l'espace agricole et le sylviculteur dans l'espace forestier et déboucher aussi sur un zonage pérenne d'activités.

**AMENAGEMENT FONCIER GLOBAL** loc. m. (lois de 1980 et 1985).

- La commission communale d'aménagement foncier est dotée d'une panoplie de moyens leur permettant :
- a) Divers mode de remembrement (simplifié, remembrement aménagement, agricole et forestier, etc. . . ).
  - b) Les échanges de droits de propriétés et d'exploitation.
  - c) La mise en valeur des terres incultes.
  - d) La réglementation du boisement.
  - e) La réorganisation foncière (échanges multilatéraux pouvant être rendu obligatoire, constitution d'associations de travaux ou de gestion agricole ou pastorale). (A.D.R.).

V. REMEMBREMENT-AMENAGEMENT.  
AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER.  
EQUILIBRE AGRO-SYLVOPASTORAL.

**AMENAGER** v. tr. (1771, approvisionner, de ménage 14e s.).

1. **Sylv.** a) Réglementer les coupes et l'exploitation des forêts. (P.R.). b) Etude des sciences et techniques forestières dans leur rapport avec la gestion ordonnée des forêts. (V.F.).
2. Modifier un site, sa végétation, sa faune et son utilisation par l'homme en vue d'en augmenter la production, d'en changer la vocation ou d'en assurer la conservation. (L.E.).
3. Organisation de l'espace, de manière à mettre en valeur par des équipements appropriés, les ressources naturelles du lieu et satisfaire les besoins des populations intéressées. (V.E.).

**AMELIORATION DE PARCOURS** loc. f.

1. Ensemble des techniques visant à accroître la quantité et la qualité du fourrage produit par un parcours.  
Ex : Débroussaillement, labour, utilisation, semis, sursemis, épierrage, etc..
2. En milieu forestier, on parle d'amélioration sylvopastorale.

V. AMÉNAGEMENT SYLVO-PASTORAL.

**AMODIATION** n. f. (1419).

Location d'une terre moyennant une prestation périodique en nature et en argent. (P.R.).

**ANCIEN** n. m.

1. Arbre réservé du taillis sous futaie, âgé d'au moins trois révolutions (Plaisance 1963. V.E.).
2. Arbre réservé du taillis sous futaie ayant atteint une certaine dimension, par ex. 40 cm. (Plaisance 1963. V.E.).

**ANDAIN** n. m. V. ENDAIN.

**ANEMOCHEORE** adj.

Se dit d'une espèce végétale dont les diaspores sont transportées par le vent.

**ANTENAIS** n. m.

Désigne pour l'espèce ovine les mâles de 1 à 2 ans – les mâles castrés de plus d'un an sont appelés des moutons.

**ANTENAISE** n. f.

Désigne pour l'espèce ovine les femelles de plus d'un an n'ayant pas encore mis bas et conservée pour la reproduction.

**APPÉTENCE** n. f.

Caractéristique propre à un animal qui permet d'expliquer les choix qu'il fait quand il sélectionne sa ration alimentaire (on utilise aussi le terme Préférence). Les choix sont donc commandés par des facteurs propres à la plante (appétibilité) et des facteurs propres aux animaux (préférences).

**APPORTS ALIMENTAIRES RECOMMANDÉS** (ou RECOMMANDATIONS ALIMENTAIRES) loc. m.

Quantité d'énergie ou d'éléments nutritifs que l'animal doit ingérer pour réaliser les performances souhaitées, dans la limite de ses capacités de production. Dans la plupart des cas, ces apports alimentaires couvrent les dépenses physiologiques ou besoins nets avec une certaine marge de sécurité ; on peut alors parler aussi de besoins alimentaires.

Dans certains cas cependant, ils ne couvrent pas la totalité des dépenses physiologiques et impliquent une mobilisation des réserves corporelles : femelles tarries ou en lactation du troupeau de nourrices, femelles laitières traitées pendant les premières semaines de la lactation. (INRA).

V. BESOINS ALIMENTAIRES.

**APPÉTITIBILITÉ** n. f.

Caractéristique propre d'un aliment ou d'une plante liée à ses qualités organoleptiques, sa composition chimique et qui détermine ou stimule les choix de l'animal.

V. PREFERENCE, APPÉTENCE, ORGANOLEPTIQUE.

**APUREMENT FONCIER** (1388, de apurer, purifier, épurer).

Vérification du statut foncier des terres, en conformité avec la juridiction en vigueur. Ces procédures visent à mettre fin à des situations ambiguës issues du passage du droit coutumier au droit moderne (Afrique du Nord), notamment concernant le domaine public de l'Etat.

**ARBORE** adj.

Se dit d'une formation végétale comportant des arbres épars (Recouvrement <10% au sens de l'Inventaire forestier national). (V.F.).

**ARBORESCENT** adj.

Se dit de végétaux ligneux présentant généralement le port d'un arbre (strate arborescent). (V.F.).

**ARBRE** n. m. Végétal ligneux, à tige simple et nue à la base et pouvant atteindre plus de 7m à l'âge adulte. (V.F.).

**ARBRE FOURRAGER** loc. m.

Ligneux susceptible de fournir directement (prélèvement par l'animal) ou indirectement (intermédiaire du berger ou de l'éleveur), un fourrage sec (feuilles, fruits, graines) ou vert (feuilles, raquettes des Opuntia). Ex : Feuillage vert, en été ou automne, de l'Atriplex.

**ARBRE D'EMONDE** n. m. (angl. pruning-tree).

Arbre dont les branches (et souvent l'extrémité des tiges) font l'objet de coupes répétées au ras du tronc en vue d'obtenir du fourrage ou des fagots. (V.F.).

**ABRISSEAU** n. m.

Végétal ligneux à tige naturellement ramifiée dès la base et de taille peu élevée. (V.F.). Ex : Noisetier, Atriplex.

**ARBUSTE** n. m.

Végétal ligneux à tige simple et nue à la base, n'atteignant pas 7m à l'état adulte. (V.F.).

**ARMEE** adj.

Se dit d'une pelouse herbeuse dans laquelle se sont implantés des végétaux ligneux, généralement très épineux (Crataegus, Rosa, Prunus) ; stade intermédiaire, dans une succession écologique qui prépare le retour au stade forestier. (L.E.).

**ARRETÉ DE PROTECTION DE BIOTOPE** loc. m.

Arrêté préfectoral visant à prévenir dans les zones concernées toute action pouvant porter atteinte à l'équilibre des milieux biologiques nécessaires à la survie d'espèces protégées. Outil juridique de gestion conservatoire de l'espace.

**ARIDOCULTURE** n. f. V. DRY-FARMING.**ARRHENATHERAIE** n. f.  
Prairie mésophile de fauche à *Arrhenatherum elatius*.  
(L.E.).**ARTIFICIALISATION** (degré d') n. f.

Niveau d'intensité de l'intervention humaine sur un milieu ; des plus naturels (action faible à nulle) au plus sophistiqués (occupation urbaine). Echelle de 1 à 9. (LONG. 1974).

**ASSIETTE** n. f.

Sylv. Détermination des limites ou de l'importance d'une coupe, ou d'un territoire. (D.A.). Ex : Assiette du domaine forestier.

**ASSOCIATION** (d'élevage en Afrique du Nord) n. f.  
Contrat d'animaux de durée limitée entre un preneur et un bailleur prévoyant la répartition du croft animal selon des proportions variées (1/2, 1/5, etc. . .).

**ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE** loc. f. (Loi du 3 janvier 1972).

1. Institution ayant pour objet la gestion des terrains de montagnes à destination pastorale, des ouvrages collectifs correspondant et la réalisation des travaux nécessaires à la protection des sols. (D.A.).
2. Association créée en zone d'économie montagnarde entre propriétaires de terres pastorales ou à destination pastorale ou de terrains boisés ou à boiser, inclus à titre accessoire dans le périmètre de l'association.
  - . Associations foncières libres : personne morale de droit privé.
  - . Associations foncières autorisées : établissement public constitué par arrêté préfectoral.
  - . Associations foncières forcées : idem. (DICO).

**ASSOCIATION VEGETALE** loc. f.

1. Synonyme de groupement végétal ; à l'inconvénient d'introduire dans sa notion l'idée finaliste "sociologique". De nombreuses définitions ont été données de l'association. Si l'on tient compte de l'occupation sur le terrain on peut en dire qu'elle est "la réunion d'espèces (végétales) qui exploitent ensemble les conditions induites par le climat et le substrat et traduites par leur propre vie en commun - soit en se succédant, soit en se juxtaposant, soit en se superposant. (L.E.)
2. V. PHYTOSOCIOLOGIE.

**ASSEOLEMENT** n. m.

Répartition des terres labourables d'une exploitation entre les différentes cultures pendant une année donnée. Est qualifiée, paradoxalement, par la durée de la rotation. Ex : Ass. triennal, la même culture revient sur la même parcelle tous les trois ans. (D.A.).  
V. ROTATION.

**ASYLVATIQUE** adj.

1. Se dit d'une végétation ou d'un territoire naturellement dépourvu d'arbres. Ex : l'étage alpin. (V.F.).
2. Se dit d'une zone ou région actuellement dépourvue d'arbres. (V.F.).

**ALMAILLER** n. m. (v. f.) Bouvier. (D.A.F.).

**AULNAIE** n. f.

Groupement forestier hygrophile lié aux sources (aulnaie - frênaie), aux alluvions humides, aux stagnations en eaux acides (aulnaie à Sphaigne) et aux sultements. (L.E.).

AUMAILLE n. f. (du v. f. *omail*, lat. *omentum*).  
Gros bétail à engraiser (boeufs et vaches). **Bêtes au-maille** : bêtes à corne et à laine pour l'embouche (O. de S. 1600).

AUMEAU n. m. Jeune boeuf (O de S. 1600).

AVORTEMENT n. m.  
Les maladies abortives sont pour la plupart infectieuses. Chez la brebis, les principales causes d'avortements, dont la fréquence varie selon les régions et les années sont les suivantes : la chlamydirose, la brucellose, la salmonellose. Moins souvent sont rencontrées : la toxoplasmose, la fièvre "Q", la listériose, la vibriose. (I.T.O.V.).

AZIB (berb.) Bergerie de montagne, abri (Afrique du Nord).

BACCADÉ n. f.

Unité de bétail (= 1 bête à corne) sur laquelle était fondée la taxe d'accès aux estives des Alpes et des Pyrénées (Berthault 1898).

BALIVEAU n. m. (1549).

Sylv.

1. Jeune arbre conservé pour la régénération forestière, généralement issu de semis. (L.F.).
2. Réserve d'un taillis sous futaie, ayant à peu près l'âge du taillis dans lequel on le recrute ; les baliveaux sont recrutés de préférence parmi les brins de franc-pied ou à défaut parmi les rejets de souches affranchis, ou sur le point de l'être. (V.F.).

BANQUETTE n. f. (angl. benchterrace).

Gen. rur. Terrasse allongée sensiblement suivant les courbes de niveau, aménagée sur un terrain en pente en vue de faciliter l'infiltration des eaux de pluie et/ou de lutter contre l'érosion par ruissellement. (D.A.). V. TERRASSE.

BAROCHEURE adj. (de *baros* : pesanteur).

Se dit d'espèces végétales dont la dissémination des diaspores est essentiellement gravitaire. Ex : Chêne.

BATHA

Désigne au Proche-Orient (Syrie, Liban) des formations végétales spontanées de type matorral.

BAYLE n. m. Berger-chef, des anciennes transhumances provençales.



BESOINS ENERGETIQUES DES ANIMAUX loc. m.

1. FAO 1987 Tunisie.	BOVINS 1975 UF/tête race locale
	3013 UF/tête race croisée
	4368 UF/tête race pure
OVINS	448 UF/unité zootechnique
CAPRINS	340 UF/ "
CAMELINS	2000 UF/ "
2. FAO 1987 Tunisie.	Vache locale
	1200 UF
	Veau, velle local 700 UF
	Génisse, taurillon local 1000 UF
	Yache améliorée 1800 UF
	Génisse, taurillon amélioré 1300 UF
	Brebis suétée 400 UF
	Antenais(e) 200 UF
	Bélier 300 UF
	Chèvre suétée 350 UF
	Bouc 250 UF
	Chevrette 1-2 ans 150 UF
	Cheval 1500 UF
	Mulet 1000 UF
	Ane 750 UF
	V. UGB, U.Z.

BILAN FOURRAGER loc. m.

1. Comparaison des besoins énergétiques du cheptel aux ressources énergétiques disponibles ; ce calcul peut se réaliser depuis le niveau de l'exploitation agricole jusqu'à celui d'une région ou d'un pays.
2. Détermination à l'automne des rations fourragères destinées aux ruminants pendant l'hiver en fonction des stocks de végétaux récoltés et des besoins du cheptel. (L.A.) .

BIOMASSE n. f.

1. Masse de matière vivante produite par une population, un peuplement, une communauté ou une biocoenose, rapportée à l'unité de surface et exprimée en matière sèche. (V.F.) .
2. Parfois assimilée à phytomasse épigée. V. ce terme.  
Ex : Mesure de biomasse.

BLACHE n. f. dial. prov.

Taillis de chêne blanc dégradés par la surexplotation (pacage, récolte de bois et feuilles, etc...). (SCLAFERT, 1934 et BLANCHART, 1945, in Bonneval et Lachaux, 1987).

BLACHE n. f. dial. savoyard.

Hautes herbes fauchées dans les marais pour la litière. (Echoalp 1988).

BLAITERES n. f. dial. savoyard. Prés humides. (Echoalp 1988).

- BOIS** n. m.
- 1. Arbre(s) ou partie(s) d'arbre(s) sur pied ou abattu(s) destiné(s) à une utilisation définie. Ex : Bois de feu, bois d'œuvre. (V.F.).
  - 2. Synonyme de forêt, souvent avec l'idée de moindre surface. (V.F.).

**BOIS-PATIS** n. m.  
Bois où vont paître les bestiaux. (O. de Serres 1600).

**BOIS-TAILLIS** n. m.  
Ancien taillis, plus ou moins abandonné et embroussaillé. (Echoalp 1988).

**BOQUETEAU** n. m.

- 1. **Sylv.** Toute surface d'une largeur moyenne d'eau moins 25 mètres, comprise entre 50 ares où l'état boisé est acquis. (V.F.).  
V. ETAT BOISE.

**BOSQUET** n. m.

- 1. **Sylv.** Toute surface d'une largeur moyenne d'eau moins 15 mètres, comprise entre 5 et 50 ares où l'état boisé est acquis. (V.F.).  
V. ETAT BOISE.

**BOUR** (Bled) (ar.).  
Cultures en "bour" ; cultures non irriguées ; cultures en sec.

**BOUTIS** n. m.  
Zone forestière ou prairie, défoncée par le boutoir du sanglier lors de la recherche de sa nourriture. (V.F.).

**BOUVILLON** n. m.  
Jeune bovin castré à croissance rapide et continu. (L.A.). Syn : Charon.

**BOUZIGUE** n. f. (du gaulois bodica : défriche) dial. méridional : terre en friche.

**BRANDE** n. f. (15e, du lat. médiéval branda : bruyère).

- 1. Nom collectif des plantes de sous-bois (bruyères, ajoncs, genêts, fougères). (P.R.).
- 2. Terre infertile où poussent des plantes. Syn : Lande. (P.R.).
- 3. Basse lande où dominent les grandes bruyères ; autrefois pâturée. (L.A.).

**BRISSE-VENT** n. m.

Haie ou bande boisée ayant pour but de diminuer les effets nocifs du vent et du froid sur la végétation située derrière (protection sur une longueur égale à 15 fois la hauteur). (V.F.).

**BROMATOLOGIE** n. f. V. INDICE BROMATOLOGIQUE.

**BROUSSAILLE** n. f. (1559, de brossé).

Végétation touffue des terrains incultes composée d'arbustes et de plantes rabougries, rameux et épineux.  
V. BROUSSE. (P.R.).

**BROUSSE** n. f. (1817, du prov. broussو : broussaille).

1. Région étendue couverte de broussaillages.  
2. Géog : Type de végétation arbustives dégradée des pays tropicaux. (P.R.).

**BROUT** n. m. (16e, de l'a. f. brost : poussе).

1. Poussе de printemps. Mal de brout : Inflammation intestinale des animaux qui mangent trop de brout. (P.R.).  
2. Angl. shoot. Jeunes pousses feuillées des taillis. (D.A.). par référence à l'usage : ce qui est brouté.  
V. ABROUTI.

**BROUTARD** n. m.

1. V. AGNEAU.  
2. Jeune bovidé (agneau, veau) élevé par sa mère jusqu'au sevrage (de 3 à 5 mois chez les ovins, de 7 à 9 mois chez les bovins), puis engrangé pour la boucherie à l'herbe ou en stabulation (l'agneau broutard est aussi appelé agneau gris). (L.A.).

**BROUTEMENT** n. m. (16e).

Action de brouter. Syn : broutage. (19e) (P.R.).

**BROUTER** v. (14e).

1. Manger en arrachant sur place (l'herbe, les pousses, les feuilles). Syn : Paître. (P.R.).  
2. Forme de pâturage concernant les végétaux plus ou moins ligneux. (angl. : to browse).  
V. BROUT.

**BROWSE** (to) (angl.).

Brouter, paître l'herbe, les pousses feuillées des ligneux.

**BRUCELLOSE** n. f.

Maladie infectieuse, contagieuse, chronique due à une bactérie : *Brucella melitensis* (fièvre de Malte).

- Avortements chez les brebis et les vaches - transmission par organes génitaux des mâles, et surtout par les enveloppes foetales.

- Les animaux restent porteurs chroniques de la maladie.

- Diagnostic sérologique : séro-agglutination et fixation du complément (combinaison des deux épreuves).

- Diagnostic allergique : il consiste à injecter un allergène, la brucelline par voie sous-cutanée à la paupière inférieure des ovins.

- Immunisation : vaccination à partir des souches vivantes avirulentes : vaccin B19 et Rev. 1 - Nombreux vaccins tués également : H38 donne de bons résultats.

**BRULAGE** n. m. 16e, de brûler).

1. Action de brûler des herbes, des broussailles, etc...  
(P. R.)

V. ECOBUAGE, FEU PASTORAL, BRULIS.

2. **Brûlage (pastoral)** : Incendie volontaire du maquis en Corse pour des motifs divers (élevage, chasse, etc...). (Sodeteg. 1984).

3. **Brûlage contrôlé** : Technique sylvicole d'entretien des coupures de combustibles et des peuplements forestiers méditerranéens (Forêt méditerranéenne, 1987).

**BRULIS** n. m. (14e, de brûler).

Portion de forêt incendiée ou de champ dont on a brûlé les herbes et les broussailles pour améliorer le sol.  
(P. R.)

V. ECOBUAGE, FEU PASTORAL, BRULAGE.

**CADASTRE** n. m.

Ensemble des documents, qui dans chaque commune définissent la propriété foncière et servent à la répartition de l'impôt foncier.

- a) **Plan cadastral** : plan d'assemblage au 1/10. 000 et feuilles parcellaires.
- b) **Registre des états de section** : c'est la légende du Plan cadastral.
- c) **Matrice cadastrale** : registre des propriétaires de la commune.
- d) **Revenu cadastral** d'une parcelle, égal au quatre cinquième de sa valeur locative théorique et révisé totalement tous les 6 ans. (L.A.).

V. REVENU CADASTRAL.

**CADUCIFOLIE** adj.  
A feuillage tombant avant la saison d'arrêt de la végétation.

**CALENDRIER FOURRAGER n. m.**

Représentation mensuelle (décadaire ou hebdomadaire) du programme prévisionnel de récolte (par pâturage, fanage ou ensilage) des prairies et d'autres cultures fourragères sous la forme d'un "carnet de pâturage"; il doit constituer le véritable "tableau de bord" de l'élevage. (L. A.).

**CALORIE n. f.**

Quantité de chaleur nécessaire pour élever de 14, 5°C à 15, 5°C la température d'une masse de 1 g d'eau (cal.) ou d'un kg d'eau (kcal) à la pression atmosphérique. Le pouvoir calorifique, ou énergie brute, des composés organiques est déterminé à l'aide d'un calorimètre. Les teneurs en énergie des aliments sont exprimées en kilocalories (kcal) ou en mégacalorries (1 Mcal = 1.000 kcal). D'après le système international des unités de mesure, on devrait plutôt l'exprimer en kilojoules (kJ) ou en mégajoules (MJ) (1 kcal = 4,185 kJ ; 1 Mcal = 4,185 MJ). (INRA).

**CANTONNEMENT n. m.**

Terme juridique du code forestier.

Sylv. Délimitation d'une partie de terrain. Le droit de vaine pâture, fondé sur un titre, pouvait être racheté par l'abandon d'une certaine étendue de terrain (= cantonnement) (Girard et Jeannin, 1926).

**CAPACITE DE PATURAGE loc. f. (Ca).**

Nombre de jours x nombre d'animaux/ha pour une période déterminée (O.M.). Ex : 6 brebis paissent au printemps 2 ha pendant 20 jours. Ca = 60 jours x brebis/ha.

**CAPACITE D'INGESTION D'UN ANIMAL (CI) loc. f.**

Quantité d'aliments que peut ingérer volontairement l'animal alimenté à volonté (ad libitum). Pour une ration de composition constante, elle varie avec l'état physiologique de l'animal, plus particulièrement avec son besoin énergétique. Dans un état physiologique donné, elle varie avec les caractéristiques de la ration qui sont désignées sous le terme général d'ingestibilité.

On a souvent désigné à tort la capacité d'ingestion par le terme d'appétit, qui est la disposition à satisfaire le besoin organique, le désir de manger. (INRA).

**CARCASSE n. m.**

Ensemble des muscles et des graisses attenant au squelette obtenu après l'abattage d'un animal. (L. A.).

CARENCE n. f.

Les maladies par carence minérale :

Cuivre : responsable de l'Ataxie enzootique (atteinte nerveuse irréversible avec paralysie des membres postérieurs puis antérieurs). Elle apparaît peu après la naissance.

Iode : goitre (augmentation de volume de la glande thyroïde).

Zinc : chute de laine (à ne pas confondre avec les lésions dues au parasitisme).

Sélénium : provoque la myopathie ou dégénérescence musculaire ou raide de l'agneau. Maladie des muscles blancs. Elle n'atteint que les jeunes âgés d'un mois et plus. Dos vousse. Démarche raide sur la pointes des onglets. Mort brutal par dégénérescence cardiaque.

CARNET DE PATURAGE loc. m. v. CALENDIER FOURRAGER.

CARTE n. f.

1. Carte d'aptitude.

Indique la nature des productions qu'on peut envisager dans une zone, en fonction de son écologie et des conditions socio-économiques et techniques, locales et générales. (V.F.).

2. Carte de contrainte.

Carte thématique représentant les états ou les valeurs, d'une contrainte climatique, pédologique, biologique, agronomique ou sylvicole. Ex : Gel, hydromorphie, etc... (V.F.).

3. Carte d'occupation des sols.

Carte représentant, à un moment donné l'usage (agricole, boisé, bâti) qui est fait des terrains. (V.F.).

CASH-FLOW (= capacité d'autofinancement [global]).  
Gestion fin.

1. Litt. flux financier. Au cours d'un exercice financier, le cash-flow courant d'une exploitation agricole est le flux net de recettes (réduction faite des dépenses), secrété par les opérations d'exploitation de cet exercice. (DICO).

2. Cash-flow net = Cash-flow - Marge brut d'autofinancement, c'est-à-dire Résultat net + Dotations aux comptes d'amortissement et de provisions. (DICO).

C. A. U. E. Conseil Architecture, Urbanisme et Environnement (Association loi de 1901 financée par les conseils généraux et régionaux).

CELLULOSE BRUTE loc. f.

Résidu obtenu à l'issu de deux hydrolyses de l'aliment ( $\text{SO}_4\text{H}_2$  à 1,25% puis  $\text{NaOH}$  à 1,25%), selon une méthode dérivée de celle de Weende. (INRA).

**CEPEE** n. f. (fin 1221). Ensemble de rejets se développant sur la souche d'un arbre reçrépé. (V.F.).

**CERPAM** Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranéens (Provence-Alpes-Côte d'Azur).

**CESTODOSE** n. f. Il s'agit de 3 affections parasites provoquées par des larves de ténias : cysticercose hépathique ou péritonéale ou "boule d'eau" du boucher ; cénorose ou "tournis" vrai ou "calu" ; échinococcose ou "hydatidose".

Le développement des larves se fait donc dans le foie, le poumon, le cerveau et la moelle épinière des ovins. Au stade adulte, les trois ténias sont hébergés dans l'intestin grêle du chien.

La présence de ténia, chez les chiens, ne provoque en général aucun trouble clinique. Chez les ovins, seule la cénorose se manifeste par un comportement abnormal progressif (animal à l'écart du troupeau, port anormal de la tête, tournis caractéristique en phase finale). (A.C.).

**C.E.T.A.** Centre d'Etudes des Techniques Agricoles (1944). Association loi de 1901.

**CHAINE D'AFFOURRAGEMENT** loc. f.

Ensemble des prairies temporaines et des cultures fourragères annuelles de précocité échelonnée assurant une production continue de fourrage durant la période la plus longue de l'année. (L.A.).

**CHAINE DE PATURAGE** loc. f.

Succession de parcelles de pâturage utilisées par un troupeau pendant une saison ou une année d'élevage.

**CHAMEPHYTE** n. m.

Plante herbacée ou sous-arbrisseau dont les bourgeons sont situés à une faible distance du sol (30cm ou moins). Ex : Calluna, Artemisia herba-alba.

**CHAMPART** n. m.

1. Mélange de céréales (blé, seigle, orge) semées autrefois ensemble et dont les grains servaient à la nourriture du bétail. (L.A.).
2. Redevance due au propriétaire et seigneur prélevée sur la récolte.

**CHARGE** n. f.

Nombre d'animaux d'un type précis/ha et pour une période donnée. Ex : La charge de ce parcours est de 2 brebis/ha au Printemps.  
V. CHARGEMENT.

**CHARGE D'EQUILIBRE** n. f.

Charge maximale que peut supporter en moyenne un parcours sans provoquer la dégradation de sa flore (le Houerou 1962, FAO, 1987).

**CHARGE DE REGENERATION** loc. f.

Charge limite à ne pas dépasser pour qu'un pâturage donné plus ou moins dégradé revienne à son état d'équilibre initial (*pastoroclimax*). (FAO, 1987).

**CHARGE D'EXPLOITATION** loc. f. (= charge réelle).

Compta : Les charges d'exploitation d'une entreprise agricole sont l'expression "monétaire" des consommations et droits d'utilisation de biens et de services, liés à son activité courante, au cours de l'exercice, en vue d'obtenir l'ensemble des produits d'exploitation. (DICO).

**CHARGE OPTIMALE POTENTIELLE** loc. f.

Charge d'équilibre d'un pâturage régénéré ; charge en équilibre avec une végétation et un sol non dégradé. (FAO, 1987).

**CHARGE REELLE** loc. f.

Charge effective imposée au parcours traduite par le rapport du nombre d'animaux à la surface du parcours pendant un temps donné. (FAO, 1987)

**CHARGEMENT** n. m. (= charge de bétail).

Gestion : Critère utilisé pour mesurer le niveau d'intensification du système de production dans les exploitations d'élevage. Il est exprimé en UGB/ha de SFP ou SAU, ou ares SFP ou SAU/UGB. (DICO).

**CHARGEMENT MOYEN** loc. m.

1. Surface moyenne de pâturage par vache et par jour.  
Ex : En début de saison, en haute Tarentaise : 2,6 ha/vache/jour. (Echoalp, 1988).
2. Nombre de vaches par ha. (Echoalp, 1988).

**CHARGEMENT INSTANTANE** n. m. (= charge instantanée).

Nombre d'animaux présent à une date donnée sur un ha de parcelle donnée. (DICO).

**CHAUME** n. m. (12è s., du lat. *Calamus* : tige de roseau).

1. Partie de la tige qui reste sur pied après la moisson. = éteule.
2. Espace couvert par les chaumes et susceptible d'être pâture.
3. Chaumes (ou hautes Chaumes). Pâturages à *Nardus stricta* des sommets asylvatiques des Vosges ; gazon pâturés pendant l'estivage. (P.P.P., 1977).

CHEPTEL n. m.

Droit : Cheptel vif : Ensemble des animaux de production existant sur une exploitation agricole. (DICO).

CHIFFRE D'AFFAIRE loc. m.

Montant des ventes réalisées par une entreprise dans le cadre de son activité courante (c'est un montant hors taxe) ; on peut également calculer un chiffre d'affaire T.T.C. (DICO).

CHOTT (ar.) (1860).

1. Lac salé d'Algérie. (P.R.).
2. Dépression à végétation halophile des régions arides et désertiques d'Afrique du Nord.
3. Zone de pâturage à végétation halophile entourant un lac salé. (Sebkha).

C. I. A. N. E. Comité Interministériel d'Amélioration de la Nature et de l'Environnement.

C.I.A.T. Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire.

CICATRISATION DU MILIEU loc. f.

En aménagement sylvopastoral méditerranéen, capacité de la végétation de maquis à évoluer vers un tapis végétal herbacé fermé éventuellement en l'y aidant (sursemis). (Corse).

C. I. D. A. M. Charte Intercommunale de Développement et d'Aménagement (Loi de décentralisation du 7 janvier 1983). Prend le relais et poursuit les objectifs du P.A.R.). La C.I.D.A.M. doit réaliser 3 objectifs principaux :

1. Fixer les perspectives du développement économique, social et culturel des communes associées.
2. Elaborer des programmes d'action pour les réaliser, en procédant à des choix.
3. Préciser les conditions d'organisation et de fonctionnement des équipements et des services publics concourrant aux réalisations décidées. La charte priviliege la solidarité et la coopération intercommunale, l'approche globale des problèmes, une réflexion concertée entre les partenaires locaux, la priorité au développement économique sur les équipements collectifs. (A.D.R.).

C.I.D.A.R. Comité Interministériel d'Aménagement rural.

CLIMACIQUE adj. v. CLIMAX.

CLIMAX n. m.

Etat d'un écosystème ayant atteint un stade d'équilibre relativement stable (du moins à l'échelle humaine) conditionné par les seuls facteurs climatiques et édaphiques. (V.F.).

Toute modification radicale apportée par l'homme sur l'un des 2 constituants, phytoclimax (végétation) et pédoclimax (sol), remet en cause l'équilibre par le processus de la dégradation. (L.E.). Eu-climax : climax primitif vrai ; plesio climax : faux-climax ; para-climax : quasi-climax.

CLOSURE n. f.  
Prairie et cultures encloses (dial. vallée de la Saône).

COCCIDIOSE n. f.

Maladie provoquée par les coccidioides (protozoaires) qui se développent dans la muqueuse intestinale des agneaux. Agneaux particulièrement sensibles notamment dans les bergeries chaudes et humides.

CODE FORESTIER n. m.

Ensemble des dispositions législatives et réglementaires applicable aux forêts, à leur gestion et à leur exploitation. Edité pour la première fois en 1827, il a été refondu en 1980. (V.F.).

COEFFICIENT DE SURPATURAGE loc. m.

Rapport de la charge d'équilibre (Ce) à la charge réelle (Cr).  
 $S = 100 (1 - Ce/Cr)$  (Le Houerou, 1962).

S est inférieur à 25% en zones désertiques.

COLLECTIF adj.

1. Se dit d'un espace pastoral, d'un alpage par exemple, dont l'usage est commun à plusieurs éleveurs (espace régi par une A.F.P., communaux).
2. Statut juridique des terrains relevant au Maroc de l'autorité du ministère de l'Intérieur et dont l'usage est reconnu aux collectivités, selon les règles traditionnelles d'usage. Les terrains collectifs sont le plus souvent des parcours, mais peuvent être mis en culture, si l'assemblée villageoise (jmaa) l'autorise. En Tunisie terre "Henchir".

COMBINAISON SPÉCIFIQUE INDICATRICE loc. f.

Combinaison d'espèces à un stade phénologique donné, indiquant la date de fauche. (Bouzille et Dupont, 1988, C.P.P.).

COMMUNAUX subs. pl.

Terrains appartenant à la commune où peut/pouvait s'exercer le pâturage pendant les périodes de culture notamment pour les éleveurs sans terres privés.

COMPASCUITE (Droit de) n. f. (16e, Provence).

Droit de cultures d'espèces fourragères annuelles (vesce, pois et fèves). (H.F.R., 1974).

COMPLAINT(ER) n. m. (v.) (1551).

1. Planter ensemble une quantité d'arbres et de végétaux de même sorte (O. de Serres 1600).
2. Planter ensemble des espèces différentes. (P.R.).

COMPLEMENTATION n. f.

Apport alimentaire quotidien venant en complément de la ration de base, afin de mieux satisfaire les besoins nutritionnels des animaux.

La complémentation globale, ayant une quantité définie d'aliment concentré composé est calculée en fonction de la production des sujets et des caractéristiques de la ration de base.

La complémentation spécifique comble une carence (énergétique, azotée, etc...) de la ration.

a) Complémentation énergétique.

Ex : Céréales.

b) Complémentation azotée.

Ruminants (urée).

Monogastriques (tourteau de soja, farines animales).

c) Complément de lest.

Paille avec la ration hivernale d'ensilage de vaches allaitantes. (L.A.).

COMPLEXE DE VÉGÉTATION n. m.

Communauté hétérogène de végétation regroupant des associations végétales distinctes.

V. SYNASSOCIATION.

COMPORTEMENT ALIMENTAIRE ET MÉRYCINE loc. m.

Les activités alimentaires - recherche, choix et ingestion de la nourriture - font partie des comportements. Il vient s'y ajouter chez les Ruminants les activités de rumination, dites méryciques. Les durées totales de l'ingestion, de la rumination et de la mastication (ingestion + rumination) sont généralement exprimées en pourcentage du temps total. (INRA).

COMPORTEMENT ANIMAL SUR PARCOURS loc. m.

Etude des rythmes d'activités, des modes de déplacement et de pâturage de l'animal. (O.M.).

## CONDITIONNEMENT DES ALIMENTS loc. m.

Fourrages condensés : fourrages secs broyés dans un broyeur puis agglomérés dans une presse à filières ("pellets") ;

Fourrages compactés : fourrages secs (déshydratés) agglomérés directement sans broyage préalable, dans une presse à filières ("cobs") ;  
Fourrages comprimés : fourrages secs agglomérés directement, sans broyage préalable, dans une presse à piston ("wafers"). (INRA).

## CONCENTRATION EN ENERGIE METABOLISABLE (q).

Rapport de la teneur en énergie métabolisable à la teneur en énergie brute (EM/EB) d'un aliment ou d'une ration. C'est un facteur primordial du rendement k de l'énergie métabolisable. (INRA).

## CONCENTRE n. m. V. RATION DE BASE, ALIMENT CONCENTRÉ.

## CONSERVATION DU SOL loc. loc. f. (angl. soil conservation).

Ensemble des techniques ayant pour objectif de maintenir la productivité des terres en réduisant notamment l'emprise de l'érosion (remembrement, brise-vent, labour selon les courbes de niveau, défense et restauration des sols par les pouvoirs publics - D.R.S., etc...). (D.A.).

## CONSERVATOIRE DU LITTORAL loc. m.

Le conservatoire du littoral et des rivages lacustres créé par la loi du 10 juillet 1975 est un établissement public chargé de mener une politique d'acquisitions foncières et d'assurer la protection des espaces naturels dans les cantons du littoral et les communes bordant les grands lacs (225 sites sur 28600 ha en 1987). Les espaces rachetés, sont gérés en principe pour une ouverture au public par des organismes auxquels est confiée cette tâche. (ONF, Ligue pour la protection des oiseaux, etc....).

## CONSOMMATION (indice de) n. f.

Nombre d'unités énergétiques nécessaires pour réaliser un gain de poids d'un kilogramme (exprimés en U.F.). (D.A.).

## CONSOMMABILITÉ n. f.

Valeur fourragère + acceptabilité. (Loiseau, 1988).

CONTRAT DE PAYS loc. m. (institué par le C.I.A.T., 11 avril 1975) Moyen privilégié du processus d'aménagement rural des zones déshéritées, le contrat de pays concerne les moyens financiers sur un secteur choisi en raison de ses difficultés particulières. Il est établi entre la collectivité régionale et un pays (A.D.R.) V. C.I.D.A.M.

CONTRAT DE PLAN loc. m.

Contrat Etat-Région pouvant comprendre un petit nombre de programmes globaux intitulés, Programme d'Aménagement concerté du territoire (P.A.C.T.).

CONTRIBUTION SPECIFIQUE CONTACT loc. f.

Rapport exprimé en % entre le nombre de contacts d'une espèce et la somme des contacts de toutes les espèces. (V.E.).

CONTRIBUTION SPECIFIQUE PRÉSENCE loc. f.

Rapport exprimé en % entre la fréquence absolue (ou centésimale) d'une espèces végétale et la somme des fréquences (absolues ou centésimales) de toutes les espèces.

COUCHIS n. m.

Prairie artificielle créée après une culture d'avoine, en Normandie (graines de foin, plus lupuline et trèfle blanc ; pas de Ray-Grass) et destinée essentiellement au pâturage des boeufs. (BOITEL, 1887).

COUPS DE DENT (méthode des).

Evaluation de la composition botanique de la ration alimentaire, par comptage des coups de dent que les animaux portent sur les différentes espèces présentes. (BOURBOUZE, 1980).

COUPE A BLANC loc. f.

Coupe de la totalité des arbres d'un peuplement.

Syn : Coupe rase, coupe à blanc-étoc. (V.F.).

COUPE DE RAJEUNISSEMENT loc. f.

Coupe pratiquée sur les plantes pérennes des parcours non forestiers destinée à stimuler la production végétale consommable, par accroissement de la production de jeunes pousses ali... (FAO, 1987).

COUPE DE RÉGÉNÉRATION loc. f.

Sylv : Toute coupe destinée, dans un peuplement que l'on veut régénérer (ou renouveler), à provoquer l'apparition d'une régénération naturelle ou à favoriser celle déjà présente.

La coupe peut être unique, ou comporter une coupe d'ensemencement (pour provoquer l'apparition des semis), une ou des coupes secondaires (pour favoriser les semis installés) et une coupe définitive (pour dégager complètement les semis acquis). (V.F.).

COUPURE PASTORALE loc. f.

Création d'un vide dans les massifs forestiers méditerranéens, où le tapis végétal est maintenu à l'état de gazon ras ou peu embroussaillé par le troupeau pâturent, l'objectif est d'arrêter ou de limiter les incendies. (SODETG, 1984).

**COÛT (COMPLET) DE PRODUCTION loc. m.**

Gestion : Ensemble des charges (directes et indirectes) entrant dans la production d'un bien (y compris les frais généraux). (DICO).

Les frais de distribution n'entrent pas dans le calcul du coût de production, mais dans ceux du coût de revient, s'appliquant aux unités vendues.

**COÛT DE REVIENT loc. m.**

Coût de production + coût de distribution. (DICO).

(Résultat d'exploitation = chiffre d'affaire - Coût de revient des ventes).

**COÛT D'INSTALLATION D'UNE CULTURE FOURRAGERE. (FAO, 1987).**

1. TUNISIE (en dinard tunisien).	
. Vesce-avoine (coût de récolte compris)	156 DT/Ha
. Jachère améliorée à Medicago (id)	66 DT/Ha
. Sulla (bisannuelle)	
a. Installation	137 DT/Ha
b. Entretien et exploitation sur 2 ans	69 DT/Ha
Amélioration intensive d'un parcours (chisnel, fertilisation, semis)	72 DT/Ha
Prairie permanente	
a. Semis, fertilisation, clôture 140 m/ha	183 DT/Ha
b. Entretien et exploitation (sans gardiennage)	38 DT/Ha

**COUTUMIER** (droit) adj.

Ensemble des règles juridiques constitué par les coutumes qui conservent souvent en France une place importante en droit rural. (L.A.).

**CROISSANCE** n. f.

Accroissement avec l'âge de la masse corporelle de l'animal comportant une part prépondérante de muscle, de viscères et d'os et une faible proportion de tissus adipeux.

V. ENGRAISSEMENT.

**CROUTE** n. f.

Pédologie : formation pédologique indurée, calcaire en général, caractéristique des sols des régions semi-arides à désertiques. L'encroûtement, calcaire, calcaro-gypseux ou gypseux, désigne une formation non indurée, friable.

**C.R.P.F.** Centre Régional de la propriété forestière.

Etablissement public à caractère administratif créé en 1963 chargé de développer et d'orienter par région la production et la gestion de la forêt privée.

**CULTURE** (classement des) n. f.

Gestion

- . **Cultures assolées** : pratiquées sur les terres labou-rables et entrant dans la rotation culturelle.
- . **Cultures pérennes, pluriannuelles, bisannuelles, annuelles.**

-Pérennes : (occupent le sol 5 à 50 ans)

Ex : Vignes, vergers.

-Pluriannuelles : 2 à 5 ans)

Ex : prairies artificielles, prairies temporaires :

-Bisannuelles :

Ex : certaines semences fourragères.

-Annuelles :

Ex : Vesce, avoine.

- . **Cultures associées** : Culture principale + cultures dérobées (ex : engrais verts, colza fourrager).

**C.U.M.A.** Coopérative d'utilisation de matériels agricoles.

**DEBOISEMENT** n. m.

Destruction ou diminution des espèces boisées. (L. A.).

V. DÉFRICHER.

**DECIDU** adj., anglicisme : de décidous, à feuilles caduques.  
V. CADUCIFOLIE.

**D.E.R.F.** Direction de l'espace rural et de la forêt.

Direction récente du Ministère de l'Agriculture ayant vocation à concevoir et promouvoir une politique de gestion et de développement de l'espace rural et des activités qui s'y exercent.

**DÉFENS** (= DEFENDS) (mise en) n. m. (12e, du lat. *dēfensus*).

1. Bois jeune, dont l'entrée est défendue aux bestiaux (ou bien, où les coupes sont interdites) (P.R.)
2. (1517). Le règlement forestier de SAVINE prévoit des mises en défens de certaines portions de territoire. (H.F.R. 1974).
3. "Serait à souhaiter que jamais aucun bétail n'entraist au taillis, pour le mal qu'il y cause et par les dents et par les pieds". (O. de Serres 1600).

V. MISE EN DÉFENS.

**DÉFENSABLE** adj.

Se dit d'une végétation dont l'âge et le port, lui permettent de se protéger du bétail.

V. (MISE EN) DÉFENS.

**DÉFRICHAGE** n. m. V. DÉFRICHEMENT.

**DÉFRICHE** n. f.

1. V. DÉFRICHEMENT.
2. Lieu du défrichement. **Syn** : Défrichement, défrichage.

**DÉFRICHEMENT** n. m.

Actions visant à rendre une terre propre à la culture.  
Syn : Défrichage, défriche, débroussaillage, essartage, déboisement.

**DÉFRICHER** v.

Reprise en culture d'un sol abandonné au stade friche : par extension s'applique au déboisement plus ou moins total. Le déboisement peut précéder un défrichement. (V.F.). V. ESSARTER.

**DÉGAGEMENT** n. m.

1. **Sylv.** Opération culturale ayant pour but de supprimer ou d'affaiblir toute végétation susceptible de gêner le développement de semis et/ou de jeunes plants d'essence de valeur. (V.F.).

**DÉGRADATION** n. m.

1. **Sylv.** Evolution de la forêt vers une formation clairière et finalement vers une lande à Ericacées ou une association à graminées acidophiles existantes. (Duchaufour Ph. 1948 - V.E.).
2. Plus généralement, le mot signifie une jugement de détérioration (d'un milieu, d'une végétation) par rapport à un état jugé plus favorable.

**DÉGRE DE DÉGRADATION** (d'une prairie) loc. m.

Le degré de dégradation d'une prairie est exprimée par la somme des contributions spécifiques des espèces adventives à laquelle on ajoute la proportion de sol nu. (Daget et Poissonnet, 1969. V.E.).

**DÉGRE DE SALISSEMENT** (d'une prairie) loc. m.

Le degré de salissement d'une prairie est le nombre d'espèces adventives de la liste floristique complète (16 m<sup>2</sup>). (Daget et Poissonnet, 1969. V.E.).

**DEHESA** n. f. (esp.) (du vieux castillan : defessa.

Surface enclose pâturée librement mise en défens face au bétail transhumant ; Montoya, 1985).

1. Terme appliqué en Espagne, à des espaces de pâturage de statut foncier privé ou communal et plus fréquemment au système de gestion des territoires ainsi nommés. (M. R. PEREZ, 1985).

2. Parc arboré à allure de savane (ou de pré-bois) où l'on peut trouver des pâturages (cas le plus fréquent), des cultures et différentes formes de mise en valeur (charbon de bois, bois de feu, glands, miel, foin, liège, etc...). C'est un espace à usage multiple.

**DÉMAQUISAGE** n. m.

Elimination de la végétation du maquis par des moyens manuels ou mécaniques (gyrobroyage à la mule mécanique, etc...).

**DEMASCLAGE** n. m.

Opération consistant à débarrasser le chêne liège de la première écorce ou liège mâle, qui est sans valeur. (P. R.).

**DENSITÉ ENERGÉTIQUE** (DE)

Rapport de la teneur en UF de l'aliment ou de la ration, à sa valeur d'encombrement (UF/UE), les deux valeurs étant rapportées au kg de matière sèche.

**DE(S)PAITRE** v. V. PAITRE, PATURER. (D.A.F.).

**DE(S)PAISSANCE** n. f. V. DEPAISSON, PAISSON.

Action de pâturer.

**DEPAISSON** n. f. V. PAISSON.

**DEPECORATION** n. f. (de *pecus*, *brebis*).

Diminution de l'effectif ovin en France. (Girard et Jeannin, 1926).

1852 :	35	millions de têtes.
1913 :	16	" "
1925 :	10,5	" "

**DEPENSE PHYSIOLOGIQUE OU BESOIN NET**

Quantité totale d'énergie ou d'un nutriment perdue, fixée ou secrétée par l'animal en bonne santé, placé dans des conditions de milieu optimales et recevant une ration en tous points équilibrée. (INRA).

**DE(S)PREE** v. (16e).

Défricher un pré, le changer de nature, le retourner pour y semer du grain. (O. de Serres, 1600).

**DEPRESSAGE** n. m.

Sylly : Eclaïcies de jeunes semis et/ou rejets en densité trop forte, sans récupération d'aucun produit ligneux vendable. (V. F.).

Ex : "Au bout de 20 ans, on enlève le 1/3 des brins de chaque souche de chêne vert, entre septembre et décembre. L'opération est suivie d'une mise en défens de 15 à 18 mois". (Quarro, Maroc, 1986).

**DEPRIMAGE** n. m. (du lat. déprimere "presser de haut en bas").

Pâturage ou fauche d'une céréale ou d'un herbage avant épiaison, permettant d'accroître le tallage et de "récupérer" une ressource fourragère. "En 1 mois 1e troupeau pâture un 1/3 de la surface de l'alpage en déprimant l'herbe". (Echoalp, 1988).

**DEPRISE AGRICOLE** loc. f.

Diminution de l'activité agricole dans une région, qui l'on peut suivre à travers l'évolution de certains indicateurs (nombre d'actifs agricoles, SAU, friches, reboisement et accrus forestiers dans le paysage, etc...).

**DEPRISE PASTORALE** loc. f.

Diminution de l'activité d'élevage sur parcours (indicateurs : effectif du cheptel sur parcours, % de friches dans le paysage, reboisement, etc...). Forme de déprise agricole.

**DESERTIFICATION** n. f. (néol. : de désert).

1. Manifestation de phénomènes de dégradation avancée du milieu (érosion en nappes, rigoles, ravins et badlands) dans les régions non désertiques arides à humides (d'après le Houerou ; définition propre aux régions soumises au climat méditerranéen).
2. Raréfaction de la présence humaine sur un territoire.

**DESERTISATION** n. f. (néol. : de désert).

Manifestation de phénomènes propres aux régions à climats désertiques, (formation d'ergs et de regs notamment), dans les régions voisines à climat aride (d'après le Houerou).

**DESHERBAGE** n. m.

Extirpation/suppression manuelle, mécanique ou chimique des végétaux indésirables (adventices) dans une culture ou une prairie.

Peut avoir une fonction fourragère (affouragement des vaches en lactation, par les produits du désherbage dans les systèmes d'élevage traditionnels : Afrique du Nord, Sahel).

**DESSERRAGE** n. m.

Diminution de la densité d'un peuplement forestier.

**DÉVELOPPEMENT AGRICOLE** loc. m.

1. Progrès de l'agriculture et des agriculteurs dans les domaines économique, technique et social. (L.A.).
2. Ensembles des moyens et des organismes qui contribuent à la diffusion des progrès techniques dans les campagnes. (L.A.).
3. Le développement agricole a pour mission de permettre aux agriculteurs de maîtriser eux-mêmes l'évolution de leur exploitation et de leur milieu, ainsi que d'améliorer leur revenu et leurs conditions de vie. (L.A.).

**DEVEZE** n. f. dial. auvergnat. V. HERBAGE.

D.F.C.I. Défense de la forêt contre les incendies.  
Ensemble des pratiques d'aménagement et de gestion visant à limiter les incendies dans les régions méditerranéennes (réseau de pistes, de pare-feux, de coupures pastorales, citernes, tour de guet, etc...).

DIAGNOSTIC PHYTOECOLOGIQUE loc. m.

Evaluation de l'état dynamique d'un milieu végétalisé à partir du postulat "que la végétation intègre les variables écologiques prépondérantes". LONG (1974).

DIASPORE n. f.

Forme de dissémination d'une espèce végétale (graines, fruits, fractions de l'appareil végétatif, etc...)

DICROCOELIOSE (petite douve) n. f.

Infestation parasitaire du foie (peu mortelle). Hôte intermédiaire : gastéropodes terrestres (*Helicella ericetorum* ou *Helicella zebra*). Rôle de la fourmi qui n'est pas un hôte intermédiaire, mais qui peut ingérer des cercaires et agir ainsi au niveau de leur concentration et de leur dispersion. (ITOV).

DIGESTIBILITE DES ALIMENTS

Aptitude d'un aliment à être dégradé dans le tube digestif.

Digestibilité apparente : proportion de la quantité ingérée qui disparaît apparemment dans le tube digestif : quantité ingérée - quantité excrétée dans les fèces

quantité ingérée

Digestibilité réelle : proportion de la quantité ingérée qui disparaît réellement dans le tube digestif : q. ing. - (q. excr. dans les fèces - q. d'urine endogène)

quantité ingérée

Cette proportion s'exprime par un rapport d qui est inférieur à 1. La notion de digestibilité s'applique à la matière sèche, la matière organique (dMO ou do), aux divers constituants organiques et minéraux et à l'énergie (DE).

Le coefficient de digestibilité apparent CUDA, ou réel CUDr, est le produit de la digestibilité par 100. Il est employé pour désigner l'utilisation digestive réelle (CUDr) des minéraux majeurs. (INRA).

DIVERSITE BIOLOGIQUE loc. f.

Concept traduit par divers indices destiné à évaluer, en un lieu donné la richesse relative en espèces animales et végétales. (V.F.).

D.J.A. Dotation (à l'installation des) jeunes agriculteurs, 1972 (de 65.000 F en plaine à 135.000 F en montagne). (A.D.R.).

**DOMANIAL** adj.

Statut juridique des terrains appartenant au domaine public de l'Etat (biens de l'Etat affectés au service public).

**DOUBLE-MÈTRE (MÉTHODE DU)** n. m.

Dispositif d'observation de points-quadrats (applicable aux formations herbacées denses ou peu ouvertes et rares) qui consiste à disposer à la surface du sol un double-mètre métallique dont les graduations servent à repérer les emplacements de 50 observations, une tous les 4 cm ; dans chaque station recensée deux séries de mesures sont effectuées de manières à échantillonner 100 points... L'observateur vise, perpendiculairement à la surface du sol, la graduation retenue et annonce toutes les espèces qui sont situées à la verticale de ce point. (DAGET Ph et POISSONET J., 1969. V.E.).

**D. R. A. E.** Délégation régionale Architecture et environnement.

**DRAGEON** n. m.

1. Ce sont des branches enracinées qui accompagnent le pied ou le tronc de l'arbre qui les a produites, dont on peut les détacher sans leur ôter la faculté de reprendre racine en les transplantant. (BULLIARD P., 1800. V.E.).
2. Pousse aérienne, née sur une racine et qui produit des racines adventives, (= rejet, rejeton). Les drageons peuvent être détachés et replantés. (P.R.).

**DRAILLE** (= DRAYE) n. f.

1. Chemin de transhumance entre le midi méditerranéen et les estives du Massif Central. Les troupeaux, formés en campagnes (5 à 10.000 têtes) étaient divisés en lots ou scabeaux de 2.000 têtes dirigés par le bayle (Provence).  
2. = carrière (Provence), cañadas (Espagne), tratturi (Italie).

**DROIT D'USAGE** loc. m.

Droit réel particulier attaché à un fonds et non à une personne. Il comprend un droit de jouir de la chose et d'en recueillir les fruits, mais, contrairement à l'usufruit dans la limite de ses besoins et de ceux de sa famille. Il ne peut être aliéné (ni cédé, ni loué à autrui).

Ex : Code forestier :

Droit de ramassage du bois mort ou de chauffage.

Droit de pâcage, de panage.

Ces droits ne s'exercent qu'après une délivrance spéciale accordée par les services de l'ONF. (L.A.).  
V. USAGE.

**DRY-FARMING** angl.

Ensemble des techniques agricoles appliquées en milieu aride (précipitations inférieures à 500 mm/an). Le dry-farming appelé parfois arido culture est basée sur la nécessité de retenir l'eau dans les terres où celle-ci est peu abondante. La terre est en général soumise à un travail incessant (labours légers, binage, scarifiage, écrouûtage, hersages) destiné à rompre la croûte superficielle pour empêcher l'évaporation et maintenir l'eau dans le sol. (Larousse agricole, 1981).

**ÉBRANCHAGE** n. m.

Coupe de grosses branches d'arbres, à des fins diverses (fourrage, bois d'œuvre, bois de feu, etc. .). Pratique soumise à contrôle, dans le domaine forestier.

**ÉCHANTILLONNER** v. tr.

Signifie prélever dans une population un certain d'individus (échantillon) auxquels on appliquera les méthodes de la biométrie en vue d'obtenir un résultat représentatif de celui qui serait obtenu si on examinait un à un tous les individus. (HUSSON R., 1970. V.E.).

**ÉCLAIRCIE** n. f.**Sylv.**:

1. Réduction de la densité d'un peuplement non arrivé à maturité en vue d'améliorer la croissance et la forme des arbres restants. (V.F.).
2. Eclaïcie-dépressage : "à 35 ans, élimination de la moitié du matériel végétal de septembre à décembre, puis 15 à 18 mois de mise en défens". (Quarro, 1986).

**ÉCOBUAGE** n. m. de écobuer.**ÉCOBUER** n. f. (de écobuer).

1. Champ écobué. (In.).
2. Houe à écobuer. (Sigaut, 1975).

**ÉCOBUER** v. t. (1721 ; de égobuer 1539).

1. Peler la terre en arrachant les mottes, avec les herbes et les racines, que l'on brûle ensuite pour fertiliser le sol avec les cendres. Ouest et Centre Ouest. (P.R.).
2. Ecobuage pastoral (= feu pastoral) ; incendies des parcours embroussaillés pour provoquer la poussée d'herbe. Sens pseudo-savant récent. (Sigaut, 1975).

**ECO-COMPLEXE** loc. m.

1. Ensemble des systèmes écologiques identifiés dans un site pastoral.
2. Peut correspondre à des unités d'exploitation pastorale. (C.R.P. R. Delpech, 1988).
3. Assimilable à un géosigmetum. (C.P.P.).

**ECOFACIES** n. m. = Faciès écologique. V. FACIES.

**ECOLOGIE DU PAYSAGE** loc. f.

"Considère le développement et la dynamique de l'hétérogénéité spatiale, les interactions spatiales et temporelles, les échanges dans les paysages hétérogènes, l'influence de l'hétérogénéité spatiale sur les processus écologiques, enfin l'aménagement et la gestion de cette hétérogénéité spatiale". (J. Baudry, 1986).

**ECONOMIE D'ÉCHELLE** loc. f.

Abaissement du coût de production moyen induit par un accroissement de la production (si l'entrepreneur ne produit pas au minimum de son coût moyen) ou à plus long terme, par une augmentation de la taille de l'entreprise). (DICO).

**ÉCOTOPE** n. m. (de oikos, maison, habitat, et topos, lieu).

1. Unité cartographique définie à la fois par des caractères de station et de localité. (Rey. 1960. V.E.).
2. Syn : biotope.

**ÉCOSEME** n. m. Système biologique fonctionnel intégrant une biocoenose et un biotope. (V.F.).**ÉCTHYMA** CONTAGIEUX n. m.

Maladie fréquente chez les ovins, due à un virus.

- Eruption pustuleuse du pourtour des lèvres et des narines.
- Traitement : ramollissement des croûtes par corps gras, antisептие avec teinture d'iode, ou avec solution d'ammonium quaternaire ou préparation anti-biotique.

**EDAPHIQUE** adj. (du grec edaphos, substrat).

Qui concerne les relations entre les organismes vivants et le sol. (D.A.).

**EMBOUCHE** n. f. (15e, de embouche, gaver) = Embauche.

1. Engrissement du bétail dans les prés.
2. Pré d'embouche ; ellip. embouche. (P.R.).
2. prairie fertile pour l'engraissement des animaux. (P.R.).

**EMBLAURE** n. f. (13e s., du vieux fr. emblaer : mettre en blé). Terre ensemencée en céréales.**EMONDAGE** n. m.

1. Sylv : Coups de branches basses d'un arbre.
2. Coupe de jeunes branchages sur les troncs ou en périphérie des couronnes. (Gestion arboricole).

**EMPRESSER** v. (16e)

1. Convertir une terre en pré. (O. de Serres, 1600).
2. S'emprér : se former en pré. (id.).

**ENDAIN** n. m. (s'écrit en principe andain. P.R.).

Alignement formé par le fourrage coupé et rassemblé manuellement ou mécaniquement. S'applique aussi au domaine forestier (andain forestier).

**ENDAINAGE** n. m. mise en andain.

#### **ENERGIE METABOLISABLE (EM)**

L'énergie métabolisable d'un aliment est obtenue en soustrayant de son énergie brute les quantités d'énergie perdues dans les fèces, l'urine et sous forme de méthane.

Rendement de l'utilisation de l'énergie métabolisable (k) : rapport de l'énergie nette à l'énergie métabolisable : EN/EM. Selon les besoins énergétiques couvert on distingue les rendements :

- pour l'entretien : km<sub>1</sub> ;
- pour la production laitière : km<sub>1</sub> = énerg. du lait prod. + énerg. fixée dans l'org.

EM disponible pour la production : kf = énergie fixée dans l'organisme

EM disponible pour la production : kmf = énerg. nette d'entr. + énerg. fixée dans l'org.

EM totale

#### **ENERGIE NETTE (EN)**

L'énergie nette d'un aliment est la quantité d'énergie qui contribue à couvrir les dépenses d'entretien et de production de l'animal. Elle correspond à l'énergie métabolisable diminuée des pertes d'énergie sous forme d'extra-chaleur qui se produisent au cours de l'ingestion de l'aliment et de l'utilisation métabolique des nutriments. Elle est calculée en multipliant l'énergie métabolisable par le rendement k de son utilisation. (INRA).

**ENGANE** v. SANSOUIRE.

#### **ENGRAISSEMENT OU FINITION**

Accroissement avec le temps de la masse corporelle comportant une part importante de dépôts adipeux (plus de 30%) qui est permis par un croit journalier élevé ou par un âge avancé de l'animal. V. CROISSANCE.

#### **ENTEROTOXEMIE** n. f.

Déséquilibre alimentaire qui entraîne une pullulation des germes bactériens (*Welchia perfringens*). La sécrétion des toxines par ces bactéries provoque la mort, parfois très rapide, des animaux surtout des agneaux à l'engraissement ou sur une herbe jeune.

**EPEILLAGE** n. m. dial. dauphinois.  
Dégaazonnement. (Sigaut, 1975).  
V. ECOBUAGE.

**EPHEMEROPHYTE** n. f.

Thérophyte à cycle de développement très court.

**EPIERRAGE** n. m.

Elimination manuelle ou mécanique des pierres, d'une parcelle cultivée ou pâturée.

**EQUILIBRE AGRO-SYLVO-CYNEGETIQUE** loc. f.

Cyn. Concept de gestion cynégétique d'un territoire impliquant ses acteurs : agriculteurs, sylviculteurs, utilisateurs de nature, etc... (Colloque AFIE, 1984).

**EQUILIBRE AGRO-SYLVO-PASTORAL** loc. m.

1. Concept d'aménagement du territoire rarement défini, exprimant un rapport idéal ou optimisé entre l'occupation/utilisation du sol à des fins agricoles, forestières ou d'élevage pastoral ; rapport à priori bénéfique du point de vue cynégétique, écologique, socio-logique, esthétique, etc... V. PAYSAGE SYLVO-PASTORAL.

**EQUIVALENT FOURRAGER** loc. m.

Quantité d'énergie équivalente en énergie nette à une unité fourragère. V. U.F.

**ERG ar.** (pl. areg).

Accumulation sablonneuse de forme dunaire propre aux régions désertiques.

**ERME** n. m. (du lat. *eremiticus*, ermite, faisant référence au désert) esp. "pastizal". Formation basse, herbacée, à dominance de thérophytte et de Géophytes et à rythme saisonnier très marqué (Jonesco et Sauvage, 1962, Le Houerou, 1969). Terme ultime des séries de végétation régressive en régions méditerranéennes. (O.M.).

**ESPACE** n. m.

1. Géog. Agron. : représentation du réel (espace concret) prenant en compte la configuration Agronomie des objets et la distance qui les sépare.

a) **Espace interne** : espace foncier et bâti de l'exploitation agricole, support du système de production.

b) **Espace externe** : espace extérieur à l'espace interne : chantiers de moisson, échanges de travail, pâturage collectif, etc...

c) **Espace environnant** : lieux des interactions entre l'exploitation et son environnement proche.  
Ex : espaces de contiguités proches de l'exploitation ; espaces de voisinage ; espaces de concernement. (Deffontaine, 1986).

2. **Géog** : ce que définit le rapport des choses entre elles, idéelles ou matérielles, abstraites ou concrètes ; concept utilisé souvent aujourd’hui à la place de milieu. (Berque, 1986).
  3. "est d'abord un milieu de vie, transformé par l'activité économique et social en ressources en l'affectant à un moment et pour un temps donné à un ou plusieurs usages particuliers". (de Montgolfier, 1987).
- V. PAYSAGE.

**ESPACE CONCRET** loc. m.  
Espace de la réalité, espace matériel (s'oppose à espace des représentations, espace abstrait).

**ESPACE FOURRAGER** loc. m.

1. Surface toujours en herbe (S.T.H.).
2. Terme utilisé pour désigner l'ensemble des prairies de fauche/pâturées et des pâturages dans les Vosges du Sud. (Teissier 1986).

**ESPACE HERBAGER** loc. m.

Territoires des pratiques d'élevage sur herbages.  
V. ESPACE FOURRAGER.

**ESPACE PASTORAL** loc. m.

Territoires des pratiques d'élevage sur parcours.

**ESPARCETIERE** n. f. (16e) Champ de sainfoin. (O. de Serres, 1600).

**ESSART(S)** n. m.

1. Buissons, épines, broussailles, landes, friches. (O. de Serres, 1600).
2. Terre essartée. (P.R.).  
V. ESSARTER.

**ESSARTAGE** n. m. V. ESSARTER.

**ESSARTER** v. t. (12e, du b. 1. exsartum, sarcler).

1. Défrichage d'un terrain boisé en ôtant toutes les broussailles par arrachement et/ou brûlage à feu courant. (P.R.).  
Syn : Débroussailler.
2. ECOBUAGE (= ESSARTAGE À FEU COUVERT).  
Déboisement suivi d'un essouchage et d'une remise en culture. (L.E.).

**ESTIVAGE** n. m. (1864, de estiver)

1. Temps de séjour estival des troupeaux dans les pâtures de montagne. Syn : Estive.
2. Hauts pâturages alpins et pyrénées accessibles par ceux qui paient une taxe fondée sur le nombre de baccade (1 bête à corne) (Berthault 1898).

**ESTIVE** n. f. (de estiver) V. ESTIVER.

**ESTIVER** v. t. (16e s., du lat. aestivare : passer l'été).  
Faire passer l'été aux troupeaux dans des pâturages de montagne. (P.R.).

**Ex :** Vosges : Après de longs mois d'hiver passées en stabulation prolongée, les troupeaux séjournent pendant les mois d'été sur des pâturages d'altitude situés ordinairement à une journée de marche ou plus (C. Parain 1968, P.P.P. 1977).

#### ETAGE DE VEGETATION loc. m.

1. Végétation qui correspond naturellement à chaque climat sous-régional. (Emberger 1971, V.E.). Unité ayant ses caractères propres, entièrement indépendante de l'altitude. (Emberger 1971, V.E.).
2. Distribution altitudinale des séries de végétation. (Rey R. 1960, V.E.).
3. Ensemble des séries de végétation présentes dans une zone bioclimatique définie, mais non exclusivement en fonction de l'altitude.

#### ETAT BOISE loc. m.

Au sens de l'inventaire forestier national, caractère d'un terrain sur lequel les arbres et/ou les arbustes appartenant principalement à des essences forestières, couvrent au moins (10% de la surface). (V.E.).

**ETOC** n. m. Souche morte. (Bulliard 1800, V.E.).  
V. COUPE A BLANC-ETOUCHE.

**E(S)TEULE** n. f. (17e s., esteule, de estuble 1120 : chaume). Chaume qui reste sur place après la moisson. (P.R.).  
V. CHAUME.

#### ETREPAGE n. m. angl. to strip, dépouiller.

Ecobuage non suivi de brûlage : pratique ancienne en pays de landes bretonnes = soutrage avec dégazonnement. (Sigaut 1975).  
V. ECOBUAGE, SOUTRAGE.

**EUCLIMAX** n. m. Climax vrai, climax climatique. (Rey 1960, Plaisance 1959, V.E.).

**EXCRETION ENDOGENE** : l'excrétion endogène d'un élément provient du métabolisme des tissus, même lorsque cet élément n'est pas présent dans la ration. Elle s'effectue par les reins ou dans le tube digestif. Elle donne lieu à des pertes dans l'urine et dans les fèces. Par pertes fécales endogènes d'azote, on se limite ici à la fraction de l'excrétion endogène qui n'a pas été intégrée dans les corps microbiens des fèces. (INRA).

**EXPLOITATION AGRO-PASTORALE** loc. f.

Unité fondamentale d'analyse de l'activité d'élevage en relation avec les pratiques strictement agricoles (céréaliculture, arboriculture, fourrages, etc...).  
V. SYSTEME DE PRODUCTION, SYSTEME AGRO-PASTORAL, SYSTEME D'ELEVAGE.

**EXTENSIF** (élevage).

1. Système de production animale impliquant de vastes surfaces (productivité à l'ha faible), des déplacements plus ou moins importants des troupeaux et une faible productivité du travail ; l'utilisation extensive du pâturage n'exclut pas l'intensification d'autres facteurs de production (alimentations concentrées, etc...).

**FACIES** n. m. Physionomie particulière d'une communauté végétale due à la dominance locale d'une espèce. (V.E.).

Facies forestier, Facies pastoral.

**FACTEUR ECOLOGIQUE** loc. m.

Tout caractère du milieu physique ou biotique, susceptible d'agir sur la distribution des espèces dans la nature. (V.E.).

**FAGNE** n. f. (1842, mot dial. wallon).

1. Dans les Ardennes, petits marais tourbeux au sommet d'une colline. (P.R.).
2. Hautes Fagnes, Landes ardennaises à Ajoncs et bruyères (L.E.).

**FARRAGIERE** n. f.

Terre où l'on semait le farrage pour les besoins du pâturage d'automne et de printemps ou d'hiver.  
V. FARRAGE. (In.) (D.A.F.).

**FARRAGE** n. m. (1600 du lat. *farrago*, far : blé).

Mélange de grains semés pour le pâturage (blé, froment, seigle, orge). (O. de Serres 1600).

F. A. S. A. S. A. Fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles.

**FASCIOLOSE OU DISTOMATOSE** (grande douve) n. f.

Infestation paritaire du foie (souvent mortelle).  
Hôte intermédiaire : la limnée tronquée. Forme infestante : le métacercaire qui est fixé et enkysté sur l'herbe.

Infestation au pâturage, mais aussi par du foin récolté sur prés inondables ; à proximité des points d'eau, des dayas, mares intermédiaires...

F. E. O. G. A. Fonds européen d'orientation de garantie agricole. (1962).

F. E. D. E. R. Fonds européen de développement régional (1975).

FEUILLARD (= Feuillards, feuillée) n. m. (14e s., de feuille).  
Amas ou fagots de feuilles d'arbres destinés à l'alimentation du bétail. Syn : Feuillée.

FEUILLEE n. f.

1. Rég. ou litt. Abri que forme le feuillage des arbres.  
(P.R.).
2. V. FEUILLARD. (P.R.).

FEU CONTROLE loc. m.

Méthode moderne d'incinération de la végétation spontanée pour ouvrir des milieux embroussaillés à des fins diverses notamment pastorales.

FEU PASTORAL loc. m. V. ECOBUAGE.

FERME adj.

Se dit d'une formation végétale qui ne laisse pratiquement pas de sol nu (s'oppose au terme "ouvert") (V.E.).

F. S. E. Fonds Social Européen.

F.F.N. Fonds forestier National (1946).

F.I.A.M. Fonds interactivité pour l'aménagement de la montagne.

- F.I.A.T. Fonds interministériel d'aménagement du territoire.

F.I.D.A.R. Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural (1979).

FINAGE n. m. (14e s.).

Limites, étendue de la juridiction d'une collectivité traditionnelle (paroisse, village) ou moderne (commune). (d'après P.R.).

FLUSHING (angl.)

Suralimentation des brebis au moment de la lutte afin de stimuler l'activité ovarienne et améliorer ainsi les performances à la reproduction.

V. LUTTE, TAUX DE FERTILITE et PROLIFICITE.

**FORET n. f.**

1. **Sylv** : Toute surface d'au moins 4 ha, d'une largeur moyenne en cime d'au moins 25 mètres où l'état boisé est acquis. (V.F.).
2. **Rég. médit.** Formation végétale d'au moins cinq mètres de haut, ayant une densité d'au moins cent arbres/ha. (Le Houerou 1969).
3. "Toute formation d'arbres de plus de 2 mètres de hauteur". (Godron et al. 1965).
4. Peuplement où dominent les arbres et qui se maintient en équilibre plus ou moins stable sous l'action toujours prédominante des facteurs définissant le milieu. (Boudy 1948).

**FORET DE PRODUCTION loc. f.**

Forêt aménagée ou aménageable en vue d'obtenir, principalement une récolte de produits ligneux. (V.F.).

**FORET DE PROTECTION loc. f.**

1. Forêt classée comme telle par décret suivant l'article L. 411 du Code Forestier ; ce sont des forêts dont la conservation est reconnue nécessaire pour des raisons écologiques, biologiques ou sociales. (V.F.).
2. Au sens de l'IFN, toute forêt dont le but principal n'est pas la production de produits ligneux. (V.F.).  
V. FORET NON PRODUCTIVE.

**FORET MELANGEE loc. f.**

Mélange d'essences soit uniquement feuillues, soit uniquement résineuses. (V.F.).

**FORET MIXTE loc. f.**

Mélange de feuillus et de résineux. (V.F.).

**FORET NATURELLE loc. f.**

Forêt issue d'un boisement naturel. (V.F.).

**FORET NON PRODUCTIVE loc. f.**

Loc. utilisée par les forestiers au Maroc, pour désigner des forêts non aménagées, relevant ou non du domaine forestier délimité, et exploités par les agriculteurs, éleveurs riverains et autres ayant-droits (pâturage, bois, etc...).

**FORET SOUMISE loc. f.**

Forêt à laquelle s'applique le régime forestier. La gestion des forêts soumises est confiée à l'O.N.F. (V.F.).

**FOURRAGE** n. m. (12<sup>e</sup> s., de l'a.f. : *feurre*, frq. *fodr*, *foddar* : *paille*).  
1. Végétaux servant à la nourriture du bétail. (P.R.).  
2. Aliments constitués par l'appareil aérien (tiges, feuilles et appareil reproducteur), des plantes fourragères, naturelles ou cultivées. Les plantes récoltées après la floraison comportent une certaine proportion de graines ou de grains, immatures ou à maturité. Cette proportion est très faible dans les plantes strictement fourragères mais elle devient élevée dans les céréales, telles que le maïs, qui sont récoltées à proximité de la maturité. (INRA).

**FOURRAGER**

1. v. (1367, de *fourrage*). Faire du fourrage (terme utilisé autrefois par les militaires). (D.A.F.).  
2. adj. (1835, de *fourrage*). Qui fournit du fourrage. Ongé fourragère ; Betterave fourragère. (P.R.).

**FOURRAGERE** n. f. (1845, de *fourrager*).  
1. Champ consacré à la production de fourrage. Fourragère de Luzerne. (P.R.).  
2. Charrette utilisée pour le transport de fourrage. (In.). (P.R.).

**FOURRAGISTE** n. m. néol.

Spécialiste des problèmes fourragers vus sous l'angle de l'intensification fourragère ; terme opposé à pastoraliste, spécialiste des terres à pâturage utilisées de manière extensive.

**FOURRE** n. f.

1. Sylv : a) Jeune peuplement forestier composé de brins de faible hauteur (0,50 à 2,50 m) en général dense et difficilement pénétrable. (V.F.).  
b) Stade de développement d'une futaie régulière succédant au stade semis et précédant le stade gaulis. (V.F.).

**FORMATION VEGETALE** loc. f.

Végétation de phytosociologie relativement homogène due à la dominance d'une ou plusieurs forme(s) biologique(s). (V.F.).

**FORME BIOLOGIQUE (DE RAUNKIAER)** loc. f.  
V. TYPE BIOLOGIQUE.

**FORRIERE** n. f. (12<sup>e</sup>-13<sup>e</sup> s.) (D.A.F. in).

1. Pâturage.
2. Lisière d'un champ où l'on peut faire paître les bestiaux.
3. Endroit où l'on met le fourrage.

FURETAGE n. m.  
Coupe de perches cà et là dans le taillis.  
V. TAILLIS FURETE.

FUTAIE n. f.

Sylv :

1. Régime sylvicole fondé sur la reproduction semée des arbres. (V.F.).
2. Peuplement forestier composé d'arbres issus de semis ou de plants. (V.E.).
3. Dernier stade d'une futaie régulière succédant à celui de perchis, acquis lorsque les arbres présentent des fûts plus ou moins longs (jeune, haute, vieille futaie) (V.F.).
4. Réserve d'un taillis sous-futaie. (V.F.).

FUTAIE JARDINÉE loc. f.

Sylv :

1. Futaie auquel est appliqué un traitement irrégulier dit de jardinage ; en général équienne. (V.F.).
2. Structure forestière d'un tel peuplement. (V.F.).
3. Méthode d'aménagement appliquée à une forêt de façon à obtenir dans chaque parcelle des peuplements de futaie jardinés et équilibrés. (V.F.).

FUTAIE REGULIÈRE loc. f.

Sylv :

1. Peuplement, en général équien, auquel est appliqué un traitement régulier. (V.F.).
2. Structure d'un tel peuplement. (V.F.).
3. Méthode d'aménagement correspondante. (V.F.).

FUTAIE SUR SOUCHE loc. f.

Sylv : Peuplement forestier ayant l'aspect d'une futaie, mais provenant du vieillissement d'un taillis, dans lequel, généralement un seul brin par souche a été conservé.

FRESANGE n. f. (13e, 16e s.).

Droit de glandée. (D.A.F., in.).

FREQUENCE SPECIFIQUE loc. f.

Nombre de points où l'espèce végétale a été rencontrée ; c'est donc une fréquence absolue. (Daget et Poissonnet 1969) (V.E.).

FRICHE n. f. (1251).

1. "Sols incultes, couverts de ronces, buissons et broussailles, d'où on ne retire qu'un mauvais pâcage pour les moutons" (Richard 1884).
2. Terre non cultivée. (P.R.).
3. Autrefois, période d'abandon d'une parcelle pendant 10, 20, 30 ans ou davantage, caractéristique des systèmes de culture temporaire. (Sigaut 1975). Notion distincte d'herbage (moins de 10 ans) et de jachère.

4. "Dans les terrains, qui, au-delà de l'année de jachère, sont maintenus en friche, pendant un temps plus ou moins long, la végétation continue d'évoluer activement dans sa nature et dans le mode de recouvrement du sol". (N.L.A. 1952).
- Ex : Fiches très jeunes : 2 à 5 ans d'âge (prépondérance de bisanuelles).
- Fiches jeunes : 5 à 10 ans ; tapis gazonnant de chienard, potentille et renoncule rampante.
- Fiches âgées : 10 à 25 ans ; dominance des carottes sauvages, sénéçon et marjolaine.
- Fiches plus âgées : > 25 ans ; extension du brachypode et des graminées.
5. Stade post-cultural, impliquant soit un abandon délibéré d'une durée déterminée, au bout duquel la culture reprend (jachère), soit un abandon récent pour une période indéterminée.
- 1ère année : la friche succède au chaume (stade à composées bisanuelles).
- 2 à 4 ans : stade à Echium vulgare.
- 5 à 7 ans : stade à bisanuelles ou vivaces. (Picris, Hypéricum).
- > 10 ans : friche âgée ou pelouse jeune. (L.E.).
6. Pour les phytosociologues et phytoécologues, Pelouses-prairies xérophiles à hygrophiles, souvent dominées par des graminées pérennes, ou stades pionniers de colonisation des sols nus.
7. Terre abandonnée après avoir été cultivée, sans révision de remise en valeur, recouverte d'une végétation spontanée à dominante herbacée.
- Rem. : se dit aussi d'une terre pauvre, en sol calcaire, souvent parsemée de végétaux ligneux et pâturée. (D.A.).
8. Pour l'enquête TERUTI de 1975, il existe 3 types de friches, dénommées "sols à couverture de landes".
- 1) Landes et maquis boisés, occupés par une végétation ligneuse ou semi-ligneuse du type bruyère, genêt, fougère dont le couvert boisé représente moins de 10% de la superficie totale.
  - 2) Landes et maquis non boisé.
  - 3) Terrains vagues urbains, temporairement non utilisés. (Lüginbühl 1987).
9. "Terre non comprise dans l'assollement, anciennement cultivée, mais non utilisée à des fins de production depuis plusieurs campagnes ; sa remise en exploitation est toujours possible et elle conserve des traces évidentes d'anciennes cultures ou d'anciennes exploitations". (= jachères des cultures permanentes). (Enquête Teruti 1975).
10. Superficies agricoles utilisables, mais non utilisées, c'est-à-dire, terres non comprises dans l'assollement depuis plus d'une campagne agricole. (Recensement Général de l'agriculture).
- Les landes et friches non productives font partie de la SAU. (Lüginbühl 1987). V. S.A.U.

**FRUITIERE** n. f. (v. 1800, de fruit, mot suisse : produit des bestiaux, laitage).

1. Dans les régions alpines, coopérative de fabrication des fromages ; lieu où ces fromages sont fabriqués. (P. R.).
2. Coopérative laitière de Franche-Comté ou du Jura Suisse qui a pour objet la réception du lait, la transformation de celui-ci en fromages, et la commercialisation du fromage de comté.

**FRUTICEE** (= fruticale) n. f. (du lat *frutex* : arbrisseau).

Formation végétale constituée par des ligneux bas (arbustes et arbrisseaux) : landes, garrigues basses, maquis, friches armées, etc. . . (V. F.).

**FUMADE** n. f. Parc à bovins non gardé en Auvergne. (Richard 1884).  
V. PARC.

**GAAIGNER** v. (12e.)

Faître et faire paître. (D. V. F.).

**G. A. E. C.** Groupement agricole d'exploitation en commun.

**GAGNAGE** n. m. (12e.), de *gagnia* ou *gaigner* ; in.  
Pâturage ; champ où le gibier prend sa nourriture ;  
sens conservé en vénérie.

**GAGNERIE** n. f. : métairie (en Bretagne) ; in.

**GAGNIS** n. m. dial. ouest ; in.

Pâturage, pacage.

V. PATIS.

**GALE** n. f.

Maladie parasitaire externe fréquente chez les ovins.

- Gale de la toison (gale psoroptique).
- Affection très répandue, appelée couramment la rouge ; provoquée par un gros acarien (*psorotis*).
  - Caractérisée par des démangeaisons et la contagion.
  - Traitement : bains dans une solution de lindane ou de dieldrin, douche sous pression de dieldrin.
  - Gale de la tête (gale sarcoptique).
  - C'est le noir-museau, ou becqueriau, ou musaraïl, petit acarien broyeur (*sarcoptes*) provoque démangeaisons violentes, croûtes noires.
  - Peut être confondu avec l'échytyma contagieux, mais dans ce cas il n'y a pas de démangeaison.
  - Traitement : ramollir les croûtes puis badigeonner avec une solution de lindane ou dieldrin (à 20%).
  - Gale des pattes (gale chrioptique) assez rare).
  - Même traitement que précédemment.

**GARRIGUE** n. f. (1546, prov. *garriga*, de *garri* : chêne, terrain pierreux).

1. Terrain aride à sous-sol calcaire de la région méditerranéenne. (P.R.).
2. Formation ouverte issue en région méditerranéenne de la dégradation de la chênaie verte à *Quercus ilex* : elle présente différents facies (à Cistes, Romarin, Chêne-kermès, etc. . . ).
3. Formation végétale plus ou moins ouverte composée en grande partie d'arbustes, d'arbisseaux et de sous-arbisseaux, résultant de la régression de la forêt méditerranéenne, le plus souvent par incendie ou surpâturage, sur sol généralement non acide. (V.F.).

**G. D. A.** Groupement de développement agricole.

**GARENNE** n. f. (13e, du lat. mediév. : *Narenna 'garder'*).

1. Réservé de gibier, domaine de chasse réservée. (P.R.).
2. Bois, pré-bois, pelouse arbustive, réservés pour le petit gibier et truffés généralement de terriers. (L.E.).
3. Endroit d'une rivière où la pêche est réservée. (P.R.).

**GATINE** n. f.

1. Terre imperméable, marécageuse et stérile couverte de landes ou de mauvais bois. (L.A.).
2. Région pauvre d'un pays riche (gâtine vendéenne, tourangelle, nivernaise). (L.A.).

**GAULIS** n. m.

Sylly :

1. Jeune peuplement de futaie régulière dont les brins (= gaulis) ont un diamètre moyen de l'ordre de 5cm et perdent leurs branches basses. (V.F.).
2. Stade de développement d'une futaie régulière qui succède au fourré et précède le perchis. ( $\varnothing > 10\text{cm}$ ). (V.F.).

**GAZON** n. m.

1. Carreaux, Plaques de gazon naturelles (angl. turf, Sod, sward, All. Rasen, Grasnarbe, Ital. cespo.) utilisés au 18e siècle dans le nord de l'Europe, pour faire des pelouses d'agrément (préaux au Moyen-Age), végétaliser des talus, des digues ou des glacis de fortification ou créer des prairies (procédé d'inoculation utilisé en Angleterre au début du 19e s.). (D'après Sigaut 1975).
2. Hort. : Motte, plaque de terre couverte d'herbe cultivée. (P.R.).
3. Au sens courant :
  - a) Herbe courte, fine et dense.
  - b) Surface couverte par cette herbe.V. PELOUSE.

GENESTROLLE(S) n. f. (de genêt).

"Pâtures entourées d'une levée de terre supportant des haies épaisse et recouvertes de genêt à balais ; Vendée". (Berthault 1898).

GENETAIE n. f. = Genetièrie.  
V. SAROTHAMMIE.

GENIE ECOLOGIQUE loc. f.

Pratiques scientifiques et techniciennes d'intervention sur les milieux naturels pour en assurer l'aménagement et la gestion selon des projets divers (protection, cicatrisation, réhabilitation, régénération, maintenance, production, etc...). Syn : Ingénierie écologique.

GENISSE n. f.

Nom donné à une femelle bovine depuis son sevrage (3 à 6 mois) jusqu'à la première mise bas (24 à 36 mois).

GEOPHYTE n. m.

Type biologique correspondant aux végétaux vivaces dont le plateau de régénération avec ses bourgeons de remplacement est situé plus ou moins profondément dans le sol. (L.E.).

Ex : Géophyte à rhizome et stolons souterrains (*Cynodon dactylon*).  
Géophyte à tubercules racinaires (*Asphodelus microcarpus*).  
Géophyte à bulbe (*Urginea maritima*).

GESTION n. f. (= gestion prévisionnelle).

Gest :

1. Toute réflexion concernant un aspect de la conduite d'une entreprise, ayant pour but de préparer au mieux la prise de décision, en référence aux objectifs poursuivis.

C'est l'art de prendre des décisions :

Le cycle de la gestion comprend :

- La prise d'informations
- L'analyse des informations
- Le diagnostic
- La préparation des décisions
- Les décisions
- Leur mise en œuvre
- La mesure des résultats et l'observation des modifications de l'environnement
- La comparaison et le nouveau diagnostic
- etc... (DICO).

**GESTION DE L'ESPACE** loc. f.

Ensemble des pratiques de "gouvernement" d'un territoire, impliquant à la fois l'idée d'aménagement actif et celle de la protection. La gestion de l'espace utilise principalement les outils juridiques de la planification et de l'aménagement (documents d'urbanisme, règlementation des parcs et réserves, réglementation forestière) notamment les P.O.S. et les chartes communales de développement et d'aménagement.

**GESTION DE L'ESPACE PASTORAL** loc. f.

1. Recherche de l'évolution prévisible du milieu et de ses ressources pastorales, définition des stratégies d'intervention en fonction des projets explicites, et mise en oeuvre de ces stratégies qui doivent rester adaptatives.

**GESTION PASTORALE** (d'une végétation) loc. f.

1. Ensemble de moyens techniques et économiques mis en œuvre pour contrôler la végétation d'un pâturage en fonction d'objectifs déterminés (contrôle de la végétation ligneuse, reconstitution d'un tapis herbacé, régénération d'un peuplement ligneux, etc. . . ).

**GESTION RATIONNELLE DU PÂTURAGE** loc. f.

Rotation du pâturage permettant une reconstitution de la végétation herbacée et un étalement de la saison de la végétation. Fortes charges instantanées permettant d'obtenir une consommation homogène des diverses espèces et d'éviter ainsi une évolution régressive de la composition floristique du pâturage tout en contribuant à la pénalisation des ligneux par piétinement et consommation des repousses. (SODETEG 1984).

**GEOSIGMETUM** n. m.

**Phytos** : Terme de phytosociologie correspondant à l'expression spatiale quantifiée de tous les groupements végétaux (appartenant ou non à une même synassocation) présents au sein d'une même unité géomorphologique (ex : une vallée avec ses versants, sa zone alluviale et ses terrasses). (V.F.).

**GESTION TECHNIQUE DES TROUPEAUX** loc. f.

Analyse et diagnostic mené au niveau d'un troupeau à partir des critères techniques ayant pour but de suggérer à l'éleveur les améliorations possibles dans la conduite de son troupeau :

- 5 catégories de critères :
- 1) Critères de production principale.
- 2) Critères relatifs à la capacité de renouvellement du troupeau.
- 3) Critères relatifs à la santé du troupeau.
- 4) Critères relatifs à l'alimentation.
- 5) Critères relatifs à la productivité du travail (DICO).

G.F.A. Groupement foncier agricole. (1970).

G.I.E. Groupement d'intérêt économique (ord. du 23 septembre 1967). Ex : G.I.E. "Alpages et Forêts" dans l'Isère. (Echoalp 1988).

GLACIS n. m. (1421, de glacer au sens ancien de glisser).

1. Milit : Talus, terrain en pente.

2. Géomor : Vaste surface d'érosion, de pente faible, fréquente en régions arides.

GLANDEE n. f.

1. Récolte des glands : Droit de glandée. (P.R.)

2. Production de glands.

GRADIENT ECOLOGIQUE loc. f.

Variation continue et régulière d'un facteur écologique entre deux points.

GRASIER angl. : Herbager.

GRASSLAND angl.

1. Prairie, pré, herbage. (H.S.)

2. Les communautés de type prairial (grassland) s'appelle steppe en Russie, puszta en Hongrie, veld en Afrique du Sud, pampas en Amérique du Sud. (Carpenter 1940, V.E.).  
V. HERBAGE.

GRAZING LAND angl. Pâturage, pâcage.

GROUPÉ ECOLOGIQUE loc. f.

Ensemble d'espèces végétales ayant approximativement la même amplitude par rapport à un ou plusieurs facteurs ou descripteurs écologiques. (V.F.).

GROUPEMENT PASTORAL (= groupement de producteurs) loc. m.

Groupement institué par la loi complémentaire d'orientation du 8 août 1962, constitué entre producteurs d'une catégorie de produit (ici d'élevage) dans une région déterminée.

Reconnu ou agréé par le Ministère de l'Agriculture, il peut adopter l'une des formes juridiques suivantes : coopérative, S.I.C.A., syndicat (loi de 1884) ou association (1901). (DICO).

GROUPEMENT VEGETAL loc. m.

Terme général désignant une unité phytosociologique sans préjuger de son identification et de son niveau dans la classification. (V.F.).

G.V.A. Groupement de vulgarisation agricole.

HALLIER n. m.

Groupe dense de végétaux généralement épineux comprenant des ronciers (*Rubus spp.*, *Rosa spp.*) et des groupements de Pruneliers, Aubépines, Ajoncs soit en sous-bois, soit en terrains dégagés. Abritent gîtes et terriers de nombreux animaux. (L.E.).

HALOPHILE adj.

Se dit des plantes qui supportent le sel. (Flahaut 1901, V.E.).

HALOPHYTE n. m.

1. Végétal vivant sur le sol salé. (L.E.).
2. Végétal tolérant la salure du sol. (V.F.).

HELOPHYTE n. m.

Qui croît dans la vase. (L.E.).

HEMICRYPTOPHYTE n. f.

Type biologique correspondant à des végétaux plurianuels ou vivaces dont les bourgeons de remplacement sont situés au ras du sol, protégés ou non par les restes desséchés des végétations antérieurs (ex : les gaines des graminées) ; c'est dans les prairies que leur plus grande fréquence est notée. (V.F.).

HERBACIER n. m.

V. VENTE D'HERBE.

HERBAGE n. m. (fin 12e, de herbe).

1. Herbe des prés. (P.R.).
2. Prairie naturelle dont l'herbe consommée sur place par le bétail est suffisamment riche pour l'engraissement (P.R.). Prairie naturelle pâturée (Boitel 1887).
3. Période de non culture dans les anciens systèmes de culture ne dépassant pas 10-12 ans pendant laquelle la parcelle était mise en herbe, naturellement ou par semis. (Sigaut 1975).
4. Mot anglais signifie tout lieu herbeux susceptible d'être pâturé (savane, prairie, steppe, etc.).  
V. PATURAGE, PRAIRIE, PRE, PACAGE, PATIS, DEVEZE, GAGNIS, ETC. . .

HERBAGER n. m. (1732, de herbage)

Agriculteur qui se livre spécialement à l'exploitation des herbages. (P.R.).

HERBAGER adj. Relatif aux herbages. Valeur herbagère. (P.R.).

HERBAGER v.

Mettre à paître dans un herbage. Action d'herbager des boeufs ou herbagement. (P.R.).

HERBAGEMENT n. m.

V. HERBAGER V.

HERBE n. f.

1. On donne en général le nom d'herbe à toutes les plantes qui ne sont pas ligneuses, et dont les tiges périssent chaque année. (LECOQ H. et JUILLET J. 1831, V.E.).
2. Tout végétal qui, n'étant point arbre, arbrisseau ou arbusle est privé de boutons, soit qu'il ne vive qu'un an ou moins, soit que ses racines émettent chaque année de nouvelles tiges. (POITEAU A. et VILMORIN (de) M. 1840, V.E.).

HERBER v. (12e, de herbe) angl. to grass.

1. v.t. Exposer sur l'herbe du linge qu'on veut blanchir. (P.R.).
2. v.i. Manger de l'herbe. (O. de Serres 1600).
3. Gazonner (un terrain) H.S.

HERBUE (= ERBUE) (12e erbu, de herbe)

1. adj. Lieu où l'herbe foisonne. (P.R.).
2. (1842, de herbe) n. m. Terre légère et peu profonde qui ne peut servir qu'à faire des pâturages. (P.R.).
3. v. SCHORRE.

HERDAGE n. m. (all. herde, angl. herd = berger).

Droit de faire paître les troupeaux. (D.A.F.).

HIVERNAGE n. m. (13e, de hiverner).

1. Séjour des bestiaux à l'étable pendant l'hiver. (P.R.).
2. Fourrage destiné à la consommation d'hiver. Hivernage de seigle et de vesce. (P.R.).
3. Dans les Alpes du Nord, séjour hivernal d'animaux (génisse) sur le littoral méditerranéen, visant à diminuer les coûts d'alimentation et à contribuer à l'entretien de pare-feux de défense contre l'incendie. (Echoalp 1988).

V. TRANSHUMANCE INVERSE.

HYDROMORPHIE n. f.

Ensemble des caractères présenté par un sol évolutant dans un milieu engorgé par l'eau de façon périodique ou permanente.

- En milieu minéral (couleur bleuâtre, grissâtre ou verdâtre, tâches rouille ou concrétions noirâtres).
- En milieu organique (accumulation de matière organique, sous forme de tourbe). (V.F.).

HYDROPHYTE n. m.

Plante aquatique, fixées ou non. (L.E.).

HYGROPHYTE n. m.

Plante des milieux humides, l'humidité pouvant être d'ordre climatique, microclimatique ou édaphique. (Schnell 1970, V.E.).

**HYGROPHILE** adj.

Se dit d'une espèce ayant besoin de fortes quantités d'eau tout au long de son développement. (V.F.).

**INALPAGE** n. m.

Montée à l'alpage.

**INDICATRICE (ESPECE)** adj.

1. Toute espèce dont la fréquence varie de façon significative avec les classes du facteur. (GOUNOT M. 1969, V.E.).
2. Se dit d'une espèce dont la présence est significative d'une ou plusieurs propriétés écologiques climatiques, pédologiques ou biologiques ; plusieurs espèces peuvent indiquer une même propriété du milieu. Dans ce cas on parlera de groupe écologique. (L.E.).

**INDICE BROMATOLOGIQUE** n. m.

1. Indice de qualité.
2. Appliqué aux herbes.

V. VALEUR PASTORALE (INDICE DE).

**INDICE D'EMBERGER**

V. QUOTIENT D'EMBERGER.

**INDICE DE QUALITE SPECIFIQUE** n. m.  
V. INDICE DE VALEUR PASTORALE.

**INDICE DE VALEUR PASTORALE (I.V.P.)** (DAGET 1975).

$$I.V.P. = 0,2 \sum I.S.i \times C.S.i$$

0	$\leq$	I.S.	$\leq$	5
0	$\leq$	C.S.	$\leq$	100

I.S : Indice de qualité spécifique de l'espèce  
C.S : Contribution spécifique de l'espèce.

**INDICE XEROTHERMIQUE DE GAUSSSEN**

Nombre de jours sans pluie dans une année, affecté d'un coefficient qui traduit la valeur du degré hygrométrique de l'air :

0,9	(40 à 60%)
0,8	(60 à 80%)
0,7	(80 à 90%)
0,6	(> 90%)
0,5	Brouillard.

**INDIGENE** adj.

Se dit d'une espèce spontanée en un lieu donné. (V.F.).  
Syn : autochtone, Ant : exotique.

INDIVIDU D'ASSOCIATION VEGETALE loc. m.

Communauté végétale floristiquement homogène représentative sur le terrain d'une association végétale. (V.F.).

V. PHYTOSOCIOLOGIE, ASSOCIATION.

INEQUIENNE adj.

Se dit d'un peuplement forestier dont les arbres sont d'âges nettement différents. (V.F.). Ant : équienne.

INGESTIBILITE D'UN ALIMENT loc. f.

Ce néologisme désigne la quantité de l'aliment qui peut être ingérée lorsqu'il est distribué seul et à volonté (ad libitum).

Elle ne traduit que les caractéristiques propres de l'aliment, parmi lesquelles les caractéristiques organoleptiques qui déterminent son appétibilité, c'est-à-dire son aptitude à stimuler l'appétence de l'animal. On ne peut mesurer que l'ingestibilité comparée des aliments avec des animaux ayant la même capacité d'ingestion, toutes les conditions égales par ailleurs. (INRA).

V. APPETIBILITE, APPÉTENCE, PREFERENCE.

INPUT n. m.

1. Gest : Tout facteur entrant dans un processus de production. (DICO).

INTERFLUVE n. m.

Surface comprise entre deux thalwegs voisins. (V.F.).

INVENTAIRE FLORISTIQUE loc. m.

V. RELEVE FLORISTIQUE.

IRREGULIER adj.

Se dit d'un peuplement forestier dont les arbres sont de toutes dimensions (hauteur et diamètre). (V.F.).

I. S. M. Indemnité spéciale montagne (1974). Jusqu'en 1978, indemnité allouée aux agriculteurs à titre principal aux taux de 2000 F/UGB pour un effectif maximum de 40 UGB. Depuis 1979 on distingue 3 zones et 3 taux d'ISM (le piémont, la montagne, la haute montagne). (A.D.R.). En 1988, le taux variait de 838 F/ovins allaitant en haute montagne à 152 F/UGB pour des bovins viande en zone défavorisée simple.

ISOHYETE n. m.

En climatologie et cartographie, ligne réunissant les points de même pluviométrie.

ISOTHERME n. m.

En climatologie et cartographie, ligne réunissant les points présentant les mêmes valeurs de température.

ISOPHENE adj. (du grec ; isoo : même et phenos : apparence).  
En photointerprétation, classe correspondant à une couleur, texture et structure d'image identique. (V. F.)

I. V. D. Indemnité viagère de départ (des agriculteurs en retraite).

JACHÈRE n. f. (13e, du bas latin *gascaria*, d'origine inconnue) angl. Fallow, all. Brache.

1. Dans l'agriculture ancienne, ensemble des labours de préparation aux semaines d'automne débutant en avril et portant en France le nom de : jachère, guéret, versaine, sombre, estivade, cotive. La jachère n'a rien à voir avec un prétendu repos du sol.  
Soit :

Jachère : 5-8 mois (mars/avril - octobre)  
Céréale d'hiver : 7-10 mois (octobre - juillet)

Eteule (chaume) : 7 mois (Juillet-avril) : Période de vaine pâture ou bien encore dans le système de culture : Jachère ----> céréale ----> éteule (vaine pâture)

herbage 1 à 10 ans

(Sigaut 1975).

En ce sens la jachère ne se confond, ni avec la friche, ni avec l'herbage.

2. Etat d'une terre labourable qu'on laisse temporairement reposer en ne lui faisant pas porter de cultures. (P.R.) Ant : culture.
3. Période de non-cultivation d'une terre exploitée de manière extensive dans un système - d'assoulement céréale - jachère. (O.M.).
4. Terres non travaillées pendant moins d'un an ; au-delà les terres sont classées en friche. (TERUTI 1985).

JACHÈRE TRAVAILLEE loc. f.

Jachère subissant des façons culturales répétées pendant la période s'écoulant entre la récolte et l'ensemencement suivant.  
V. JACHÈRE 1.

JACHÈRE PATUREE loc. f.  
Jachère, non travallée, utilisée pour le pâturage.

V. JACHÈRE 1.

JACHÈRE VERTE loc. f.

Forme de gel de terres agricoles, pratiquée aux Etats-Unis, expérimentée par les allemands et envisagée par les anglais et français. Syn : Jachère pâturée.

JARDINE adj.

V. FUTAIE JARDINÉE.

JAS (dial. du Vercors et de l'Oisans).  
Alpage intermédiaire de moyenne altitude.

JOURNÉE DE PATURAGE loc. f.  
Unité de mesure du temps passé par un animal sur le parcours. Ne tient pas compte du temps réel de pâturage en 24 heures.

#### V. CAPACITÉ DE PATURAGE.

LANDE n. f. (12e)

1. Etendue de terre où ne croissent que certaines plantes sauvages (ajonc, bruyère, genêt). (P.R.).
2. Formation arbustive où sous-arbustive dont les éléments essentiels sont des représentants de la famille des Ericacées (landes à Bruyères), des papilionacées (lande à Ajonc, à Genêts et à Sarothamnes). Ces formations sont issues soit de la dégradation de la chênaie sessiliflore, soit de l'abandon de cultures : le substrat est acide et infertile. (L.E.).
3. Formation végétale ± arborée, plus ou moins fermées, caractérisées par la dominance d'espèces sociales (éricacées, ajoncs, genêts). Les landes résultent souvent d'une régression anthropique de la forêt sur sols acides, mais peuvent être climatiques (littorales, atlantiques ou subalpines). (V.F.).

V. BRANDE.

LARRIS n. m. (dial. picard). Côteaux escarpés pâturés.

LAYON (= laie) n. m.

1. Bande de terrain déboisée entre deux coupes forestières, chemin forestier. (L.E.).
2. Layon = laie étroite. (V.F.).

LUTTE n. f.

- Désigne la période pendant laquelle le bétier est introduit dans le troupeau pour féconder (saillir) les brebis.
- Lutte continue : les bétiers sont en permanence dans le troupeau.
  - Lutte contrôlée : les brebis réparties en lots sont saillies par un seul bétier afin de connaître le père des agneaux.
  - Lutte en main : la brebis en chaleur est repérée puis amenée directement au bétier pour qu'il la saillisse.
- On parle aussi de la lutte principale, lutte de rattrapage, lutte d'automne, lutte à contre saison (de printemps).

### LOI PASTORALE DU 3 JANVIER 1972 loc. f.

Relative à la mise en valeur pastorale dans les régions d'économie montagnarde, elle a pour objet de mieux mobiliser le potentiel herbager et d'assurer une exploitation collective plus rationnelle. La loi a créé deux cadres de regroupement, les groupements pastoraux (G.P.), réunissant les éleveurs, et les A.R.P. rassemblant les propriétaires fonciers.

La loi reconnaît l'intérêt collectif de l'agriculture en montagne et confirme le rôle d'intérêt général que jouent les agriculteurs comme jardiniers de l'espace montagnard. (A.D.R.).

### LOI "MONTAGNE" DU 9 JANVIER 1985 loc. f.

Reconnait la nécessité de la prise en compte des problèmes particuliers à la montagne afin de tendre à la parité des revenus et de niveaux de vie entre les régions de montagne et le reste du pays.

- a) Les notions de zones de montagne et zones défavorisées sont intégrées dans la loi. V. ces termes.
- b) Les 2 massifs, définis par la D.A.T.A.R. sont institu-tionalisés (Vosges, Jura, Alpes du Nord et du Sud, Pyrénées, Massif Central et Corse). Selon la loi "Le massif comprend une zone de montagne à laquelle, vient s'ajouter un territoire qui lui est immédiatement contigu (vallées, communes de piémont, centre urbains qui participent à l'économie montagnarde) pour former un ensemble géographique, économique et social." (A.D.R.).
- c) Ayant le caractère d'une loi d'aménagement et d'urbanisme, la loi "montagne" fixe des principes d'aménagement et de protection de l'espace montagnard applicables aux personnes publiques ou privées. Elle prescrit la protection des terres agricoles, du patrimoine naturel et culturel montagnard ; elle proscrit le mitage et préconise une urbanisation en continuité des villages existants. (A.D.R.).  
V. P.O.S.

MAIENS n. m. Foin que l'on fauche en mai. (O. de Serres 1600).

### MANTEAU n. m.

Syl : Végétation essentiellement arbustive située linéairement en lisière de forêt et comportant parfois des lianes. (V.F.).

**MAQUIS** n. m. (du cors, maccia, tache, par ext. fourré). Esp.  
"Mancha" (Sauvage 1961).

1. Formation végétale arbustive généralement fermée (souvent à base d'Ericacées et de Cistacées), résultant en général de la régression par incendie et surpâturage de la forêt méditerranéenne sur sol acide. (V.F.).
2. Formation végétale xérique sur sol acide, provenant de la dégradation anthropogène de la forêt primitive de Chênesverts. Le terme est habituellement consacré à des territoires arbustifs, difficilement pénétrables et riches en plantes épineuses, avec des arbres clairsemés, mais on l'étend parfois à des zones arborées, chênaies ou pinèdes. ( HARANT H. et JARRY D. 1964, V.E. ).

**MARCAIRE** n. m. dial. lorrain, vacher et fromager dans les Vosges. (P.P.P. 1977).

**MATORRAL** n. m., de l'esp. matorral (Sauvage 1966).

Formation spontanée de végétaux ligneux, ramifiés ou non dès la base, n'excédant pas 5-6 mètres de hauteur et dont la structure et la composition floristique ne correspondent pas en général à une végétation climatique ; inféodés aux séries de végétation des étages semi-arides à humides, les matorrals ont surtout pour origine les incendies et les coupes de bois abusives conjuguées à la pression pastorale ; la reconquête naturelle des espaces cultivés abandonnés peut se conjuguer avec les traitements précédents.

#### **MATIERES AZOTÉES**

Produit de la teneur en azote par les facteurs 6,25 pour les aliments et tissus de l'organisme et 6,39 pour le lait.

On parle plutôt de matières azotées totales (MAT) dans le cas des aliments végétaux et de protéines dans celui des produits animaux. (INRA).

- Azote alimentaire fermentescible : azote des constitutants azotés alimentaires qui peuvent être dégradés, ou utilisés directement (ammoniac...), par la population microbienne du rumen.  
- Azote non protéique (ou non protéinique) (ANP) : azote des constituants azotés alimentaires qui n'est pas sous forme de protéines. On peut l'assimiler à l'azote des constituants solubles dans l'éthanol à 80%.

Par ANPI, on désigne les sources d'azote non protéique d'origine industrielle (ANPI) telle que l'urée, les sels ammonicaux...

**MATIERES AZOTEES DIGESTIBLES (M.A.D.)**

1. Indication, données par les tables d'alimentation de Leroy et Demarquilly pour chacune des principales espèces animales, des quantités de matières azotées ou protéiques digestibles (par kg d'aliments utilisés et par kg de matière sèche de ces mêmes aliments). Les besoins en M.A.D. pour chaque catégorie d'animaux sont exprimés par un taux de M.A.D./U.F. consommée. (P.A.)
2. Quantité de matières azotées ingérées diminuée de la quantité de matières azotées excrétée dans les fèces. La teneur en M.A.D. d'un aliment, ou d'une ration, est généralement obtenue en multipliant sa teneur en matières azotées par la digestibilité apparente de l'azote. (INRA). Protéines vraies réellement digestibles dans l'intestin (PDI).
  - PDIM : PDI qui proviennent des protéines vraies formées par la population microbienne du rumen (+ réseau).
  - PDIM : PDIM qui correspondent à la teneur de l'aliment en énergie fermentescible dans le rumen ; celle-ci a été déduite de la teneur en matière organique digestible (MOD).
  - PDIMN : PDIM qui correspondent à la teneur de l'aliment en azote fermentescible dans le rumen.
  - PDIE : somme PDIA + PDIME.
  - PDIN : somme PDIA + PDIMN.

**MEGAPHORbiaIE n. f.**

Formation végétale de hautes herbes, souvent à larges feuilles, se développant sur des sols humides et riches. (V.F.).

**MELEZIN n. m.**

1. Formation forestière naturelle ou semi-naturelle de l'étage subalpin des Alpes internes, dominée par le mélèze d'Europe. (V.F.).

**MEMBRANE n. f.**

Terme abrégé qui désigne l'ensemble des membranes squelettiques, ou parois cellulaires, dans les aliments d'origine végétale. Elles comportent quatre groupes de constituants : la cellulose, les hémicelluloses, les substances pectiques et la lignine. En raison de leur concentration généralement faible dans les fourrages et des difficultés de leur séparation, les substances pectiques sont souvent incluses dans la fraction hémicellulosée, qui devrait alors être désignée sous le terme de polyholosides non cellulosaques. (INRA).

MENUS PRODUITS loc. m. pl.

Produits accessoires de la forêt (autres que le bois d'œuvre ou de feu) : liège, gomme, petits fruits, litière, champignons, chasse, pâturage, truffe, plantes médicinales, terre, etc... (D.A.).

MESOLOGIE/IQUE adj. correspondant à milieu.  
V. MILIEU.

MÉTÉORISATION n. f.

Se produit lors du pâturage de légumineuses à des stades précoce de végétation, mais aussi sur des prairies de graminées en croissance rapide. L'accumulation des gaz dans le rumen résulte évidemment d'un déséquilibre entre leur production et leur expulsion. Toutes les rations qui produisent des météorisations sont caractérisées par leur aptitude à produire des qualités de gaz importantes dans un temps très court. (ITOV)

MEURERAIE n. f. ou MEURERAIÉ.

V. MEURIERE.

MEURIERE n. f. ou Meureraié.  
Lieu Planté de muriers. (O. de Serre 1600).

MILIEU

1. Ensemble intégré des facteurs physiques ou biologiques interdépendants qui régissent la croissance des êtres vivants. (GODRON M. et al. 1964, V.F.).
2. Espace matériel, habité ou non, et par extension environnement physique, chimique et biologique immédiat des êtres vivants.  
V. ESPACE.

MINUTE n. f.

En cartographie, document original, élaboré à partie des levés de terrains de façon précise (mais souvent grossière), servant de base pour la réalisation de la carte. (V.F.).

MISE EN DÉFENS loc. f.

1. Soustraction d'une Parcelle forestière à la dent et au piétinement du bétail ou du gibier de manière à permettre sa régénération naturelle. (V.F.).
2. Pratique prairiale ou forestière amenant l'isolement des parcelles de coupes, de massifs forestiers, en vue de leur régénération, de leur restauration, de leur protection contre les effets dévastateurs de l'homme ou des animaux. (L.E.).
3. Constitution de parcelles auxquelles le bétail n'a pas accès et dans lesquelles on laisse les groupements prairiaux se reconstituer. (OZENDA P. 1964, V.E.).
4. V. DEFENS (MISE EN).

MISE EN DÉFENS DE LONGUE DURÉE loc. f.

Soustraction temporaire d'une surface au pâturage et réalisation de travaux d'aménagement. Durée : 2 ans ou plus ; but : restauration du tapis végétal. (O.M.).

MISE EN DÉFENS TEMPORAIRE loc. f.  
V. PÂTURAGE DIFFÉRÉ.

MITAGE n. m. (de mite, insecte trouvant les tissus).

Métaphore signifiant la construction "anarchique" et dispersée de bâtiments et/ou l'apparition de friches dans le paysage rural.

MODE D'UTILISATION DU SOL (M.U.D.) loc. m.

Gest : Indicateur qui résume la nature et l'importance respective des divers couvertures végétales d'une exploitation agricole.

Le M.U.D. est exprimé en % de la S.A.U. et comporte 10 à 35 modalités selon les grilles utilisées (DICO).  
Ex : Céréale, céréale + fourrage, herbager, etc...

MODÈLE n. m.

Gest : Ensemble de relations mathématiques et logiques qui traduit, en les simplifiant, les relations qui existent dans la réalité, de telle sorte que le modèle se comporte comme la réalité qu'il traduit. (DICO).  
Ex : Modèle prévisionnel, modèle décisionnel.

MOLLIERE n. m.  
V. SCHORRE.

MONTADOS (port.) = Dehesa. Voir ce mot.

MONTAGNARD n. m.

Entrepreneur d'élevage sur montagnes privées du Massif Central (baux de 6 à 9 ans). (Berthault 1898).

MONTAGNE n. f.

1. Désigne dans le Massif Central, les zones de pâturage estival ; espaces pouvant être privatisés. (Marchand 1872), Berthault F. (1898). A la fin du siècle dernier, chaque montagne nourrissait de 70 à 140 vaches et était équipée de 5 à 7 chalets (celui du centre de la montagne était la fruitière ou cave).

2. Parcours réservé : "Montanhas" dans le Cantal : réserves féodales pour l'estive du 25 mai à la fin septembre. (H.F.R. Tz 1975).

**MONTAISON** n. f.  
Chez les graminées, phase du développement caractérisé notamment par l'élongation des entre-noeuds de la tige principale et des talles, par la différenciation et le grossissement des inflorescences qui montent dans les gaines foliaires. La montaison se termine à la fécondation. (L.A.).

**MOSAIQUE DE VÉGÉTATION** loc. f.  
V. COMPLEXE DE VÉGÉTATION.

**MOSAIQUE PHOTOGRAPHIQUE** loc. f.  
Assemblage photographique dans lequel les photos, avant leur ajustage, ont été mises approximativement à la même échelle par utilisation d'un canevas planimétrique. (V.F.).  
V. PHOTOPLAN.

**MOUILLERE** n. f.  
Surface de terrain restant constamment humide, même hors des périodes pluvieuses.

**MOUTON** n. m. pl.  
Désigne plus précisément des mâles ovins castrés de plus d'un an, différemment donc du bétier qui assure la reproduction.

**MORTS-BOIS** n. m. pl.  
Ensemble des arbustes et arbrisseaux dans une forêt, sans grande valeur économique (houx, bourdaine, aubépine, etc...). (V.F.)., faisant jadis l'objet de récolte par les riverains au même titre que le bois mort. (D.A.).

**MYCOSE** n. f.  
Affections provoquées par le développement de certains champignons sur les téguments ou à l'intérieur de certains organes.  
Mycose externe : teignes.  
Traitement : teinture d'iode sur la périphérie des zones glabres, ou tout autre produit antimycétien.

**NATURALISE** adj.

1. Se dit d'une espèce exotique, qui ayant trouvé dans une région des conditions satisfaisantes pour son développement, s'y reproduit naturellement et se compte comme une espèce indigène. (V.F.).  
Ex : Agave americana en Afrique du Nord.
2. Si les climats sont presque semblables, l'espèce introduite peut s'implanter d'une manière définitive, se reproduire et étendre son aire dans le nouveau pays où elle a pénétré, faisant à la longue figure de plante spontanée. On dit qu'elle est naturalisée. (OZENDA P. 1964, V.E.).

NATUREL (parcours, pâturage) adj.

1. Végétation pâturée, primaire ou secondaire, donc spontanée, traduisant l'histoire et l'écoologie du site. S'oppose, où pâturage artificiel créé et géré par l'agriculteur.
2. Représentation mentale d'une formation pâturée, liée à la culture de l'observateur, une prairie apparaîtra naturelle au voyageur non averti, mais artificielle pour l'agronome ou l'agriculteur qui en connaissent l'histoire et la gestion.

NITROPHILE adj.

Terme s'appliquant aux espèces qui, tirant parti au maximum de la richesse en azote du sol (naturel, engrais ou fumier) deviennent dominante.

Ex : Mercurialis perennis, la plupart des chénopodiacées et des polygonacées, Urtica dioica, etc...

NIVEAU D'INTENSITE DE L'EXPLOITATION DES HERBAGES (Ie) loc. m.

$$Ie = \frac{VP}{VPO} = \frac{\text{Valeur pastorale actuelle}}{\text{Valeur pastorale optimale}}$$

Ie  $\leq$  0,18 : utilisation très insuffisante  
(herbage très extensif)

0,20  $<$  Ie  $\leq$  0,39 : utilisation insuffisante  
(herbage extensif)

0,40  $<$  Ie  $\leq$  0,59 : utilisation moyenne

0,60  $<$  Ie  $\leq$  0,79 : bonne utilisation

Ie  $>$  0,80 : utilisation très bonne  
(herbage très intensif).

(DAGET 1975)

V. VALEUR PASTORALE.

NIVEAU D'ORGANISATION SOCIALE loc. m.

Social : Au Maroc, la tribu, la collectivité ethnique (ou fraction), l'ensemble des douars, le donar (village), le lignage, etc..., forment des niveaux d'organisation sociale emboîtés les uns dans les autres.

NOMADE n. m. (1542, V. NOMADISME).

Qui n'a pas d'habitation fixe, en parlant d'un groupe humain. (P.R.). Ant : fixe, sédentaire.  
V. SEMI-NOMADE.

NOMADISME n. m. (1845, de nomade, 1542, du lat. nomas, -ades : pasteur).

1. Genre de vie des nomades, fait de déplacements continus. (P.R.).

**NOMADISME PASTORAL** loc. m.

Géog : Exploitation du sol par l'intermédiaire du bétail, fondée sur une vie errante à la recherche des pâtures ; genre de vie assurant une mise en valeur totale et continue du désert, au-delà de la limite de la culture pluviale et entre les foyers sporadiques de l'agriculture irriguée. (De Planhol et Rognon 1970).

**V. PASTORALISME NOMADE.****NUTRITION PASTORALE** loc. f.

Etude de la valeur nutritionnelle de la végétation pâturée et des quantités ingérées par les animaux. (O.M.).

**OCCUPATION DE L'ESPACE PASTORAL** loc. f.

1. Au sens pastoraliste (s.s.), ensemble d'activités liées à l'élevage et s'exerçant dans un cadre territorial déterminé (séquences de déplacement, occupation des bergeries, abreuvement, etc...).
2. Au sens phytocologique, réseau des structures végétales existant sur un territoire pastoral (prairies, haies, pré-bois, etc...). **Syn** : occupation du sol (sensu phytocologique).

**OCCUPATION DU SOL** loc. f.

En agronomie, équivalent souvent à utilisation du sol au sens phytocologique.  
**Ex** : Périmètres irrigués/cultures en sec/parcours.

**OESTROSE** n. f.

Affection provoquée par la larve d'une mouche ; c'est un parasite obligatoire du mouton. Les larves s'enfoncent dans les cavités nasales, provoquent le faux-tournis ou vertige d'oestres. Maladie bien connue des bergers de la montagne marocaine, qui enfument leurs animaux pour provoquer des éternuements violents.

**O.G.A.F.** Opération groupée d'aménagement foncier (1970).

Action de restructuration foncière mise en place par le CNASEA.

**OMAIL** n. m. (du lat. *omentum*).

V. AUMAILLE (ou AUMAIL).

**OMBREE** n. f. V. UBAC.**O.N.F.** Office national des forêts (1964).

Etablissement public français, à caractère industriel et commercial, chargé de la gestion des forêts domaniales et de la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts communales.

**O.P.A.H.** Opération programmée d'amélioration de l'habitat.

**ORGANOLEPTIQUE** adj.

Se dit de la propriété que possèdent les corps de faire impression sur les organes des sens. (G.L.E.).

**ORTHOGRAPHIE** n. f.

Photographie redressée (= à échelle constante sur l'ensemble de l'image).

**ORTOPHOTOPLAN** n. m.

Photoplan obtenu par assemblage d'orthophotographie. (V.F.).

**OUAILLE** n. f. (du lat. *avis*). Bête à laine, brebis, in. Persiste localement dans les dialectes issus de la langue d'Oc. (Poitou, Sud-Ouest, Centre).

**OUCHE** n. f. (13e, du prov. *osca*)

1. Pré ou jardin enclos à proximité des fermes.
2. Pâturage ; terrain généralement clos, cultivé en potager ou planté d'arbres fruitiers. (P.R.).
3. (13e du prov. *olca*) Champ fertile.

**OURLET** n. m.

Végétation herbacée ou sous-frutescente se développant en lisière des forêts et des haies, ou dans les petites clairières à l'intérieur des forêts. (V.F.).

**OUVERT** adj.

Se dit d'une végétation laissant de larges surfaces du substrat à l'état nu. (d'après L.E.).

**OUTPUT**

Gest : Tout produit résultant d'un processus de production.

**PACAGE** n. m. (16e, *pascuage* : repas, du lat. *pascuum* : pâturage) ; = paccage = pacquage).

1. Action de faire pâture le bétail. V. PATURAGE.
2. Lieu destiné à la dépaissance des animaux ; un paccage n'est souvent que temporaire ; il est formé dans un champ, dans une prairie artificielle, pendant quelque temps, pour être remis plus tard en culture ordinaire. (Dict. d' Agriculture A. Richard 1884).
3. Surface herbeuse, moins productive que l'herbage et la pâture et plus ou moins arbusitive et arborée. (A. Boitel 1887).
4. Mauvaise pâture évoquant des conditions défavorables pour l'herbe aussi bien par excès que par défaut d'humidité, mais plus souvent par excès avec dominance des joncs en touffe. (L.E.).

**PACAGER** v. (16e, *pascagier*, *pasnagier* ; de pacage).

Faire paître, faire pâture des animaux en troupeaux.

Syn : Pâture (P.R.).

P.A.C.T. V. CONTRAT DE PLAN.

PADDOCK n. m. anglicisme. Parc de pâturage.

P.A.F. Périmètre d'action forestière (1971).

PAISANCE n. f. (1877 ; pâture, 1226 ; de paître).

1. Action de faire paître des animaux domestiques ; terme utilisé dans le Code forestier. Droit de paissance. (P.R.).

2. Ou par les pastoralistes : nombre de jours de paissance. (Daget 1975).

PAISON n. f. (O. de Serre 1600)

1. Pâturage. Voir ce mot.  
2. Action de faire paître les bestiaux en forêt, particulièrement les porcs lors de la glandée et de la fainée. Droit d'usage correspondant. (D.A.).

PAITRE v. (12<sup>e</sup>, paistre, du lat. *pascere* nourrir) (P.R.).

Angl. to feed, to pasture.

1. v. t. Manger sur pied, sur place (l'herbe, les fruits tombés). les moutons paissaient l'herbe.  
V. BROUTER, PATURER.  
2. v. int. Manger l'herbe sur pied. Envoyer paître 1<sup>e</sup> troupeau.

PALATABLE adj. anglicisme ; de l'angl. palatable : agréable au goût.

V. APPETABILITÉ, APPETENCE.

PALATABILITÉ n. f. V. PALATABLE.

PAMPA n. m. (1716, mot d'Am. latine).

1. Type de prairie composée d'herbe à grand développement, plutôt mésophile ; désigne particulièrement la plaine herbeuse d'Argentine, comprise entre les Andes et l'Atlantique. (d'après L.E.).

PANAGE n. m.

1. (13<sup>e</sup> s. au 16<sup>e</sup> s.). Droit payé au seigneur pour pouvoir faire paître du bétail dans les forêts de son domaine. (D.A.F.).  
2. (1827). Droit restreint au porc consommant les glands du chêne et les faines du hêtre. (C.L.F., D.A.).

PANNE n. f. Etang et végétation hygrophile interdunaire des zones littorales du nord de la France.

P.A.R. Plan d'aménagement rural (1970-1983).

PAQUIS n. m. (1284, croissement de pâlis et pasquier)  
Lieu où le gibier vient paître. (P.L.).  
V. PATIS, PASQUIER.

### **PARACLIMAX n. m.**

1. Equilibre apparemment stable d'une écosystème résultant d'une action humaine de longue durée et différent du climax. (V.F.). (ex : certaines landes).
2. Peuplement en équilibre avec le milieu, tendant à s'imposer à la place du climax idéal, par dégradation anthropozoogène, puis évolution progressive.  
Ex : Certaines pinèdes à Pin d'Alep, supplplantant le chêne vert. **Syn** : Plésio-climax. (L.E.).

### **PARC n. m. (12e s., clôture)**

1. "Espace dans lequel est contenu un troupeau de bêtes à laine au dehors ; parc d'hiver ou domestique, parc d'été pour la fertilisation sur les jachères labourées, avant les semis de blé". (1822).
2. Enceinte mobile formée de claies utilisées en élevage ovin. (D.A.).
3. Enceinte fermée où des animaux sont mis en liberté. (D.A.).

### **PARC (DE PARCOURS) Unité d'exploitation pastorale (Quarro 1986).**

### **PARCAGE (fin 14e s., parquage, de parquer).**

1. On désigne ainsi le temps que passe un troupeau dans une enceinte découverte, que l'on transporte successivement dans les différentes parties d'un champ pour les fertiliser par la fiente et l'urine que les animaux y répandent. (Girardin J. 1863, V.E.).
2. Fertilisation du sol des cultures par les déjections des moutons parqués pendant la nuit. (P.R.).

### **PARC NATIONAL loc. m. Un parc national est un territoire relativement étendu.**

1. Qui représente un ou plusieurs écosystèmes généralement peu ou pas transformés par l'exploitation et l'occupation humaine, où les espèces végétales et animales, les sites géomorphologiques et les habitats offrent un intérêt spécial du point de vue scientifique, éducatif et récréatif ou dans lesquels existent des paysages naturels de grande valeur esthétique.
2. Dans lequel la plus haute autorité compétente du pays a pris des mesures pour empêcher ou éliminer dès que possible sur toute sa surface, cette exploitation ou cette occupation, et pour y faire effectivement respecter les entités écologiques, géomorphologiques ou esthétiques ayant justifié sa création et dont la visite est autorisée, sous certaines conditions, à des fins récréatives, éducatives et culturelles. UICN (Ass. Gén. NEW DELHI 1969, V.E.).  
En France les parcs nationaux (6 sur 12280 km<sup>2</sup>) ont été créés en application de la loi du 22 juillet 1960.

**PARCELLE n. f.**

1. Surface soumise à un traitement uniforme de la part de l'homme. (P.P.P.)  
Ex : Parcelle agricole, parcelle de pâturage.
2. Unité cadastrale numérotée.
3. Sylv : Surface délimitée, numérotée d'une forêt aménagée ou d'une série servant de cadre aux travaux cultureaux et aux coupes.

**PARC NATUREL REGIONAL (P.N.R.) loc. m.**

Les parcs régionaux ont pour objectif :

- de protéger le patrimoine naturel et culturel notamment par une gestion adaptée des milieux naturels. V. GENIE ECOLOGIQUE.
- de contribuer au développement économique et social.
- V. GESTION DE L'ESPACE.
- de promouvoir l'accueil, l'éducation et l'information du public.

La demande de classement d'un territoire en PNR s'appuie sur une charte. (Au 1er janvier 1987, 24 P.N.R. sur 35.500 km<sup>2</sup>). (DICO).

**PARCOURS n. m. (1286, du b. 1. percoursus).**

1. Depuis le 15<sup>e</sup> s., Droit coutumier réciproque qu'ont certaines paroisses ou communautés, de faire paître après les récoltes enlevées, leurs bestiaux sur les terres de leurs voisines. Ce droit s'appelle vaine pâture, s'il n'est exercé que par les habitants de la commune sur leurs terres, à l'exception des terrains clos. (Cours d' Agriculture, tome 11, 1822).

La loi du 28 septembre 1791 a permis à chacun de se soustraire au parcours ou à la vaine pâture en faisant clore son terrain. Sens juridique utilisé par le code forestier : droit de parcours.

2. Au Maghreb, droit moderne/coutumier de pâturage en forêt ou hors forêt, au bénéfice des groupes ayant-droits.
3. Itinéraire trajet du bétail pâturant (1845). Il faudra alterner entre le parcours du bétail et le fauchage de l'herbe. (Marchand 1872).
4. Lieu de la pratique du parcours et/ou du droit de parcours (angl. range) apparaît en ce sens univoque assez tardivement (1960). Toutes terres produisant spontanément du fourrage utilisée pour l'alimentation animale, ainsi que celles qui se sont revégétalisées naturellement ou qui ont été revégétalisées artificiellement, pour fournir une végétation fourragère générée comme une végétation naturelle. (O.M.). (angl. range).

**PARCOURS AMENAGE loc. m.**

Parcours cloisonné en vue d'une régénération naturelle puis d'une exploitation rationnelle. (Le Houerou 1970, FAO 1987).

**PARCOURS PASTORAL** loc. m. (1988)

Redondance apparente de vocabulaire supposant qu'il y a d'autre nature de parcours (ex : parcours de golf).

**PARCOURS PRODUCTIF** loc. m.

Terre à pâturage produisant plus de 1500 UF/ha/an et/ou moins de 25% de la superficie est occupée par une végétation ligneuse ou semi-ligneuse. (Enquête TERUTI 1985).

**PASQUIER** n. m.

1. Deniers publiques issus du pâturage. (O. de Serre 1660).
2. Surface nécessaire à l'estive d'une tête de gros bétail (18e s.) ; 1,8 ha à 4,5 ha pour 1 vache dans les alpages suisses. (L. Marchand 1872).

**PASTIS (PATIS)** n. m. V. PÂTURAGE, PATIS.

**PASQUIS (PAQUIS)** n. m. (= Pâtis, pâturage) v. f. V. PÂTURAGE.

**PASTEUR** n. m. (13e s., du lat. *pastor* : berger) ; style relevé.

1. Celui qui garde et fait paître le bétail ; qui le nourrit. (P.R.).
2. Celui qui vit surtout de l'élevage. (P. R.).  
V. PATRE, BERGER, NOMADE.

**PASTORAL** adj. (1247 ; rare avant le 16e s. ; du lat. *pastor*) . V. PASTEUR, PATRE.

1. Littérature : qui dépeint ou évoque les moeurs champêtres et la vie pastorale, de manière bucolique (P.R.).
2. Qualifie ce qui a trait, à la nourriture et à la garde des troupeaux à l'état de vie des pasteurs, aux zones faisant l'objet d'une mise en valeur par des pâturages permanents. (D.A.).
3. Scientifique : relatif à la science et à la technique de l'élevage sur parcours. L. Marchand évoque la montagne pastorale, la culture pastorale ; on parle aujourd'hui de sciences et de techniques pastorales (ou pastoralistes) d'aménagement pastoral ou sylvopastoral.

V. PASTORALISTE, PASTORALISME.

**PASTORALISME** n. m. (1970, De Planhol et Rognon).

1. Au sens strict, ensemble des pratiques, des savoirs et des connaissances d'élevage extensif sur parcours, impliquant le déplacement plus ou moins long, régulier ou irrégulier, des animaux sous la garde ou non des bergers.
2. Sciences et techniques d'élevage extensif sur parcours.  
Angl. Range Science

**PASTORALISME NOMADE** loc. m.

Loc. utilisé par LEFEBURE (1977) pour désigner les pratiques délevage, au début du siècle, dans le Haut Atlas central marocain.

V. NOMADISME PASTORAL.

**PASTORALISTE**

1. n. m.

- a) Termé utilisé dans E.P.P.F. pour désigner les spécialistes de l'étude des prairies et herbes.
- b) Scientifique/technicien de l'élevage extensif sur parcours.

V. PASTORALISME, FOURRAGISTE.

2. adj. S'applique aux connaissances scientifiques développées à propos de l'élevage extensif sur parcours.

**PASTURAGE** angl.

1. Pâturage, pacage, droit de pacage. (H.S.).
2. = Pasture.

**PASTURE** (to) angl.

1. v. i. Paturer, paître, pacager.
2. v. tr. (faire) paturer, paître, pacager. (H.S.).

**PASTURE** angl.

1. Lieu de pâturage, herbage, pré, pâtis, pacage, gagnage. (H.S.).
2. Pasturage : Right of pasture : droit de parcours, common pasture : vaine pature.

**PASTURING** angl. Pâturage, pacage. (H.S.).

**PATRE** n. m. angl. herdsman.

2. Celui qui garde et fait paître les troupeaux, notamment de bovins.

V. BERGER, BOUVIER, PATUREAU.

**PATRE** n. m. (12e s. du lat. pastor : berger).

Gardien de tous les bestiaux d'une commune ou d'un particulier. (1822).

**PATIS** n. m. (= PAQUIS)

1. Parcours collectifs (communaux), sans clôture, situés dans les partis hautes des versants au-dessous de la forêt dans les Hautes Vosges (Teissier 1986).
2. Pâturage permanent, en général à proximité des bâtiments de la ferme. (Duhamel du Monceau 1771).
3. "Les landes bretonnes sont des pâtis qu'il faudrait améliorer". (Berthault 1898).

## PATRIMOINE n. m.

1. Droit : En droit français, l'élément caractéristique de la personne (physique ou morale), constitué à une date donnée, par l'ensemble des droits et obligations de cette personne (droit de propriétés sur les biens, créances sur des tiers, etc. . .) (DICO).
2. Econ : Bien susceptible moyennant une gestion adéquate de conserver dans le futur des potentialités d'adaptation à des usages non prévisibles dans le présent. (De Montgolfier 1987).
3. Socio-politique : Ensemble des éléments matériels et immatériels qui concourent à maintenir et à développer l'identité et l'autonomie de son titulaire par adaptation en milieu évolutif (De Montgolfier 1987).

## PATRIMOINE NATUREL loc. m.

"Ensemble sans valeur marchande des éléments naturels et des systèmes qu'ils forment, qui sont susceptibles d'être transmis aux générations futures". (Guyomard 1987, in De Montgolfier 1987).

## PATURAGE n. m. (12e s., pasturage ; de pâtrer).

1. Action de pâtrer ; l'animal pâture. Syn. de païsson.
2. Droit de faire pâtre du bétail sur une terre. (C.I.F. 1866).
3. (1219) Espace couvert d'herbe à consommer sur place par le bétail.
  - a) Grandes pièces de terre, friches, landes ou pâtis de qualité assez médiocre ; il en faut une étendue assez immense pour nourrir une petite quantité de bétail. (Duhameil du Monceau 1771).
  - b) "Lieu où l'animal pâture" (Cours d'Agriculture 1822) "Lieu où paissent les bestiaux" (F. de Neufchâteau 1833). "Ce qui se pâture" (Cte de Gasparin 1848).
  - c) "S'applique aux gazons, qui par leur faible rendement ou leur pauvreté, ne sont pas susceptibles d'être économiquement fauchés et fanés, et qui pâturés sur place, ne suffisent pas à engranger les grands bovidés. On paît y réussir à la rigueur l'embouche des ovins, mais le plus souvent il est avantageux de les utiliser pour l'élevage de jeunes animaux ou l'entretien des animaux adultes, ce sont les parties pauvres des prairies naturelles". (F. Berthault 1898).
  - d) "Terrains produisant une herbe qui pour des raisons naturelles (climat, sol) ne peut être avantageusement convertie en foin et par suite doit être consommée sur place". (A. Front 1900, L. Malpeaux 1910).

e) Surface en herbe naturelle dont la composition générale rappelle celle de la prairie primitive ; susceptible d'être chaulée, drainée ou fertilisée, pour les troupeaux, elle n'est jamais fauchée systématiquement, sauf au niveau des refus ; évoqué très souvent la montagne. (L.E.).

V. HERBAGE, PATURE, PACAGE.

#### PATURAGE ALTERNÉ loc. m. V. PATURAGE EN ROTATION.

PATURAGE "CONTINU-TOURNANT" loc. m. Pâturage continu au printemps (maîtrise de l'épiaison) puis tournant à partir de mi-juin. (Lebrun 1987).

#### PATURAGE DIFFÉRÉ loc. m.

Soustraction temporaire d'une surface au pâturage ayant pour but la reconstitution des réserves des espèces vivaces, l'établissement de jeunes semis ou la mise à graine des annuelles ou des vivaces. (O.M.). Au Maroc, cette pratique traditionnelle est connue sous le nom d'AGDAL, qui concerne les meilleurs pâturages de la montagne (ALMOU).

#### PATURAGE ÉCORCHÉ loc. m.

Peuplement à xérophytes épineux, de la haute montagne marocaine (QUEZEL 1952), appellés steppe de haute montagne (FEYRE, PUJOZ, 1976) ou steppe d'altitude (DONADIEU 1981).

#### PATURAGE EN ROTATION loc. m. angl. paddock (grazing) system.

1. Système d'exploitation rationnelle des prairies comportant leur division en parcelles de surfaces variables selon la saison et la production de l'herbe, limitées par des clôtures mobiles (électriques) et permettant la rotation du troupeau, en limitant à quelques jours son séjour sur chaque parcelle et en donnant à l'herbe un temps de repos suffisant pour lui permettre de repousser. (D.A.)
2. Méthode d'exploitation impliquant le déplacement rotatif des troupeaux sur des parcelles délimitées et selon un rythme plus ou moins régulier lié à la végétation considérée et aux conditions climatiques de l'année (O.M.).  
Syn : pâturage tournant, pâturage alterné.

#### PATURAGE INTENSIF LIBRE loc. m. angl. Intensive set stocking.

Pâturage continu, à fort chargement, sur deux parcelles fertilisées dont l'une est fauchée au printemps, puis ajoutée à la surface initiale. Système de pâturage apparu en Grande-Bretagne au début des années 1970. (Béranger 1987).

Syn : pâturage simplifié.

### PATURAGE MIXTE loc. m.

Par troupeaux d'espèces différentes (bovins, ovins, caprins, équidés, etc.). Ex : introduction en Grande-Bretagne de petits troupeaux ovins dans les élevages laitiers pour consommer les refus des vaches laitières, ou bien en automne après la rentrée des vaches à l'étable. (Parker 1987).

### PATURAGE RATIONNE loc. m. angl. fold ou strip-grazing.

Chaque jour, voire chaque demi-journée, on met une faible fraction du pâturage à la disposition des animaux (déplacement des clôtures électriques). (L.A.).

### PATURAGE RATIONNEL loc. m.

Pâturage réalisant un équilibre stable entre la production d'herbe de la prairie et la consommation qu'en font les animaux. (N.L.A. 1952).

### PATURAGE SIMPLIFIÉ

v. PATURAGE INTENSIF LIBRE.

### PATURAGE SOUS FORÊT loc. m.

1. Pratique consistant à laisser paître les troupeaux sous couvert forestier, contribuant ainsi à appauvrir le système en éléments biogènes : aujourd'hui abandonné en France mais pas dans de nombreux pays méditerranéens ou africains. (L.E.)
2. Pratique réhabilitée aujourd'hui dans le cadre des techniques pastoralistes.

### PATURAGE TOURNANT loc. m. Syn : Système Waimbold. (L.A.).

v. PATURAGE EN ROTATION.

### PATURE n. f. (12e s. pasture, du lat. *pascere paître*).

1. Lieu où croît l'herbe et où l'on fait paître le bétail (P.R.). Angl. pasture. Syn : pâturage, pacage. Mener le troupeau à la pâture.
2. Droit de yaine pâture : "Droit réciproque acquis aux habitants d'une commune ou d'un village de faire paître leurs animaux dans toutes les terres non clôturées et dépourvues de récolte". (A. Richard 1884). Par ext., espace sur lequel s'exerce ce droit (16e s.).
3. Ce qui sert à la nourriture des bêtes. (P.L.). Angl. feed, fodder.
4. Action de prendre la pâture. (P.L.).
5. Surface enherbée naturelle dont la composition est celle de la flore primitive et qui ne se modifie sous la pression du bétail que par surpâturage. Le piétinement excessif en période humide favorise les espèces hygrophiles ; les refus augmentent ; les arbustes "arment" peu à peu la pâture dans une évolution progressive vers le climax. (L.E.).

v. PATURAGE, PACAGE, HERBAGE, PRAIRIE.

**PATUREAU** n. m.

1. Berger, vacher, bouvier. (P.R.).
2. Pré de seconde qualité. (D.A.F.).

**PATURER** v. (12e s., pasturer, de pâture) : paître, prendre la pâture. Angl. to pasture, to graze. Syn : Pacager, broûter.

**PAYSAGE** n. m.

1. Agro. Géogr.

Portion de territoire perçue par un observateur où s'inscrit une combinaison de faits et d'interactions dont on ne voit à un moment donné que le résultat global. (Deffrontaine 1985).

2. Mode sensible de la relation d'un sujet individuel ou collectif à l'espace et à la nature révélant "l'identité du milieu" et instaurée par les schémas de perceptions humains (esthétique) ; implique la vue et les échelles moyennes. (Berque 1986).  
V. ESPACE.

**PAYSAGE AGRO-SYLVO-PASTORAL** loc. m.

Paysage dans lequel les quatre composantes (ager, sylva, saltus, urbs) sont représentées de façon "équilibrée". (L.E.)

V. EQUILIBRE AGRO-SYLVOPASTORAL, PAYSAGE.

**PAYS D'ACCUEUIL** loc. m.

Ensemble d'opérations localisées dans l'espace et s'appuyant sur la plus large coopération intercommunale – de développement du tourisme et des loisirs en milieu rural. (SEATER 1979).

**PECUNIAIRE** adj. du lat. pecus : brebis (O. de S. 11600).

L'étymologie du mot rappelle l'époque ante-moyen-âgeuse où le cheptel servait de monnaie d'échange.

**PEDILUVE** n. m.

Bac de faible profondeur placé à l'entrée d'un parc ou d'un bâtiment d'élevage, contenant des produits de traitement ou des désinfectants.

**PELOPHILE** adj.

Se dit d'une espèce ou d'une végétation préférant les sols lourds, riches en argiles.

**PELOUSE** n. f. (1660, du lat. *pilosus* couvert de poils).

1. Terrain couvert d'une herbe courte et serrée. (P.R.).
2. Formation végétale herbacée constituée de végétaux de petite taille, d'origine naturelle ou secondaire. (V.F.).

3. Surface enherbée naturellement, pacagée par les troupeaux d'ovins ou de caprins, compte tenu de la caractéristique xérophile dominante. Elle résulte de la dégradation par l'homme d'une forêt primitive permettant l'extension des graminées xérophiles et de nombreuses espèces anémophiles, une déforestation étendue sur de larges superficies (chaumes vosgiens, Causses) peut rendre irréversible la dégradation en maintenant la pelouse comme seul élément "paraclimacique" ou "pénéclimacique". A l'étage alpin, les pelouses sont des climax spécialisés.

La pâture et la pelouse sont proches. La première est pâturée, l'autre peu ou pas. (L.E.).

4. Formation herbacée le plus souvent fermée.

Ex : Pelouse à *Bromus erectus*, à *Brachypodium pinnatum*. Régions tempérées. (L.E.).

5. Formation herbacée basse, inférieure en générale à 0,30 m dominée par les hemicryptophytes, les chamaephytes herbacées et les géophytes et dont le rythme de production saisonnière et d'autant plus marqué que la sécheresse édaphique est plus longue. (Régions méditerranéennes). (O.M.).

6. Hort. angl. sward, lawn, turf. Gazon artificiel tondu fréquemment (terrains de jeu ou de sport, jardins d'ornement). (D.A.).

P.D.C. Programme de développement coordonné (1987) visant, l'installation des jeunes actifs, le développement de nombreux systèmes d'exploitations agricoles, forestiers, aquacoles et cynégétiques et la valorisation des potentialités touristiques.

**PERCHIS** n. m.

Jeune peuplement de futaie régulière dont les tiges ou perchis ont un diamètre moyen de 10 à 15 cm et qui est donc justiciable d'éclaircies ; succède au gaulis et précède la futaie. (V.F.).

**PEUPELEMENT FORESTIER** n. m. Ensemble de végétaux ligneux, morts-bois exclus, croissant sur une surface donnée. (V.F.).

**PHANEROPHYTE** n. m.

Forme biologique arborescente dont les bourgeons de remplacement et de régénération saisonnière sont situés au-dessous du niveau du sol (au moins à 50 cm de hauteur), le long des axes aériens, ligneux, persistants. Les feuilles peuvent être caduques ou persistantes.

Macrophanérophytes : > 2 mètres.

Nano-phanérophytes : de 0,50 à 2 mètres. (L.E.).

**PHENOLOGIE** n. f.

Phénologie : discipline qui étudie la succession dans le temps des stades de développement des espèces au cours d'un cycle climatique. L'intérêt, souvent oublié de cette étude, réside dans la compréhension des liens étroits existant entre la localisation d'une espèce et les exigences climatiques des différents stades de son développement : levée de dormances des semences et des bourgeons, seuil ou zéro de végétation, seuil de floraison, à travers des exigences thermostadiques et photostadiques, seuil de fructification à travers les notions de sommes de températures. L'un des stades les plus spectaculaires est la floraison et plus particulièrement l'apparition des premières fleurs des individus d'une population appartenant à une espèce donnée. Il est possible de caractériser un type ou une nuance climatique par la date moyenne de floraison d'un certain nombre d'espèces convenablement choisies. (L.E.).

**PHOTOPLAN** n. m.

Mosaïque photographique dans laquelle les photos ont été redressées et mises à la même échelle. (V.F.).

**PHYSIONOMIE** n. f.

Allure d'ensemble d'une formation végétale : ce sont les espèces dominantes qui par leur propre physionomie décident de celle de l'ensemble. Les premières études d'écologie se sont inspirées de ce critère et les dénominations de forêt, lande, pelouse, garrigue, maquis, etc... ont constitué les premiers éléments de la terminologie des groupements végétaux. Par le suite on fut amené à préciser le nom de ou des espèces dominantes ou caractéristiques, ex : pelouse à ~~eromea~~ <sup>eromea</sup>. (L.E.).

**PHYTOCENOSE** n. f.

Ensemble des communautés végétales phanérogamiques à muscinales d'un écosystème.

**PHYTOECOLOGIE** n. f.

1. Partie de l'écologie s'appliquant aux végétaux. (V.F.).
2. RELEVE PHYTOÉCOLOGIQUE, RELEVE PHYTOSOCIOLOGIQUE.

**PHYTOGEOGRAPHIE** n. f.

Partie de la géographie étudiant la répartition des végétaux et de leur ensemble. (V.F.).

**PHYTOMASSE AERIENNE** loc. f.

Partie épigée de la biomasse, en principe accessible à la mesure dans les formations pâturées herbacées ou chamaephytiques.  
SYN (dans le langage courant : biomasse).

**PHYTOSOCIOLOGIE** n. f.

1. Etude des tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'exclure. (V.F.).
2. Science qui étudie les ensembles de végétaux et cherche à les classer par des méthodes proches de celles de la Systématique, en ne se fondant que sur le critère de composition floristique.

Par la comparaison de relevés floristiques, faits sur le terrain, on décrit des associations végétales, entités conceptuelles définies par un relevé-type, liste d'espèces dont certaines, par leur abondance-dominante ou par leur fidélité au groupement, sont dites caractéristiques, les autres étant compagnes. (Une association n'est pas définie que par ses caractéristiques).

Les associations peuvent être divisées en sous-associations pouvant présenter elles-mêmes des faciès particuliers, ou au contraire être regroupées en alliances, ordres et classes.

L'intérêt que représente cette école (dite signatiste) est l'abandon du critère physionomique ; il se traduit par une cartographie à grande échelle (1/5000° à 1/35000° env.) alors que les écoles physionomiques travaillent plutôt au 1/200000°. (L.E.).

**PHYTOSOCIOLOGIE PASTORALISTE** loc. f.

Phytosociologie appliquée à l'étude des herbages naturels et semi-naturels. (C.P.P.).  
Syn : Phytosociologie herbagère.

**PIETIN** (mal blanc, piagne, crapaud) n. m.

Maladie provoquant des boîteries qui se localise aux ongloins. Une des maladies ovines les plus faciles à éviter et en même temps des plus difficiles à soigner. Prophylaxie : l'éradication est très difficile dans les régions humides, mais le germe ne persiste pas plus de 14 jours sur les pâtures. Traiter les moutons au pédiluve (2 fois/jour) ; eau de chaux ou eau crésylée, permanganate de potassium à 2% ou sulfate de fer, sulfate de cuivre...

**PIERRE A LECHER** loc. m.

Bloc solide à base de sels et de compléments minéraux divers, mis à la disposition des animaux. (D.A.).

P.I.D.A.F. Plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier. (Région P.A.C.A.).

**P. I. M.** Programmes intégrés méditerranéens.

Procédure d'initiative communautaire, avec la participation du FEDER, du FEOGA et du FSE destinés à aider les régions les plus affectées ou affectables par l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la CEE (Grèce, en France PACA, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, etc...). (Langumier 1987).

#### **PIROPLASMOSE**

Affection provoquée par des parasites unicellulaires des hématicies. En France, Babesiellose (*Babesia ovis*) en Languedoc et Roussillon.

- Inoculation par les tiques.

- Traitement : gonaçrine, zoothelone.

**PIXEL** n. m. (forme abrégée de picture élément).

Plus petite surface homogène constitutive d'une image enregistrée, définie par les dimensions de la maille d'échantillonnage. (Télédétection) (V.F.).

**PIONNIER** adj.

Se dit d'une espèce ou d'une végétation aptes à coloniser des terrains nus et participant donc aux stades initiaux d'une succession progressive. (V.F.).

**P. L. A. C.**

Programme local d'aménagement concerté (Provence Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon); contrats pays-régions relayés aujourd'hui par les C.I.D.A.M.

**PLAN SIMPLE DE GESTION loc. m.**

**Syl** : Aménagement simplifié applicable à toute forêt privée d'au moins 25 ha d'un seul tenant. Il fixe les objectifs assignés à la forêt et le programme des coupes et travaux. (V.F.).

**PLESIOCIMAX**

1. Etat de la végétation après un abandon de cent ans pendant lequel l'homme n'intervient pas. (REY P. 1960, V.E.).
2. Groupement qui correspond au moment où le groupement climacique est déjà reconnaissable mais non encore mûr. (Ozenda P. 1964, V.E.).

**P. L. I.** Programmes locaux d'installation.

**PLURIANNUEL** adj.

Se dit d'une plante dont la durée de vie, supérieure à 2 ans, n'excède pas quelques années.  
Ex : Trèfle violet.

**PLURIACTIVITE** (agricole) n. f.

Activités venant en complément d'une activité agricole principale, et considérées légalement, comme un prolongement de celle-ci, si les recettes extra-agricoles restent inférieures à 80.000 F/an et si la taille de l'exploitation est supérieure à une 1/2 S.M.I.  
Ex : Camping à la ferme, gîte rural, exploitation forestière, viticulture, conchyliculture, élevage ovicaprin, etc...

**POIDS METABOLIQUE** (Po. m.) loc. m.

Poids vif élevé à la puissance 0,75. Cette expression traduit le fait que les dépenses d'entretien varient avec la surface corporelle plutôt qu'avec le poids vif. Elle permet de mieux comparer les besoins et la capacité d'ingestion des animaux ou des espèces de poids très différents. (INRA).

**POIDS VIF OU MASSE CORPORELLE**

Poids vif diminué du poids du contenu de l'ensemble des compartiments digestifs.

**P.O. S.** Plan d'occupation des sols (Lois de 1967 et 1983).

Document d'urbanisme opposable au tiers et fixant le droit attaché aux sols. (A.D.R.).

**POTENTIALITE** n. f.

Ensemble des ressources possibles d'une station (biologiques, forestières, agricoles ou de loisirs) en quantité et/ou en qualité en relation avec une gestion appropriée. (V.F.).

**POTENTIALITE PASTORALE**

Capacité de production fourragère exprimée en kg MS/ha,  
ex : UF/ha/an ou en JP/ha/saison ou année d'un type de parcours fonction des investissements qui y sont consentis. Syn : Potentiel herbager.

**POZZINE** n. f.

Site de végétation hygrophile à mésophile sur sols + hydromorphes dans l'étage méditerranéen de haute montagne (Quezel 1957). Les pelouses de pozzine sèche corespondent le plus souvent aux almous et tickkas de la montagne marocaine.

PRAIRIE n. f. (12e, de pré)

1. Formation végétale herbacée, dense, assez haute à complet développement dont le dynamisme naturel vers un stade boisé est stoppé par la pratique régulière des coupes ou du pâturage. (V.E.).
2. Groupement végétal formé principalement d'espèces vivaces pâtureables ou fauchables, de densité plus ou moins grande. (E.P.P.F.).
3. Tout écosystème en grande partie ou totalement dépourvu d'arbres et couvert d'une végétation basse, continue où les graminées dominent. (L.E.).
4. "Formation naturelle" herbacée, à base d'hémicryptophytes et de géophytes mésophiles et hygrophiles dominées souvent par des graminées et couvrant le sol d'une manière continue toute l'année ; la végétation au moins au stade floraison est puissante (1m à 1,50m) ce qui la distingue au premier coup d'œil de la pelouse". (O.M.).

PRAIRIE ARTIFICIELLE loc. f. angl. seeded grassland.

1. Nom donné par Olivier de Serre (1600) aux cultures fourragères pluriannuelles (Luzerne, Sainfoin, etc. . . ).
2. Culture de une ou 2 plantes fourragères associées pour les donner au bétail dans les vacheries. (Heuze 1892).
3. Culture de fourrages artificiels, essentiellement de légumineuses. Ex : Trèfle. (D.A.).

PRAIRIE NATURELLE loc. f.

1. "Surface qui produit de l'herbe naturellement, c'est-à-dire sans l'intervention directe et continue de l'homme ; il s'agit en général de surface fauchable et productrice de foin". (A. Boitel 1887).
2. Formations végétales herbacées composées d'éléments spontanés pour la plupart, mais dont l'association, la croissance et l'exploitation (par fauchage ou par pâture) sont réglées par l'homme. (N.L.A. 1952).
3. Au sens biogéographique : formation végétale herbacée, pâturée fermée et dense où dominent les graminées.  
V. ALPAGE, HERBAGE, PÂTURAGE, PACAGE, STEPPE.

PRAIRIE PERMANENTE

1. Végétation herbacée plus ou moins complexe, composée de graminées, de légumineuses et de plantes diverses, utilisée pour la nourriture des animaux domestiques soit en pâturage, soit après fauchaison. (Ricou G. 1967, V.E.).
2. = "Prairie naturelle". Appellation préférable à prairie naturelle". (E.P.P.F.).

PRAIRIE TEMPORAIRE loc. f.

Cultures fourragères annuelles ou pluriannuelles.

V. PRAIRIE ARTIFICIELLE.

PRAAGE n. m. (12<sup>e</sup> - 16<sup>e</sup> s., *praiage*) (D.A.F.).

1. Droit perçu sur les prés.
2. Droit de faire paître sur un pré.
3. Culture d'un terrain en pré.

PRAEL n. m. (12<sup>e</sup> s. *prael*, petit pré). A donné préau (cour intérieur), puis (1845) partie couverte d'une cour d'école.

PRAIERE n. f. (12<sup>e</sup> - 13<sup>e</sup> s.). Prairie (D.A.F.).

PRAIER n. m. (13<sup>e</sup> - 15<sup>e</sup> s.). Sergent chargé de surveiller les prés. (D.A.F.).

PRAIRIAL adj. de prairie ; surface prairiale. (P.R.).

PRATICOLE adj. Qualifie les organismes vivant dans les prairies. (Husson R. 1970, V.E.)

2. (1868, du lat. *pratum pré*) ; relatif à la prairie (in., idem pour praticulture). (P.R.).

PRÉ n. m. (1080, du lat. *pratum*, pré, prairie, qui signifie prêt) Terrain produisant de l'herbe qui sert à la nourriture du bétail. (P.R.). Syn : Pâturage, Prairie, Herbage, Pacage ; peut être utilisé pour la fauche et/ou la pâture. Naturel ou artificiel.

2. Terre à foin et à pâturage (P.L.).
3. angl. meadow. Prairie en sol frais, de surface petite ou moyenne ; le pré est enclos (à la différence de la pâture, et du pacage utilisé comme parcours). (D.A.).

PRÉE n. f. (12<sup>e</sup> - 15<sup>e</sup> s.). Pré, Prairie.

PRÉER v. t. (16<sup>e</sup> s. *praér*) : faire un Pré.

PRÉ-BOIS n. m.

1. Mélange d'herbes pâturées et de bosquets recommandé comme "une méthode excellente de mise en valeur du terrains, l'idéal en quelque sorte pour les pâturages de montagne". (Fron 1907).
2. Type de formation présentant une strate herbacée plus ou moins continue et une strate arborée discontinue ; rarement climacique, elle représente souvent le stade subterminal d'une évolution progressive ; artificielle dans le cas du pré-verger. (L.E.).
3. Formation végétale constituée d'une mosaïque d'éléments forestiers, prairiaux, d'ourlets et de manteaux. Elle peut être naturelle (mélézin) ou être liée au pâturage en forêt (Jura). (V.F.).
4. Pelouse-ourlet, lambeaux de fourré et arbres (C.P.P. 1988).

PREFERENCE n. f. V. APPÉTENCE.

**PRÉ-SALE** n. m.

1. Mouton qui a pâture près de la mer. (P.L.).
2. Végétation de slikke et schorre pâturée (Salicorne, Puccinellia, Halimione). (C.P.P.).

**PRERUMINANT** n. m.

Etat anatomo-physiologique (appareil digestif) qui se maintient aussi longtemps que le nouveau-né n'ingère que des aliments liquides - lait, lait reconstitué à partir d'aliments d'allaitement - c'est-à-dire jusqu'à l'abattage chez le veau de boucherie. (INRA).

**PRESERVATION DES SITES** loc. f.

**Droit** : Tout site naturel ou non présentant un intérêt particulier peut être protégé, au titre de la loi du 2 mai 1930, modifiée par la loi du 28 décembre 1967, et selon deux niveaux :

- **Le classement** : Protection stricte instituée par arrêté ministériel ou décret en Conseil d'Etat et ne tolérant sans autorisation ministérielle sur le site aucune autre modification que celles entraînées par les travaux d'exploitation agricole (au 1er janvier 1987, 2371 sites classées).
- **L'inscription sur l'inventaire des sites**, décidée par arrêté ministériel, et prévoyant que les modifications, autres qu'agricoles, ne sont soumises qu'à l'avis simple de l'architecte des bâtiments de France (au 1er janvier 1987, 4938 sites inscrits).

**PRESSION DE PATURAGE** (P.R.) loc. f.

Nombre d'animaux d'un type précis par unité de poids d'herbe pour une période déterminée.

**Ex** : La pression de pâturage en été est de 1,6 brebis/tonne de MS d'herbe disponible. (O.M.).

**PRODUCTION (DES PARCOURS)** n. f.

Variation annuelle (saisonnière, mensuelle) de la phytomasse aérienne d'un parcours.

**PRODUCTIVITE** n. f.

1. **Econ** : Rapport entre une production obtenue (en quantité ou valeur) et la consommation d'un facteur de production, ou de l'ensemble des facteurs de production, mis en jeu pour obtenir cette production. (DICO).

**Ex** : Productivité globale (= efficience)  
Produit d'exploitation globale

= -----

Charges globales

**PRODUIT D'EXPLOITATION GLOBALE** loc. m.

Compt : = Produits de l'exercice - achats d'animaux + stocks d'animaux et de produits finis en fin d'exercice - stocks d'animaux et de produits finis en fin d'exercice. On peut calculer des produits d'exploitation d'une catégorie de produits (produit d'exploitation céréalier, produit d'exploitation bovins laitiers, etc...). (DICO).

**PSAMMOPHYTE** n. m. Plante des terrains sableux.

Ex : OYAT., (*Ammophila*).

**PYROPHYTE** n. m.

1. Végétation pyrophile ; espèce dont la dissémination et/ou la germination sont favorisées par le feu : il s'agit essentiellement d'espèces sociales (Arbousier, Cistes, Erica arborea, etc...). (L.E.).
2. Espèce végétale dont la multiplication ou la reproduction est stimulée par le feu.

- Pyrophyte passifs.

Ex : Quercus suber (écorce épaisse).

- Pyrophyte actifs.

Ex : Quercus coccifera (drageons).

**QUADRAT** n. m. (du lat. quadratus, carré):

Unité d'échantillonnage de la végétation de surface finie. Syn : "placette". (Gounot M. 1969, v.E.).

**QUARTIER** n. m.

1. Ensemble des parcelles d'une forêt devant faire l'objet des mêmes traitements sylvicoles : quartier d'amélioration, quartier de régénération. (V.F.).
2. Subdivision d'un territoire d'alpage (Echoalp 1988).

**QUOTIENT D'EMBERGER** loc. m.

2000 P

$$Q^2 = \frac{M^2 - m^2}{M^2 + m^2}$$

P = Pluviométrie moyenne annuelle en mm.

M = Moyenne des maxima du mois le plus chaud (d° kelvin)  
 m = Moyenne des maxima du mois le plus froid (d° kelvin)  
 Indice d'aridité applicable aux régions à climat méditerranéen, utilisé pour définir des étages bioclimatiques (climatogramme d'Emberger et Sauvage).

**RAMEE** n. f. (13<sup>e</sup> s. du lat. ramus : branche).

1. Ensemble des branches feuillées d'un arbre. (P.R.).

Syn : Feuillage, Feuillée.

2. Branches coupées avec leurs feuilles. (P.R.).
3. Tas de branches qui ne sont pas encore émondées, munies ou non de leurs feuilles. (F. de Neufchâteau, Dictionnaire d'Agriculture 1833).

RANGE Angl.

1. V. PARCOURS.
2. Grand pâturage non clôturé, vaste étendue parcourue par le bétail. (H.S.).

RATION DE BASE ET ALIMENT CONCENTRÉ : dans la ration distribuée aux animaux on distingue deux parties :

- la ration de base qui est constituée de fourrages mais peut aussi comporter des racines et des tubercules, ainsi que d'autres aliments, tels que des sous-produits de graines et fruits ayant une faible concentration énergétique.
- la ration d'aliments concentrés, qui sont des aliments concentrés composés dans la très grande majorité des cas. On a pris l'habitude de la désigner par le terme général d'aliment concentré ou, plus simplement, de concentré. (INRA).

REBOISEMENT n. m.

1. Ensemble d'opérations sylvicoles créant sur une surface forestière donnée un nouvel état boisé, lequel peut être différent de celui préexistant. (V.F.).
2. Peuplement résultant de ces opérations. (V.F.).

RECEPTE n. m.

1. Réduction de la longueur des plants d'essences feuillues ou des brins d'un taillis. Adj. recepé. (V.F.).
2. Acte de receper, c'est-à-dire couper un arbre à sa base pour le faire repartir de souche. (L.E.).

RECOMMANDATIONS ALIMENTAIRES. V. APPORTS ALIMENTAIRES.

RECOUVREMENT n. m.

Expression en % ou en 1/10 de la projection verticale sur le terrain,

- d'un houppier d'arbre,
- d'une population,
- d'un peuplement forestier,
- d'une ou plusieurs strates de végétation. (V.F.).

RECROQ n. m. (1669).

Ensemble des pousses qui se développent sur les souches après la coupe d'un taillis. (P.R.).

RECYCLAGE n. m.

Utilisation par la population microbienne des constituants azotés endogènes (urée) arrivant dans le rumen, qui se traduit par un accroissement de la quantité de PDIMN par rapport à celle correspondant à l'azote fermentescible de la ration.  
V. MATIERES AZOTEES.

**REDEVANCE PASTORALE** n. f.  
Taxe payée en contrepartie de l'utilisation pastorale d'un domaine public, forestier notamment.

**REFUS** n. m.  
Végétaux délaissés par le bétail dans un pâturage pour des raisons diverses (faible appétence, faible charge, etc...) ; leur abondance est fréquemment l'indice d'un sous-pâturage et d'une évolution dynamique vers un stade de type pelouse armé.

**REGAIN** n. m.  
Complément de fourrage constitué par l'herbe ayant repoussé après une première fenaison, et que l'on récolte ou que l'on fait pâturer en fin d'été de la même année. (L.E.).

**RÉGIME D'EXPLOITATION DES RESSOURCES PASTORALES** loc. m.  
Pratiques réelles d'exploitation d'une ressource qui peuvent ou non concorder avec le statut juridique théorique de ces ressources. (Herzenni 1985).

**RÉGIME FORESTIER** loc. m.  
Ensemble des règles spéciales d'ordre public, dérogatoires du droit commun, déterminées par le code forestier en vue d'assurer la conservation et la mise en valeur des forêts soumises (au régime forestier). (V.F.).

**RÉGIME SYLVICOLE** n. m.  
Mode de reproduction d'un peuplement forestier ou d'une forêt (futaie, taillis, mixte). (V.F.).

**RELEVÉ FLORISTIQUE** loc. m.  
Inventaire des espèces végétales présentes sur une surface de terrain donnée.

**RELEVÉ PHYTOSOCIOLOGIQUE** loc. m.  
Relevé floristique, par strate, avec coefficient d'abondance-dominance par espèces, sur une surface échantillon au moins égale à l'aire minimale représentative d'un individu d'association végétale. (V.F.).  
V. PHYTOSOCIOLOGIE, INDIVIDU D'ASSOCIATION.

**RELEVÉ PHYTOECOLOGIQUE** loc. m.  
Relevé phytosociologique accompagné de l'enregistrement de la nature et/ou de la valeur de certains descripteurs ou facteurs écologiques. (V.F.).

**RElictuel** adj. Qui reste ou subsiste.  
Ex : ESPÈCE RELICTUELLE.

**REMANENT(S)** n. m. (12e du lat. *remanere* : demeurer).  
Déchets (végétations) ligneux(ses) restant sur le sol

après une coupe ou une exploitation.

**REMISE** n. f.

Zone calme servant de gîte au gibier. (V.F.).

**REMÉMBREMENT-AMÉNAGEMENT** loc. m. (Loi "foncière" de 1985).

Mariage de la procédure de remembrement agricole du code rural et de la procédure du Plan d'occupation des sols du code de l'urbanisme. Au prorata de leurs apports, les propriétaires reçoivent à la fois des terres agricoles regroupées et des sols à bâtir dans une zone viableisée. (A.D.R.).

**REMONTÉE BIOLOGIQUE** loc. f.

Phénomène par lequel une espèce végétale à enracinement profond absorbe en profondeur dans le sous-sol certains éléments minéraux. Ceux-là sont ensuite transférés au niveau des feuilles, des litières, puis des horizons de surface du sol. (V.F.).

**REMUE** n. f. (12e, de remuer).

Changement de pâturage selon les saisons dans les exploitations agricoles de montagne. (P.R.).

**RENDEMENT DE L'UTILISATION METABOLIQUE DES PDI** loc. m.

Proportion de la quantité de PDI qui est utilisée par l'animal pour l'entretien et les diverses productions. Ce rendement a été estimé pour un apport optimum de PDI par rapport aux besoins. (INRA).

**REPOSOIR** n. m.

Lieux de repos des animaux sauvages ou domestiques ; Baugé (sanglier) ; reposée (cerf) ; site (chevreuil). (V.F.).

**RESEAU PARE-FEU** loc. m.

Ensemble structuré de coupures dans les massifs boisés méditerranéens, utilisant toutes les possibilités d'entretien : pare-feu pastoral, cultivé, planté, entretenu par brûlage contrôlé ou encore débroussaillé. (Sodeteg 1984).

**RESERVE** n. f.

1. **Cynégétique** : **Réserve de chasse** : parcelle à gibier protégée gérée par une organisation de chasse.

V. **RESERVE DE CHASSE**.

2. **Environnement** : Territoire soumis à un régime juridique spécial pour la protection de la faune et de la flore.

V. **RESERVE NATURELLE**, **RESERVE BIOLOGIQUE**.

3. **Sylv** : Arbres ou ensemble d'arbres choisis pour être maintenu sur pied après l'abattage du reste du peuplement ; c'est principalement pour les taillis sous futaines que l'on utilise ce terme, les réserves ayant nom balliveaux, modernes et anciens. (V.F.).

4. **Physiologie végétale** : Accumulation des produits de la phytosynthèses dans les tissus végétaux destinés à cette fonction (tissus de réserve).

**RESERVE DE CHASSE** loc. f.

**Cyn** : Espace où le gibier est protégé de la chasse et qui est géré par une organisation de chasse (Association communale de chasse agréée, Société de chasse privée, Société communale de chasse).

**RESERVE FOURRAGERE** loc. f.

Stock fourrager sur pied ou non pour les périodes où le pâturage est insuffisant.

**RESERVE NATURELLE** n. f.

Instituées par les lois du 2 mai 1930 ; puis du 10 juillet 1976 les réserves naturelles ont pour but d'assurer la protection, la conservation et la gestion d'espaces naturels de haute valeur écologique et en particulier de milieux naturels devenus rares ou particulièrement menacés, présentant un intérêt spécifique sur le Plan scientifique.

Au 1er janvier 1987, 84 réserves sont officiellement créées (soit 1.000 km<sup>2</sup>). (Ministère de l'Environnement 1988).

V. **ARRETE DE PROTECTION DE BIOTOPE**.

**RESERREMENT DE L'ESPACE PASTORAL** loc. m.

Concept de rénovation pastorale en Corse traduisant la stratégie d'intensification de la production des parcours sur une partie d'un territoire afin de libérer d'autres parties où l'existence d'une régénération forestière permet d'envisager une remontée biologique rapide. (Sodeteg 1984).

**RESILIENCE** n. f.

Capacité d'un organisme ou d'une communauté à "cicatriser" les conséquences d'une perturbation interne ou externe.

**REVENU AGRICOLE** loc. m.

**Compt** : Produit d'exploitation global - charges réelles d'un exercice. (DICO).

**REVENU CADASTRAL** loc. m.

Revenu forfaitaire affecté à chaque unité topographique et figurant sur la matrice cadastrale des propriétés bâties et non bâties d'une commune. Il est égal à 50% de la "valeur locative" des propriétés bâties et 80% des propriétés non bâties. La "valeur locative" est fixée par la commission communale des impôts directs. (DICO).

**REVENU DISPONIBLE** loc. n.

V. CASH-FLOW.

**REVOLUTION** n. f.**Sylv**:

1. Durée séparant deux recépages successifs du taillis d'une même parcelle de taillis ou de taillis sous futaie. (V.F.).
2. Durée de vie d'un peuplement fixé par l'aménagement. (D.A.).

**REVOLUTION FOURRAGERE** loc. f. angl. ley-farming.

Changement de conception dans la production herbagère consistant à appliquer aux prairies les techniques d'amélioration utilisées dans les autres cultures (y compris le retournement). (D.A.).

**RIPICOLE** adj.

Se dit d'espèces, de communautés ou de formations végétales localisées au bord des cours d'eau. (V.F.).

**ROTATION** n. f.**1. Sylv**:

- a) Durée séparant deux passages successifs d'une coupe de même nature dans la même parcelle. (Ex : rotation des coupes d'éclaircie). La parcelle n'est pas dans le même état à chacun des passages encadrant une rotation (contrairement à la révolution). (V.F.).  
b) Temps s'écoulant entre 2 éclaircies ou entre 2 coupes en futaie. (D.A.). V. REVOLUTION.

**2. Agriculture**:

Ordre répétitif et régulier de succession sur la même parcelle de plantes cultivées appartenant à des espèces ou variétés différentes. V. ASSOLEMENT.

**3. Pastoralisme**: V. PATURAGE EN ROTATION, ETC...

R. T. M. Restauration des terrains en montagne.

La loi de 1882 sur "la restauration et la conservation des terrains en montagne, a placé l'opération du reboisement sous l'empire du droit commun en matière de travaux publics (...). Elle prévoit la mise en défense des terrains dont l'état de dégradation n'est pas encore assez avancé pour nécessiter des travaux de restauration (...) et la réglementation du pâturage, dans les communes inscrites au règlement d'administration publique".

EUDERAL adj. (1802, du lat. *rudus décombre*.

Se dit de végétaux ou d'une végétation liée aux déchets provenant des activités humaines (décombres, dépôts d'ordures de matières organiques).  
V. NITRATOFILE, REPOSOIR.

S. A. F. E. R. Société d'aménagement foncier et d'établissement rural. Organisme public visant au remodelage des structures agraires, par l'exercice d'un droit de préemption sur les terres mises en vente pour les acquérir, puis les rétrocéder.

- SALTUS n. m. lat.
1. Tout terrain de pâturage qui assure la nutrition du bétail. (Kunholtz-Lordat 1945).
  2. Terrain de pacage à demi-boisé, fruticée claire et dégradée constituant la majeure partie de la garrigue. (Harrant et Jarry 1969, V.E.).
  3. Groupe d'écosystèmes terrestres constitué par les prairies et steppes où paissent les troupeaux. (L.E.).

SANSOUIRE n. f. Zone vaso-sableuse à Salicornes (*enganes*) annuelles et vivaces, sur le littoral méditerranéen. (E.P.P.F.).

S. A. U. V. SURFACE AGRICOLE UTILE/UTILISÉE.

SAVARTS n. m. Landes à *Festuca ovina* de la Champagne humide reboisées à la fin du 19<sup>e</sup> siècle.

SAVOIR (PASTORAL) n. m. Au sens ethnologique, connaissances liées aux pratiques traditionnelles d'élevage extensif sur parcours. Peut être opposé à la connaissance pastoraliste qui passe par des concepts scientifiques, empruntées en général à l'écologie, à la zootechnie, et à l'agronomie.

SAXICOLE adj. Qui croît sur les rochers. (L.E.).

SCIAPHILE ADJ. Qui aime l'ombre, ou craint la lumière : contraire de héliophile. (L.E.).

SCHORRE n. m.

Nom d'origine flamande désignant la partie de la zone littorale d'un estuaire qui n'est atteinte que par les marées hautes de vive eau (molière salée, ou "herbe" en Picardie) ; colonisé par *Atriplex hastatus*, *Aster tripolium*, *Obione porulacoides*, *Spergularia salina*, *Glaux maritima*, *Limonium vulgare*... formant une prairie dense et de haute productivité végétale et animale. (L.E.).

S. D. A. U. Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme.

S. E. A. T. E. R. Service des études et de l'aménagement touristique en espace rural.

S. E. A. T. M. S. E. A. T. en montagne.

**SEBKHA** ar. Lac salé au centre d'un chott.  
V. CHOTT.

**SECONDNAIRE (VÉGÉTATION)** loc. f.

Groupements végétaux issus d'une destruction ou d'une dégradation du manteau végétal naturel. (V.E., R. Schnell 1971).

**SÉDENTAIRE** adj.

- a) **Elevage sédentaire** : sans mouvement important de troupeaux hors des parcelles de pâturage propres à l'exploitation agricole.
- b) **Population sédentaire** ; à habitat permanent ; population fixe, attachée constamment à un lieu, ce qui n'exclut pas, les mouvements saisonniers de transhumance des troupeaux, accompagnés ou non de la famille de l'éleveur.

**SEMENCIER (CHAMP)** loc. m.

Mise en défens de longue durée sur de petites surfaces, préconisées en Afrique du Nord pour produire des graines susceptibles de permettre un ressemis grâce aux vents, aux eaux de ruissellement et aux animaux. (O.M.).

**SEMI-NOMADISME** n. m.

Déplacement au-delà de la limite de son territoire communal continu, d'un groupe humain, accompagnant ses troupeaux, et qui possède des habitations fixes et permanentes et une occupation non exclusivement pastorale à laquelle il consacre une période définie de l'année. (De Planhol et Rognon 1970).

**SENSIBILITÉ DE LA VÉGÉTATION** loc. f.

1. Faculté plus ou moins grande d'une végétation de résister à une agression externe (feu, érosion).  
**Syn** : Fragilité. (L.E.).
2. Capacité de reconstitution d'une formation végétale naturelle détruite. (Godron et Poissonet 1972).  
**Ex** : Végétation très sensible : Temps de reconstitution supérieur à 100 ans.  
Végétation peu sensible : Temps de reconstitution inférieur à 10 ans.

**SEQUENCE DE VÉGÉTATION** n. f.

Fraction, d'une série de végétation (progressive) ; concept utilisé parfois en régions arides quand la finalité des successions végétales n'est pas connue avec certitude.

**SERCLIMAX** n. m.

Groupement assez évolué vers le climax sous lequel la maturisation du sol est tenue en échec par un facteur externe. (G. Plaissance 1959, V.E.).

SÉRIE D'AMÉNAGEMENT n. f.  
Forêt ou partie de forêt constituant une unité de gestion distincte et homogène (mode de traitement et éventuellement essences). (L.E.).

SÉRIE DE VÉGÉTATION loc. f.

1. Succession dans le temps de formations végétales provenant de ou conduisant à un même climax, ou ensemble des formations qui, séparées dans l'espace, sont liées comme représentant un stade évolutif, progressif ou de dégradation, d'un climax donné. Une série peut être progressive ou régressive (voir ces termes).

Dans les montagnes, les séries forment des étages de végétation. Les cartes de végétation de la France au 1/200.000° du CNRS attribuent à chaque série une couleur logique, tenant compte des influences du milieu (jaune : soleil, noir : ombre, bleu : humidité, noir : nébulosité, rose : lumière de la haute montagne, rouge : chaleur). Par combinaison, on obtient :

série de l'olivier-caroubier : rouge  
série du chêne-liège : orangé (rouge + jaune)  
série des chênes caducifoliés : jaune  
série du chêne-vert : vertes  
série du hêtre : bleu  
série du sapin : indigo (bleu + noir)  
séries du pin sylvestre/pin à crochet : violet (bleu + rose)

série de l'épicéa : noir

séries alpines : rose.

A l'intérieur de chaque série, on distingue typographiquement :

- les stades herbeux par un pointillé
- les stades d'arbrisseaux par des hachures
- les stades d'arbustes par des croisillons
- les stades forestiers climax par la teinte plate.

(L.E.)  
2. Ensemble qui groupe la succession des paysages végétaux dans le temps en un même lieu depuis le sol nu ou la culture abandonnée par l'homme, jusqu'à un stade généralement forestier sous les latitudes tempérées (plesia-climax) étape probable à l'échelle du siècle, sur le chemin du vrai climax, dont la réalisation théorique implique un délai beaucoup plus grand. (P. Rey 1967, V.E.).

SÉRIE PROGRESSIVE loc. f.

Série dans laquelle les états successifs de la végétation se rapprochent du climax. (J. Pavillard 1935, V.E.).

SÉRIE REGRESSIVE loc. f.

Série dans laquelle les états successifs de la végétation s'éloignent du climax. (J. Pavillard 1935, V.E.).

**SEVRAGE** n. m.  
Séparation de la mère et du jeune ; par voie de conséquence arrêt de l'allaitement.

**S. I. C. A.** Société d'intérêt collectif agricole.

**S. I. M. E.** Service interdépartemental montagne élevage (Languedoc-Roussillon).

**SIGMATISTE** adj. : de S. I. G. M. A., sigle de la Station Internationale de Géobotanique Méditerranéenne et Alpine, fondée et animée par J. BRAUN-BLANQUET, à Montpellier ; qualificatif de l'école, dite aussi suricho-montpellérienne, de Phytosociologie, mettant l'accent sur la primauté de la composition floristique dans la détection des associations végétales, au détriment de l'aspect "formationiste", c'est-à-dire phisconomique. (L.E.).

**SILICOLE** adj. : mot à mot, qui aime la silice ; en fait qualifie plutôt les végétaux calcifuges, acidophiles, généralement peu xérophiles : Fougère, Chêne-liège, Châtaignier, Arbousier... Les plantes silicoles croissent sur les terrains éruptifs, métamorphiques, sableux, gréseux, argileux (et parfois dolomitiques). (L.E.).

**SILVA** n. m. (du lat. *silva* : forêt). Ensemble des écosystèmes forestiers, couvrant environ 30% de la surface continentale, dont la moitié environ inaccessible ou inexploitable. (L.E.).

**S. I. V. O. M.** Syndicat intercommunal à vocation multiple.

**SLIKKE** n. f.

Nom d'origine flamande désignant la partie de la zone littorale d'un estuaire envahie à chaque marée de morte-eau ; colonisée par des Pionniers, comme les Spartines, les Salicornes (herbacée et d'Europe)... ou par des plantes plus franchement aquatiques, comme les Zoostères. (L.E.).

**S. M. I.** Surface minimum d'installation.

**SOLE** n. f. Parcelle occupée par une culture donnée ; la successions des soles constitue une rotation de cultures.  
V. ASSOLEMENT.

**SOULANE** n. f.  
Désigne, dans les Pyrénées, une pente ensoleillée. (L.E.).

SOUS-ABRISSEAU n. m.

Végétal ligneux de taille inférieure au mètre. (L.E.).

SOUPADE n. f.

Complément fourrager du parcours sous forme de pâtureage de prairie (Languedoc et Provence).

SOUTRAGE n. m. (du dial. occ. soutre : fagot).

1. Récolte des végétaux de landes, sans la motte pour en faire du fumier (Ajonc, laiche, buis, etc...). Assurait un transfert de fertilité d'une partie de terroir à l'autre (différence avec écoubage) (Sigaut 1975).
2. Usage portant sur l'enlèvement de la littière des forêts (fougères, feuilles mortes). (D.A.).
3. Fauchage de la strate herbacée des forêts, pour en faire de la littière. (L.E.).

STADES DE VÉGÉTATION DES CÉRÉALES FOURRAGES loc. m.

stade "montaison" : absence totale d'épis sortis de la gaine ;

stade "floraison" : soies (maïs) ou étamines (autres céréales) visibles sur 50% des plantes ;

stade "laiteux" : le grain a pris sa forme définitive et est rempli d'un liquide laiteux ;

stade "pâteux" : le grain est coloré, s'écrase facilement sous la pression des doigts et son contenu est pâteux ;

stade "vitreux" : le grain a un aspect corné. Il est ferme bien qu'on puisse encore le couper avec l'ongle. (INRA).

STADES DE VÉGÉTATION DES GRAMINÉES FOURRAGERES loc. m.

stade "épi à 10 cm" : la base de l'épi est située dans la gaine à une hauteur comprise entre 7 et 10 cm au-dessus du plateau de tallage ;

stade "début épiaison" : ce stade correspond à l'apparition des épis hors de la gaine ; en pratique, 5% des plantes examinées sur une ligne de 1m ont leurs épis sortis de la gaine ;

stade "épiaison" : 50% des plantes examinées sur une ligne de 1m ont leurs épis sortis de la gaine ;  
stade "pleine épiaison" : 90% des plantes examinées sur une ligne de 1m ont leurs épis sortis de la gaine ;  
stade "floraison" : 50% des plantes ont leurs étamines sorties. (INRA).

#### STADES DE VEGETATION DES LEGUMINEUSES loc. m.

stade "végétatif" : absence totale de boutons floraux ;

stade "début bourgeonnement" : apparition des boutons floraux. En pratique 5 à 10% des tiges examinées sur une ligne de 1 m ont des boutons floraux à leur extrémité ;

stade "bourgeonnement" : 50% des tiges examinées sur une ligne de 1m ont des boutons floraux à leur extrémité ;

stade "début floraison" : 5 à 10% des tiges examinées sur une ligne de 1m ont des fleurs épacées ;

stade "floraison" : 50% des tiges examinées sur une ligne de 1m ont des fleurs épacées ; formation des goussettes (Fèveroles) : apparition des fructifications et début de la formation de la graine. (INRA).

STATION n. f. Unité élémentaire du milieu, caractérisée sur toute son étendue par les mêmes conditions de climat, de sol, de topographie et de concurrence vitale. (Godron et al. 1964, V.E.).

#### STEPPE n. m.

1. Formation ouverte, herbacée ou ligneuse, arborée arbustive ou buissonnante plus particulièremenr employé pour désigner :

- soit la steppe russe sur tchernozem, à Stipa, Festuca, Artemisia...;

- soit les steppes du Maghreb à Graminées junciformes (Alfa, Lygeum), Armoises et Chénopodiacées. (L.E.).

2. En région méditerranéenne : Formation végétale basse et ouverte dans sa physionomie typique et inféodée surtout aux étages bioclimatiques arides et désertiques dont elle est l'expression naturelle : elle est structurée aussi bien par des espèces herbacées (Alfa, Lygeum), par des chamaephytes (Artemisia, Thymus), par des nanophanérophytes (Juniperus, Adenocarpus) ou des phanérophytes (Pistacia atlantica, Acacia).

3. Grande plaine sans arbre, au climat sec, à la végétation pauvre et herbeuse. (P.R.).

#### STRATIFICATION n. f.

Agencement vertical d'un milieu donné, vivant ou non (atmosphère, hydrosphère, lithosphère, peuplements aquatiques ou terrestres). Dans le cas des biocénoses terrestres, la tendance la plus classique est d'y distinguer cinq strates : arborecente, arbustive, herbacée, muscinale (ou épigée) et endogée. Le cas des biocénoses aquatiques est plus nuancé ; on y distingue cependant le benthos et le pélagos, eux-mêmes divisés en plusieurs zones, ou strates. (L.E.).

Remarque : les mots zones et étages sont à éviter pour désigner une strate d'un peuplement terrestre ; par contre, pour les sols, on parle d'horizons. (L.E.).

**STRONGYLOSE GASTRO-INTESTINALE** n. f.

Strongyles : nématodes - parasites de la caillette et de l'intestin. L'oeuf est l'élément parasitaire émis avec les matières fécales --> larve 1er stade mobile --> larve 2ème stade --> larve 3ème stade (L3) infestante, mobile et libre. (A. C.).

**STRONGYLOSE PULMONAIRE (OU BRONCHO-PNEUMONIE VERMINEUSE)** n. f.

Trois espèces de vers :

- Bronchite, toux premier symptôme, mort par pneumonie
- Maladie qui s'installe dans les troupeaux sous-alimentés ou atteints d'une autre infestation parasitaire (grande douve ou strongylose gastro-intestinale). (A. C.).

**STRUCTURE DE VÉGÉTATION** loc. f.

1. Configuration/Forme de végétation distinguable (nature floristique, hauteur, densité, etc...) de ses voisines dans un site donné. Ex : Haie haute, prairie, ourlet, fourrés, etc...
2. Manière dont les individus d'une phytocénose sont répartis et agencés les uns par rapport aux autres, verticalement (stratification) ou selon les plans parallèles à la surface du terrain (recouvrement, sociabilité, mosaïque, etc...). (V.F.).

**S.U.A.D.** Service d'utilité agricole et de développement.**SUBCLIMAX** n. m. (voir aussi succession dynamique secondaire).

Terme évolutif d'une biocénose qui n'est pas en équilibre avec les conditions macroclimatiques, mais est au contraire dominée par des conditions méso- ou microclimatiques ou édaphiques particulières ; ex : sansouire avec enganais ; hêtre monospécifique de la Saint-Baume (équilibre instable). (L. E.).

**SUBSPONTANÉ** adj.

Se dit d'une espèce végétale se développant spontanément, en un endroit, mais étrangère à la flore locale. (V.F.).

**V. NATURALISE.****SUCCESSION ÉCOLOGIQUE** loc. f.

1. Procesus ordonné du développement des communautés, effectuant selon une direction assez constante et par conséquent prévisible. (ODUM 1969, V.E.).
2. Résultat des modifications imposées au milieu physique par la communauté. (ODUM 1969, V.E.).

**SUCCESSION DYNAMIQUE SECONDAIRE** loc. f.

Succession de communautés s'établissant lorsque cesse l'action anthropozoogène sur une végétation primaire et conduisant à un stade terminal voisin du climax idéal, mais souvent différent : le plésioclimax, ou climax potentiel, ou subclimax. (L.E.).

**V. PLESIOCЛИMAX, SUBCLIMAX.****SUCCESSION DYNAMIQUE PRIMAIRE** loc. f.

Succession de communautés (= biocénoses) de plus en plus complexes et de biomasse de plus en plus élevée, conduisant sans intervention de l'homme d'un biotope vierge (rocher, île nouvelle, dune, culture abandonnée) à une biocénose climacique. (Voir série progressive). (L.E.).

**SUCCULENT** adj. Syn. de charnu ou crassulement (plantes grasses) (sans rapport avec la comestibilité !) (L.E.).

**SUFFRUTESCENT** adj.

Terme correspondant au terme sous-arbrisseau. (L.E.).

**SUITE** adj. Zoot se dit d'une femelle accompagnée de son ou de ses jeunes. (D.A.).

**SUPPLÉMENTATION** n. f.

Action de distribuer aux animaux un supplément alimentaire, en général riches en protidés et en vitamine. (L.A.).

**SURFACE AGRICOLE UTILISÉE (SAU)** loc. f. (1963).

1. Zone cultivée à l'exclusion des bois, forêts et landes.
2. Superficie totale - (bois, forêts, landes improductives, cours et bâtiments). (L.A.).
3. Superficie labourable + STH + cultures permanentes et spéciales. (L.A.).

**SURFACE FOURRAGERE ADDITIONNELLE (STA)** loc. f.

Correspond aux fourrages en dérobé qui s'insèrent entre deux cultures principales ; les parcours, estives et landes pâtureés, sont parfois assimilés à la SFA et non intégrés dans la STA.

**SURFACE FOURRAGERE PRINCIPALE (SFP)**

Unité qui correspond à la somme de la STA et des cultures fourragères annuelles ou pluriannuelles (prairies temporaires).

**SURFACE FOURRAGERE TOTALE (SFT)** loc. f. S.F.P. + S.F.A.

**SURFACE TOUJOURS EN HERBE** (STH) loc. f.

1. Unité retenue par les gestionnaires pour définir les terres non cultivables comprenant prairies permanentes, pâtures, herbages, pacages, prés de fauche et selon les cas estives, parcours et landes productives pâturées.
2. Selon le recensement général de l'agriculture (R.G.A.), ensemble comprenant les prairies naturelles, les herbages, les pâturages, les parcours et les landes productives. (L.A.).

**SURPATURAGE** n. m.

Pâturage trop fréquemment répété et trop ras d'une graminée prairiale. (L.A.).

**SYLVO-PASTORAL** adj.

1. Culture sylvo-pastorale : "a pour but de faire produire à des pâturages boisés ou pré-bois de l'herbe, comme production principale et du bois, comme production accessoire ou subordonnée". (Fron 1907). V. DEHESA.
2. V. EQUILIBRE SYLVO-PASTORAL, AMENAGEMENT SYLVO-PASTORAL

**SYMPHYTO-SOCIOLOGIE** n. f.

Etude des synassociations végétales. Branche récente de la phytosociologie, elle permet une description objective des paysages végétaux.  
V. GEOSIGMETUM, SYNASSOCIATION.

**SYNASSOCIATION** n. f.

Ensemble d'associations végétales présentes en un lieu donné et se rattachant à un même climax.

V. GEOSIGMETUM, SYMPHYTOSOCIOLOGIE.

**SYNCHRONISATION DES CHALEURS** loc. f.

Mise en place d'un traitement hormonal par la pose d'éponges intravaginales imprégnées de progestagène suivie d'une injection de PMSG, qui provoque l'entrée en chaleur synchronisée des brebis, y compris à saison.

**SYSTEME AGRAIRE** loc. m.

1. Ensemble d'organisations et d'activités rurales en interactions entre elles et avec le milieu ; permet de structurer l'analyse de portions de territoires. (P.P.P. 1977).

**SYSTEME AGRO-SYLVO-PASTORAL** loc. m.

Système agraire gérant les ressources agricoles, pastorales et forestières d'un territoire.

**SYSTEME ALIMENTAIRE** loc. m.

Ensemble des aliments ou ressources alimentaires, en interaction, que les éleveurs organisent afin de nourrir les animaux d'une exploitation agricole, d'une région ou d'un pays. On restreint cette notion aux seuls fourrages pour définir des Systèmes fourragers.

#### SYSTEME D'ELEVAGE loc. m.

Cette expression vise à souligner que l'élevage qui peut regrouper plusieurs troupeaux - faisant partie d'une unité de production plus large, l'exploitation agricole - et une unité de production animale en interaction avec les différents facteurs de son milieu physique, économique et social, et ayant à sa tête un éleveur qui décide (prise de décisions) et qui agit (pratiques).

#### SYSTEME DE PRODUCTION AGRICOLE

Econ : Combinaison des productions et des facteurs de production (terre, travail, capital) pratiquée dans une entreprise agricole. (DICO).

#### SYSTEME ECOLOGIQUE loc. m.

Peut être considéré comme équivalent du concept d'écosystème.

#### SYSTEME FOURRAGER loc. m.

#### V. SYSTEME ALIMENTAIRE.

#### TAILLIS n. m.

1. Régime sylvicole fondé sur la multiplication végétative des arbres au moyen de rejets et drageons nés de leur recépage. (V.F.).
2. Peuplement forestier composé d'arbres issus de rejets et drageons. (V.F.).

Syn : recepeaie n. f.

3. Type d'exploitation forestière où l'on taille périodiquement les arbres (généralement à la base : recépage) pour les faire repartir et donner plusieurs tiges par individu ; par extension : le peuplement ainsi traité, lui-même. (L.E.).

#### TAILLIS FURETE loc. m.

Peuplement forestier de taillis auquel était appliqué un traitement irrégulier dit de furetage (jardinage sur sonche, par coupe des brins ayant atteint une certaine dimension), d'où des souches à brins d'âge et de dimensions variées (non pratiqué aujourd'hui). (V.F.).

#### TAILLIS PUR loc. m.

Peuplement forestier d'individus provenant tous de recépage, non dominés par une strate supérieure. Les châtaigneraies sont souvent conduites ainsi. (L.E.).

#### TAILLIS SOUS FUTAIE loc. f.

Peuplement forestier mixte, où l'on trouve simultanément un taillis (châtaignier, charme, noisetiers) et une futaie claire d'arbres (chêne le plus souvent) laissés lors d'une coupe antérieure. (V.F.).

**TAUX DE FÉCONDITÉ**

Nombre de jeunes nés par femelle mise à la production.  
Taux de fécondité = Taux de fertilité x Taux de prolificité.

**TAUX DE FERTILITÉ** loc. m.

Nombre de femelles mettant bas pour 100 femelles mises à la production.

**TAUX DE PRODUCTIVITÉ NUMÉRIQUE ANNUEL** loc. m.

Est égal au nombre d'agneaux nés dans l'année comptable par brebis présente (c'est-à-dire femelles de plus de 6 mois en race précoce, et de 18 mois en race tardive).

**TAUX DE PRODUCTIVITÉ PONDERALE ANNUEL** loc. m.

Est égal au poids d'agneau obtenu (au sevrage, à la vente) par kg de brebis (voire par kg de poids métabolique).

**TAUX DE PROLIFICITÉ** loc. m.

Nombre de jeunes nés par femelle mettant bas (ou de foetus portés par femelle gestante).

**TAXON** n. m.

Unité abstraite de classement du monde vivant. En botanique, les taxons fondamentaux sont les espèces. On les regroupe en : genre (*tribus*), familles, ordres, classes et embranchements. On les divise en : sous-espèces, variétés ou races, écotypes, etc... La taxinomie est la partie de la Biologie qui se préoccupe de donner un nom aux êtres vivants en le justifiant, c'est-à-dire de décrire des taxons nouveaux à partir de critères morphologiques, mais aussi physiologiques, écologiques, cytologiques, caryologiques, etc... (L.E.).

**TERRITOIRE** n. m. (16e s.)

1. Etendue de pays sur laquelle s'exerce un pouvoir (politique, religieux, administratif, etc...).  
V. **TERROIR, FINAGE**.
2. **Territoire pastoral** : ensemble de parcelles pastorales (C.P.P. 1988).

**THEROPHYTE** n. m.

Espèce végétale annuelle dont les organes végétatifs disparaissent en totalité après fructification et dispersion des semences.  
V. **EPHEMEROPHYTE ANNUEL**.

**TICHKA** (Berb.) Pelouse d'altitude pâturée, pouvant faire l'objet de mise en défens dans le haut Atlas siliceux marocain.

TIQUE (PHTIRIOSE, MELOPHAGOSE) n. m.  
Vivent dans la toison et sucent le sang des animaux.

Propagent la piroplasmosé.

Traitements : bains insecticides, désinfection des locaux.  
V. PIROPLASMOSE.

TOISON n. f.

Ensemble des brins de laine et des jarres (éléments grossiers et rigides), imprégnés de suint (substance grasse) revêtant la peau des ovidés. (D.A.).

TOURNIS n. m.

Maladie parasitaire du mouton.

V. CESTODOSE.

TOURTEAU n. m.

Résidu solide obtenu après l'extraction de l'huile des graines oléagineuses, généralement utilisé comme aliments du bétail (arachide, colza, coton, tournesol, etc.). (D.A.).

TOUYA n. f. (de tuié, dial. basque, ajonc).

Lande du Pays Basque à Fougère grand-aigle, Bruyères, Ajoncs et Molinie ; la végétation y était coupée tous les trois ans (Berthault 1898) et servait de litière.

TOXEMIE DE GESTATION loc. f.

Maladie nutritionnelle qui survient en fin de gestation dans les troupeaux de brebis mal nourries et mal conduites.

TRAMAIL n. m. dial. du Val d'Aoste.

V. REMUE (Bessat 1988).

TRÉMBLANTE (VERTIGE, MENINGITE CÉREBRO-SPIRALE...) n. f.

Maladie des ovins provoquée par un ultra-virus ; existe surtout dans les zones à grosses concentrations ovines.

Deux aspects :

- la forme convulsive : perte d'appétit, troubles locomoteurs,
- la forme pruriéuse : démarche saccadée, tremblements puis prurit intense de l'arrière, hésitative par bonds successifs.

TRIAGE n. m.

Sylly : Etendue de forêt surveillée par un garde ou par un agent technique. (D.A.).

**TRANSHUMANCE** n. f. (1823, de l'esp. trashumar, du lat. trans. au-delà ; humus, terre).

1. Migration périodique du bétail de la plaine qui change de pacage en été et s'établit en montagne accompagné, en général, de son seul berger, mais parfois d'une partie de la famille.
2. En régions méditerranéennes (De Planhol et Roignon 1970)  
**Transhumance directe (ou normale)**  
De la plaine où vivent les propriétaires du bétail vers la montagne (estive).  
**Transhumance inverse**

Exploitation de la plaine par les troupeaux de moutagnards qui ne peuvent nourrir leurs bêtes sur place pendant l'hiver.

**Transhumance double et complexe**

Vers les zones d'altitude en été et en plaine en hiver.

N.B. S'applique aussi à l'élevage des abeilles.

**TERROIR** n. m.

1. Etendue limitée de terre considérée du point de vue de ses aptitudes agricoles. Ex : Terroir pastoral.
2. Petite région rurale influençant profondément ses habitants. (P.R.).
3. Portion d'espace ayant une unité physionomique délimitée par des lisières de massifs forestiers, des changements nets de reliefs, ou des barrières telles que les larges rivières ; de coupage du territoire en unités au sein desquels l'activité agricole semble pouvoir être caractérisée par une certaine homogénéité. (P.P.P. 1977).
4. Ensemble spécifique de contraintes agronomiques et sociales lié à la situation topographique, aux régimes des eaux de surface, aux accès, aux voies de communication, à l'emprise de l'urbanisation, à l'histoire de la mise en valeur et aux structures de production héritées du passé. (P.P.P. 1977).
5. Unité spatiale de cadre de vie suffisamment petite pour que tous les habitants se connaissent entre eux. Dans les discussions avec tel ou tel à propos de l'espace, il est très peu probable qu'un acteur important ne soit pas identifié. (P.P.P.).

**UBAC** n. m.

Versant ombragé ou exposé au nord.

Syn : Obbrée. Ant : Adret, endroit.

**UNITÉ AMIDON** loc. f.

Unité d'énergie nette représentée par la valeur calorique nette d'un kg d'amidon transformée en graisse chez le boeuf (= 2360 kcal.).

#### UNITE D'ENCOMBREMENT (UE) n. f.

Par définition la jeune herbe de pâturage, qui a une ingestibilité de 75 g/kg P<sub>0,75</sub> chez le mouton en fin de croissance, et une digestibilité d'environ 0,80 pour la matière organique, a une valeur d'encombrement de une unité (1 UE).

Le système des UE permet d'attribuer : 1°) une seule valeur à la capacité d'ingestion de l'animal, indépendamment de l'ingestibilité des aliments ou des rations et 2°) une seule valeur à l'ingestibilité de l'aliment, ou de la ration, indépendamment de la capacité d'ingestion des animaux. (INRA).

#### UNITE FOURRAGERE "LAIT" (UFL) loc. f.

Quantité d'énergie nette pour la production laitière (ENL) contenue dans un kg d'orge de référence (860 g de matière sèche ; 2720 kcal d'énergie métabolisable).

1 UFL = 1730 kcal ou 1,72 Mcal d'ENL

Remarque : On utilise encore 1'UF Leroy ou l'énergie nette de l'orge est de 1883 kcal. La valeur fourragère (VF) exprimée en unités fourragères (UF) d'un aliment A est égale à :

$$VF = \frac{\text{Energie métabolisable (A)} - \text{Mat. sèche (A)}}{1883} \text{ en g/kg}$$

#### UNITE FOURRAGERE "VIANDE" (UFV) loc. f.

Quantité d'énergie nette contenue dans un kg d'orge de référence (860 g de matière sèche, 2.720 kcal d'énergie métabolisable) pour l'entretien et le croît chez l'animal à l'engraissement à un niveau de production de 1,5. 1UFV = 1.855 kcal ou 1,855 Mcal d'ENEV

#### UNITE GROS BETAIL (UGB) loc. f.

Système d'équivalence entre animaux d'espèces différentes basé sur les besoins alimentaires exprimés en UF. On utilise couramment 1UGB = 3000 UF. L'unité du petit bétail (UPB) est fondée sur le même principe mais l'unité de référence correspond à une brebis.

#### V. BESOIN DES ANIMAUX.

#### UNITE ZOOTECHNIQUE (UZ) loc. f.

C'est une unité statistique, réelle ou prévisionnelle, traduisant la composition d'un troupeau élémentaire à partir de la loi de représentation des différents types d'animaux constitutifs du troupeau (COLEQU). On parle pour simplifier de "la brebis et sa suite". V. BESOIN DES ANIMAUX.

**UROLITHIASE** n. f.

Calculs (composés de phosphates de calcium et de magnésium) qui obstruent partiellement ou totalement le canal de l'urètre chez les mâles. Le plus souvent ce sont des agneaux à l'engrais qui en sont victimes.

Cette affection survient avec des rations déséquilibrées en minéraux, riches en phosphore et relativement pauvres en calcium, comme c'est le cas pour les céréales. (ITOV).

**USAGE** n. m.

1. Pratique que l'ancienneté où la fréquence rend normale, courante dans une société donnée. (P.R.)
2. En pastoralisme maghrébin, désigne toutes les pratiques usuelles d'élevage sur parcous (droits de parcours, accords pastoraux, droits d'abreuvoirs, droits d'associations, de ramassage du bois mort, du pâturage du bétail familial dans les cantons forestiers ouverts au parcours, etc. . . ).

V. DROIT D'USAGE.

**UTILISATION** (du sol ou de l'espace) n. f.

Mode d'exploitation, de mise en valeur, de mise à profit ou d'usage d'un terrain (d'après P.R.).

Ex : Céréaliculture, productions fruitières, fréquentation touristique, chasse, etc. . .

Syn : Occupation au sens de certains agronomes.

V. OCCUPATION.

**U.T.A.** Unité de travail annuel.

Quantité de travail d'une personne à temps complet (275 jours/an ; 40 heures de travail/semaine ou plus).

**U.T.H.** Unité travailleur humain.

Eco : Unité de travail homme pour la mise en valeur directe d'une exploitation agricole ; 1 UTH correspond à une somme annuelle de travail de 2400 heures.

**VAINTE PATURE** loc. f.

1. Droit reconnu, par un titre ou un usage immémorial, aux habitants d'une commune d'envoyer paître leurs troupeaux sur les terres les uns des autres (sauf sur les propriétés closes ou les prairies artificielles) entre l'enlèvement des récoltes et les semaines.
2. Ce droit de pâturage, des animaux d'une commune, sur les terres non clôturées a progressivement disparu depuis le milieu du 19ème siècle. Il s'exerçait encore en 1962, sur certains regains automnaux, des prairies de fauche de la vallée de la Saône. (P. Duviagnaud 1988).

V. PARCOURS.

**VALEUR AGRONOMIQUE DU PÂTURAGE** loc. f.

V. INDICE DE VALEUR PASTORALE.

**VALEUR D'ENCOMBREMENT (OU ENCOMBREMENT) D'UN ALIMENT OU D'UNE RATION (VE) loc. f.**

Valeur exprimée en UE, obtenue en divisant l'ingestibilité de l'herbe de référence chez le mouton en fin de croissance, soit 75 g/kg P<sub>0.75</sub>, par l'ingestibilité de l'aliment mesurée dans les mêmes conditions. (INRA).

**VALEUR (D'UNE PRAIRIE ARTIFICIELLE)**

Somme des contributions spécifiques des espèces semées par l'agriculteur ; elle s'exprime en pourcentage. (Daget et Poissonnet 1969, V.E.).

V. VALEUR FOURRAGERE, U.F. (unité fourragère).

**VALEUR PASTORALE OPTIMUM loc. f. (VP.O).**

Valeur prise par l'indice de valeur pastorale IVP, quand la contribution des plantes non fourragères s'annule. (Daget 1975).

V. INDICE DE VALEUR PASTORALE, NIVEAU D'INTENSITE DE L'EXPLOITATION DES HERBAGES.

**VALEUR PASTORALE (indice de)**

V. INDICE DE VALEUR PASTORALE.

**VALEUR PASTORALE (indice spécifique de)**

1. Indice (de 0 à 5) affectée à chaque espèce, dans une région donnée, et exprimant la qualité fourragère de l'espèce par rapport à un certain type d'animal (valeur fourragère + appétibilité).

Syn : Indice de qualité spécifique.

**VEGETATION SECONDAIRE**

1. Végétation en équilibre avec le milieu environnant ne correspondant pas au climax édapho-climatique et issue d'une série de végétation progressive, à la suite de la destruction plus ou moins importante de la végétation primaire.

Ex : La pinède de Pin d'Alep qui succède à l'Ilicaire, en régions méditerranéennes françaises.

Syn : Plésio-climax.

2. Tout stade d'une série de végétation progressive.

**VEGETATION POTENTIELLE n. f.**

Végétation naturelle spontanée susceptible de s'installer durablement en un lieu soumis (ou ayant été soumis) à l'action humaine, lorsque celle-ci disparaît durant plusieurs décennies au moins. (V.F.).

**VEGETATION PRIMAIRE loc. f.**

Végétation en équilibre avec le milieu environnant n'ayant pas principe pas été affectée (ou peu) par toutes formes d'activités humaines ; elle peut se présenter sous la forme d'une forêt, d'une lande, d'une steppe, etc.

Syn : Végétation eu-climatique primitive.

**VENTE D'HERBE** loc. f.

Droit : Contrat portant sur la jouissance saisonnière de pâturages et qui exclut tout travail agricole notamment tout travail d'exploitation et d'entretien de la part du preneur (= herbacier).

**VITESSE DE CICATRISATION DE LA VEGETATION** loc. f.  
Notion traduisant les différences d'aptitude des milieux à produire dans un temps donné un volume de végétation. (Godron et Poissonnet 1973).

**VIDE LABOURABLE** loc. m.

Clairie dans la forêt domaniale où la culture, existant ou non avant la domanialisation, est admise. (Maroc).

**VOCATION PASTORALE** (d'un espace) loc. f.

Concept d'aménagement signifiant, en général, pour un espace donné.

1. Que l'utilisation la plus communément admise, pour cet espace est le pâturage.
2. Que les propriétés agronomiques, pédologiques et climatiques, de cet espace, confirment que l'usage le plus approprié est le pâturage, dans une région donnée (et non la sylviculture, la céréaliculture, etc...). N.B. L'utilisation de cette locution, n'évite pas le plus souvent une ambiguïté anthropomorphique. La vocation d'une terre, est assimilée à la vocation humaine : être attiré, disposé, prédestiné à ...

**XERIQUE** adj.  
Qualifie un milieu très sec.

**XEROPHYTE** n. m.

1. Plante croissant en milieu sec/aride.

**XEROPHYTE EPINEUX** loc. m.

Végétaux pérennes en coussinet épineux, de type chamaephyte, caractérisant la physiologie et l'écologie des steppes d'altitude de l'étage de haute montagne, en climat méditerranéen.  
Ex : *Erinacea anthyllis*, *Bupleurum spinosum*, etc...

**YEUSERAIE** n. f.

Chênaie à chêne vert, ou Yeuse (Quercus ilex).

**ZERO-PATURAGE** n. m. angl. zero-grazing.

1. Technique d'alimentation du bétail en stabulation à partir d'herbe, récoltée mécaniquement et déposée dans l'auge. (P.A.).
2. = Affourragement en vert. (L.A.).

Z.E.P. Zone d'environnement protégé (1976).

**ZONAGE AGRICULTURE-FORET** loc. f.

Outil/Procédure d'aménagement de l'espace géré par les D.D.A.F. à l'échelle d'un P.O.S., d'une C.I.D.A.M., d'un parc naturel régional, dont l'objectif est de distinguer, des zones à occupation agricole dominante et des zones à occupation forestière dominante.

**ZONAGE AGRO-SYLVOPASTORAL** loc. f.

1. Partition d'un territoire en fonction de critères d'utilisation actuelle et future (Corse ; 1/25000e).

Espace agricole (cultures, vignes, vergers et jardins)

Espace pastorale améliorabile

Espace forestier de réserve (maquis, lande) avec indication du niveau de régénération forestière spontanée.  
(SODETEG 1984).

**ZONATION** n. f.  
v. ZONAGE, ZONE.

**ZOOCHORE** adj.

Se dit d'une plante dispersée par les animaux. (V.E.).

**ZONE DE MONTAGNE** loc. f.

Selon la directive communautaire de 1975, les zones de montagne sont caractérisées par une limitation des possibilités d'utilisation des terres et par un accroissement important des charges de production liée à l'altitude au climat, au relief et aux pentes.  
(A.D.R.).

**ZONE DEFAVORISEE** loc. f.

Selon la directive communautaire de 1975, les zones défavorisées, sont comme les zones de montagnes, des régions en voie de développement, possédant des terres peu productives, affectées à des élevages de faible productivité et une faible densité de population surtout liées à une activité agricole en régression : (Hors montagne : Sologne, Landes, Lot, Tarn, Morvan, etc...). (A.D.R.).

#### ZONE ND n. f.

Dans un P.O.S., zone naturelle protégée (notamment de l'urbanisation) pour des raisons environnementales (zone de captage des eaux, sols et sous-sols dangereux, risques naturels, passages de sentiers de G.R., zones d'accueils touristiques, monuments et sites naturels, zone verte, espaces boisés classés, zones écologiques (zones humides, réserves naturelles, etc...), boisement de protection, secteurs sauvegardés, etc..).

N.B. : a) Au titre de la loi de 1930.

"Les monuments et sites naturels sont ceux dont la conservation ou la présentation présente au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général".

b) Au titre de la loi du 8.1962.

"Les secteurs sauvegardés sont un ensemble d'immeuble présentant un caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la restauration et la mise en valeur".

c) Au titre de la loi du 7.1976.

"Les réserves naturelles sont les parties de territoire particulièrement intéressantes du point de vue du milieu naturel, qu'il convient de soustraire à une intervention artificielle susceptible de les dégrader". (Gühlinger 1988).

#### V. ARÈTE DE BIOTOPE.

#### ZONE NC loc. f.

Dans un P.O.S., zone naturelle, protégée de l'urbanisation, à vocation de mise en valeur des ressources du sol (agriculture) et du sous-sol (zones d'extraction).

#### ZONE D'EXPOSITION AUX RISQUES NATURELS (loi du 13 juillet 1982).

- a) Zone rouge : risque élevé, zone inconstructible
- b) Zone bleue : risque moindre
- c) Zone blanche : sans risque prévisible. (A.D.R.).

